



Bulletin
Municipal de **Brignais**
JANVIER 1985 / N° 19

Matériel de bâtiment et d'industrie

QUINCAILLERIE - PEINTURE



ZONE INDUSTRIELLE NORD - ROUTE D'IRIGNY "LES AIGAIS" BRIGNAIS

Tél. (7) **805.18.66**

Fabricant du coffrage rapide **Cofruni**

Spécialiste des règles aluminium bâtiment

Echafaudages - Bétonnières et treuils - Monte-matériaux

Tubes plastique; gaine et tuyau eau

Oùillage électrique des meilleures marques

Clés et pinces de **FACOM - SAM - FOP**

Soudure électrique et oxyacétylénique de **SAF**

Martellerie - Pelles - Pioches - Serre-joints - Etais

Brouettes - Scies - Aération - Echelles et Escabeaux bois

et dural - Signalisation - Topographie - Cordage - Fers

à béton - etc...

Etudes, conseils et réalisation de matériel

Livraison rapide - Service après-vente

La Maison du Professionnel au service de Tous.

sommaire

- 3 La Municipalité
- 5 Le Mot du Maire

VIE MUNICIPALE

- 6 Regards sur 1984
- 8 Dernières décisions du Conseil Municipal

JEUNES

- 10 Une commune et ses jeunes
- 11 L'insertion des jeunes en difficulté

SPORTS

- 12 Une première réussie
- 13 La course à travers Brignais

SCOLAIRE

- 14 Le sport à l'école primaire
- 14 Classes de découverte
- 15 Spectacles pour nos petits écoliers

INFORMATIONS

- 9 Etat-Civil
- 17 A propos des impôts locaux
- 18 Le C.A.U.E.
- 18 Le bonheur c'est simple comme un coup de fil
- 19 Automobile-Cub du Rhône
- 21 Le Conseil Général

URBANISME-VOIRIE

- 24 A propos d'urbanisme
- 26 Voirie
- 27 Modification et révision du P.O.S.
- 29 Au sujet de l'eau et de sa distribution

VIE ÉCONOMIQUE

- 34 Une entreprise de Brignais au secours des célèbres éléphants de Chambéry
- 35 Les zones industrielles

FÊTES ET CÉRÉMONIES

- 31 Fleurs en fête
- 32 Jumelage
- 38 Discours du 11 Novembre 1984

SOCIAL

- 35 Salariés, si vous êtes malades
- 36 Si vous avez blanchi sous le harnais
- 36 Aides-ménagères
- 36 Quoi de neuf aux Arcades ?

CULTUREL

- 39 Les actions culturelles à Brignais
- 39 Ateliers d'arts graphiques

ASSOCIATIONS

- 41 La Commission Associations

VIE DES ASSOCIATIONS

- 42 A.S.B. Tennis
- 43 A.S.B. Football - A.S.B. Pétanque
- 44 A.S.B. Natation
- 45 A.S.B. Volley - L'A.P.E.L. de Brignais
F.C.P.E. Jean Zay - La F.C.P.E.
- 46 O.G.E.C. - P.E.E.P. - Maison des Jeunes
- 48 Amicale Laïque Cyclo-Club
La Randonnée sans bornes
- 49 Amicale Laïque Boules - La Boule Joyeuse
- 50 Les Pêcheurs du Garon
- 51 Amicale des Donneurs de Sang
Yoga et détente - Les Chasseurs de Brignais
- 52 Association Familiale de Brignais
Secouristes Croix Blanche
- 53 Pourquoi l'Association des Veuves Civiles ?
Association Municipale des Cheveux Blancs
- 54 Club de la Bonne Humeur
Brignais Boxe Française Savate
- 55 La Gymnastique Volontaire
- 56 Espérance et Vaillantes
- 57 Fédération des Guides et Scouts d'Europe
Brignais : Entente sur la Paix
F.N.A.C.A. Comité de Brignais
- 58 A.C.P.G. - A.C. 39-45 - C.A.T.M.
- 59 Association des Amis de l'Orgue de Brignais
Ensemble vocal "Le Tourdion"
- 60 Association des Peintres de Brignais
Ecole de Musique de Brignais
- 62 Le Centre Social
Association des Amis de la Bibliothèque
- 63 Le Centre Culturel
- 64 Philatélie : création d'une Amicale à Brignais

**Commerçants, Producteurs,
Expéditeurs, Collectivités, Restaurateurs
Responsables PME - PMI**

Améliorez votre efficacité
et la qualité de vos services
en faisant confiance à un professionnel

**FROID COMMERCIAL - CLIMATISATION
RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE - POMPE A CHALEUR**

CLAUGER R.A.



Z.I. Nord - Les Aigais - 69530 BRIGNAIS

Responsable Activité : **Hervé BLACHE** - Tél. **805.14.44** - Télex 340 433

Silix DAVUM Matériaux

Z.I. Nord / Route d'Irigny / **BRIGNAIS** / Tél. **805.01.11**

(voie express : sortie Brignais-Francheville)

LE SPÉCIALISTE DU GROS-ŒUVRE :

- Carreaux de plâtre
- PVC + accessoires
- Menuiserie
- Isolation, doublage

Laine de verre THERMOLAN

DEVIS • ÉTUDES • LIVRAISONS

La Municipalité

MAIRE
Michel THIERS

Le Maire est le Président de droit de toutes les Commissions. Il s'occupe plus particulièrement de :
Urbanisme
Commission Culture-Loisirs
Finances et bien sûr du personnel communal

ADJOINTS

Marcel MASSON
Urbanisme
Travaux
Bâtiments communaux

Richard RAFFIN
Affaires sociales

Jean DARFEUILLE
Sports
Fêtes
Associations

Paul MINSSIEUX
Artisanat, commerce
industrie, emploi
Affaires scolaires

Jean FAYOL
Urbanisme
Personnel communal

Michèle RAKOUTZ
Culture et Loisirs

Gérard BERTICAT
Finances communales

M.-Thérèse GARDON
Affaires scolaires

CONSEILLER(E)S DÉLEGUÉ(S)

Gérard SAGNOLE	Voirie, Environnement
Guy BERNOLLIN	Fêtes
Bernard BRUNOT	Jeunes
Denis CHERMETTE	Associations
Michel CORTIAL	Artisanat, commerce, industrie, emploi - Information
Roger GURET	Permis de construire
Patrick MIALON	Sports
Anne-Marie PIEGAY	3 ^e Age
Jean RIGAUD	Jeunes
Marcel ARNAUD	Affaires Sociales, B.A.S.
Cécile VAN DEN BROEK	Affaires sociales, Restaurant des Arcades
Dominique VIRET	Centre-ville, Permis de construire

CONSEILLER(E)S*

Alexandre GENELOT, Eric CLAER, Françoise MARTORELL, Jean LAPLACE,
Louis PONTVIANNE, Denis BRAND, Christiane CONSTANT, Catherine CASTELAIN

* Les Conseillers sont placés dans l'ordre du tableau.

PERMANENCES DES ÉLUS

M. THIERS, Maire, reçoit les mercredis de 17 h. 30 à 19 h. et les samedis de 11 h. à 12 h. sur rendez-vous.
M. MASSON : le mardi de 18 h. à 19 h. ou sur rendez-vous.
M. RAFFIN : le samedi de 10 h. à 12 h. ou sur rendez-vous.
M. DARFEUILLE : 2^e et 4^e mercredi du mois, de 17 h. 30 à 18 h. 30 ou sur rendez-vous.
M. MINSSIEUX : le samedi de 9 h. à 10 h.
M. FAYOL : le jeudi de 9 h. à 10 h.
Mme RAKOUTZ : le jeudi de 14 h. à 15 h.
M. BERTICAT : 1^{er} et 3^e samedi du mois, de 9 h. à 10 h.
Mme GARDON : le mardi de 9 h. à 10 h. 30

Notre page de couverture : l'éolienne, située dans le hameau des Collonges, qui servait autrefois à puiser l'eau potable alimentant l'ancienne propriété VILLARD. (photo Jacques DUGAS)

Responsable de la publication : Michel THIERS.

Commission du Bulletin :
Mme SOGNO

M. CORTIAL, M. DARFEUILLE, M. FAYOL, M. BRUNOT, Mlle MARTORELL, Mme PIEGAY
avec l'aide de MM. BIDAULT, GONIN, MOREL et des Services Administratifs et Techniques.

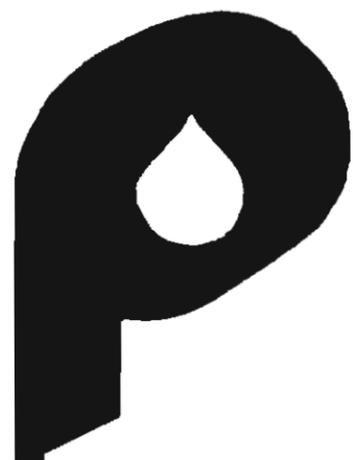
Dépôt légal : premier trimestre 1985 - Administration, Rédaction : Brignais, Mairie.

Ce bulletin, édité par la Municipalité de Brignais,

a été conçu et réalisé par l'IMPRIMERIE DU MONTET, 11, rue Francisque-Darcieux, à Saint-Genis-Laval.

Distribué par ODIP, à Oullins.

La photogravure des pages couleur a été réalisée par le Studio Pierre ROCHEBLOINE, rue des Ronzières, à Brignais.



assainissement

adduction d'eau

station de pompage

plomberie - sanitaire

pétavit

68 ch. du Moulin-Carron

B.P. 6 - 69570 DARDILLY

Tél. (7) 835.26.45

Télex 380969 F

R. VIVIER

maroquinier

bagagiste



TOUTES RÉPARATIONS

Sacs - Bagages - Parapluies

138, rue Général-de-Gaulle

69530 BRIGNAIS

Tél. (7) 805.08.15

Pour vos distributions
d'imprimés
sans adresse
en boîte aux lettres,
adressez-vous à une
entreprise spécialiste
du Sud-Ouest
Lyonnais

ODIP

32, chemin de la Glacière
69600 Oullins

Tél. **851.43.91**



Le mot du Maire

Traditionnellement cette période de fin d'année est consacrée aux fêtes de famille. C'est l'occasion de resserrer des liens entre êtres chers et de se libérer des soucis quotidiens.

Permettez-moi cependant d'aborder avec vous une cruelle question d'actualité.

Toutes les familles sont touchées par le chômage et le nombre de demandeurs d'emploi augmente encore. Nous savons que ce grave problème ne sera pas résolu par des mesures d'assistance généralisées, que le bon sens réserve à des cas isolés.

Sans vouloir chercher à imiter les autres, nous ne pouvons qu'apprécier la capacité créative du grand pays que sont les Etats-Unis qui a réussi à créer 4.500.000 emplois en une année (1983). Ce succès doit cependant nous forcer à réfléchir et à trouver des solutions à notre propre situation sans nous croire dépourvus de moyens.

Bien au contraire : Nous devons mieux produire, mieux créer, et nous rendre plus compétitifs.

C'est possible à plusieurs conditions :

- rappeler les règles d'or de la vie à nos enfants et motiver leur avenir en leur donnant confiance,

- aider les jeunes à s'insérer dans la vie,
- nous efforcer d'atteindre la qualité dans tout ce que nous entreprenons.

C'est pour cela que nous avons voulu, par exemple, contribuer à la réalisation d'un climat de confiance entre employeurs et jeunes à la recherche d'un emploi avec le succès que vous pouvez constater (cf. page) en dehors de toute activité partisane.

Nos structures d'Education ne sont pas adaptées au monde évolutif : le Législateur doit y pallier certes, mais par notre comportement nous nous devons d'améliorer ce climat de confiance et de solidarité, qui doit être la base de notre redressement.

Si nous le voulons, nous le pouvons et nous devons cesser d'alimenter la source polluante du défaitisme, mais avoir foi en nous-mêmes.

N'est-ce pas là le meilleur message de vœux au seuil de cette nouvelle année ?

A vous tous, au nom du Conseil Municipal, du Personnel Communal et de moi-même, je vous souhaite une bonne année, également à ceux qui ont perdu un être cher, et auxquels je pense souvent, en les assurant de toute ma sympathie.

Le Maire, MICHEL THIERS □

Le 16-12-84

Regards sur 1984

Comme chaque année, au seuil de l'année nouvelle, nous vous proposons de jeter ensemble un regard sur l'année écoulée pour faire le point des réalisations menées à bien.

Artisanat, commerce, industrie, emploi

Grâce au dialogue permanent entre le Maire, la Commission A.C.I.E. et les chefs d'entreprises, l'installation de nouvelles entreprises et de nouvelles activités dans les zones industrielles de Brignais, compense largement les activités défail-lantes, ce qui donne un bilan positif en matière d'emploi.

Les nouvelles entreprises inaugu-rées : Restotel, Oertli, Ohier, Geo, Pyrochimie, Stimula, R.B.E. et de nouvelles activités proposées par Pouzol Formation et la Serm.

Elaboration en liaison constante avec les commerçants du devenir de la structure commerciale de Bri-gnais.

Bâtiments communaux

Rénovation de l'église grâce à la participation financière de la Paroisse, du Conseil Général, de la Commune, et installation d'une rampe à la sortie Ouest.

Entretien régulier des bâtiments communaux (scolaires en particu-lier).

La bibliothèque a fêté Noël avec ses jeunes lecteurs.

photo LYON-MATIN



Démarrage des travaux d'aména-gement du nouveau Centre Admi-nistratif début septembre.

Culturel

Augmentation de la capacité de lecture de la bibliothèque ainsi que du nombre de lecteurs.

Multiplication des animations et des expositions, avec de gros efforts destinés aux jeunes lecteurs.

Début 1985, extension projetée des locaux permettant ainsi de met-tre à la disposition des Brignairots un véritable Centre de Documenta-tion et de Lecture au sein duquel ils pourront trouver les ouvrages dont ils rêvaient.

Scolaire

Décision d'accueillir les enfants des écoles privées dans les restau-rants des écoles publiques.

Organisation de concerts spéciale-ment destinés aux scolaires.

Maintien du financement des classes de découverte et signature d'une nouvelle convention.

Soutien ponctuel à la demande des enseignants pour diverses activi-tés (P.A.E., etc...)

Social

Mise en place de la Commission communale de Prévention de la Délinquance.

Obtention par la Commission Sociale du financement par l'OPAC d'un mur de tennis aux Pérouses.

Dans le cadre de l'Association Municipale des Cheveux Blancs, distribution de plantes pour la Fête des Mères, et de colis pour Noël, de bons d'alimentation et de chauf-fage.

Réflexion en synchronisation avec les autres communes du Sud-Ouest Lyonnais pour la mise en place éventuelle de Travaux d'Utilité Col-lective.

Aides ménagères : devant la défection de l'un des financeurs (la CRAM), attribution de deux sub-ventions exceptionnelles afin d'évi-ter la rupture du service.

Participation à l'Opération Soli-darité en relation avec le Secours Catholique.

En 1985, le Maire et la Commis-sion Sociale tiendront des perma-nences trimestrielles pour maintenir le contact avec les résidents des grands ensembles.

Jeunes

Aide aux jeunes pour leur inser-tion dans le monde du travail par les permanences Jeunes-Emploi-Formation.

Interventions du Maire auprès de ses collègues du Sud-Ouest Lyon-nais afin qu'ils participent en com-plément de l'Education Nationale au financement d'une structure intercommunale destinée à conti-nuer l'action des permanences J.E.F.

Aménagement d'un terrain de bi-crossing.

Sports

Mise en place de la pelouse prin-cipale du stade Pierre-Minssieux après agrandissement et réfection totale, et construction de gradins côté Ouest.



Vestiaires mis à la disposition de l'A.S.B. Foot et Pétanque.



Photo LYON-MATIN

Le terrain de football après sa rénovation.

Mise à disposition de l'A.S.B. Foot et Pétanque de deux locaux après aménagement de l'ancien ves-tiaire.

Urbanisme

Mise en place de la Décentralisa-tion : dans le cadre de la maîtrise du droit des sols, c'est le Maire qui délivre les permis de construire depuis le 1^{er} avril.

Décision de modification du P.O.S. dans un premier temps, pré-cédant une révision prochaine.

Dans le cadre du Plan de Réfé-rence, et en nous appuyant sur les compétences d'architectes-urbanistes, en relation avec les com-merçants, les propriétaires et les habitants, mise au point de l'amé-nagement prochain du futur centre-ville par :

- la réalisation de l'aménagement

de la placette devant l'église avec l'installation d'un nouvel abri-bus,

- la mise en place prochaine : d'une OPAH pour l'amélioration de l'habitat, d'un plan de circulation et de stationnement, d'une restructu-ration du commerce local,

Information de tous au fur et à mesure de l'avancement des dos-siers.

Etude avec les urbanistes de la D.D.E. et les propriétaires concer-nés des meilleures solutions pour l'aménagement des zones des Sai-gnes et de Rochilly.

Voirie

Assainissement de la zone indus-trielle Sud.

Aménagement du rond-point au carrefour CD.42/RN.86 avec la participation de la D.D.E.

Elargissement de la rue Bovier-Lapierre.

Réfection de trottoirs en centre-ville.

Confection de trottoirs chemin de Barray.

Réfection d'une partie de la chaussée devant le groupe scolaire C. Fournion.

Aménagement par la D.D.E. pour le compte du Conseil Général, de la partie Nord du contournement Est de Brignais avec installation d'un rond-point sur la RN.86 à hauteur de la S.P.A.



Vue du contournement Est de Brignais.

Tout au long de l'année, la Muni-cipalité a poursuivi ses contacts avec :

- la population, rencontrée au cours de la réunion d'information du 3 février et lors de la visite des élus aux Pérouses le 8 juin. Le Maire et les Adjoints ou Conseillers ont éga-lement reçu en Mairie plusieurs cen-taines de personnes afin de les ren-seigner ou de résoudre leurs diffé-rents problèmes, et ils poursuivront cette écoute naturelle ;

• les Associations qui ont été reçues en commun par domaine d'activité ou séparément. Le Maire et des élus se sont fait un devoir d'assister à toutes les manifestations afin de leur témoigner leur soutien et leur encouragement ;

• l'Europe et en particulier l'Alle-magne lors des visites des délégations d'Hattersheim, Liederbach, Walldorf et Hirschberg. C'est avec cette dernière ville que nous allons vers un jumelage qui permettra des échanges fructueux entre nos deux communes.

Inauguration de la flamme pos-tale qui portera Brignais à travers la France et au-delà des frontières.

Voilà l'essentiel de ce que l'on peut dégager des nombreuses activi-tés de vos élus et des services muni-cipaux qui poursuivront leurs efforts pour le bien-être de tous les Brignairots.

M.T. □

Les dernières décisions du Conseil Municipal

Séance publique
du 16 novembre 1984

• **Compte administratif de l'exercice 1983.** Approuvé par 27 voix pour et 1 abstention, il donne les résultats suivants :

	DÉPENSES en Francs	RECETTES en Francs
Investissement	13.005.312,78	11.943.800,05
Fonctionnement	21.200.319,44	26.859.396,87
Totaux	34.205.632,22	38.803.196,92
Reste à réaliser	4.597.564,70	

• **Budget supplémentaire de l'exercice 1984.** Approuvé par 25 voix pour et 4 abstentions, la balance générale de ce budget se présente de la façon suivante :

	DÉPENSES en Francs	RECETTES en Francs
Investissement	5.637.480,43	5.637.480,43
Fonctionnement	5.817.648,43	5.817.648,43
Totaux	11.455.128,86	11.455.128,86

dont 5.659.077,43 F provenant de l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 1982.

• **Projet de remodelage du Canton de St-Genis-Laval.** M. le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la lettre de M. le Préfet du Rhône en date du 2 novembre 1984 exposant le projet de remodelage du Canton de St-Genis-Laval et demandant que le Conseil Municipal de chacune des communes concernées émette un avis sur ce projet avant le 16 novembre.

M. le Maire déclare qu'il est absolument inadmissible que les Conseils Municipaux ne soient consultés qu'à la phase finale et qu'on ne leur donne qu'un délai de douze jours pour délibérer et se prononcer.

Puis il expose un certain nombre d'observations sur ce projet tel que proposé et rend compte de la réunion organisée à son initiative entre les Maires et Adjointes des communes concernées.

Il explique qu'à son avis le remodelage aurait dû prendre en compte de nombreux paramètres, tels que : les populations, les liaisons routières et les moyens de communications, les transports, la topographie des terrains, les échanges économiques et

culturels, les infrastructures administratives.

Pour ces raisons, M. le Maire pense qu'il aurait été souhaitable d'opter pour le statu-quo.

Mais puisque les considérations de quantités de population semblent primer sur d'autres critères, afin de mieux équilibrer le nombre d'élus avec le nombre d'habitants qu'ils représentent et puisque une population de 53.000 habitants est jugée excessive (moyenne : 30.000 habitants) et que d'autre part, plusieurs communes paraissent accepter le projet de remodelage, M. le Maire propose de l'accepter.

Après un débat où de nombreuses explications de vote sont données, par 19 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions, est accepté le projet de remodelage du Canton de Saint-Genis-Laval :

- l'un regroupant les communes de Charly, Irigny, Pierre-Bénite et Ver-naison (22.533 habitants) ;
- l'autre regroupant les communes de Brignais, Chaponost, St-Genis-Laval et Vourles (33.000 habitants)

• **Projet de déclassement et d'aliénation d'un tronçon du chemin rural n° 15 "des Aigais".** Par 24 voix pour et 5 abstentions, le Conseil accepte ce projet et décide la mise à l'enquête publique.

• **Projet de création d'un parking rue Cassefroide, rue du Bief. Acquisition par voie d'expropriation d'un tènement immobilier.** Par 22 voix pour, 1 contre, et 6 abstentions, le Conseil accepte de poursuivre l'expropriation de ce tènement immobilier, aucune négociation à l'amiable n'ayant pu être réalisée, et sollicite la déclaration d'utilité publique pour cette acquisition.

• **Aliénation d'une parcelle de terrain située rue du Moulin.** Acceptée à l'unanimité.

Séance publique
du 4 décembre 1984

• **Vote d'une avance sur subvention au titre de 1985 au profit du Centre Social et Socio-Culturel de Brignais.** Par 28 voix pour et 1 abstention, le Conseil décide de verser 70.000 F au Centre Social sur la subvention qui lui sera attribuée pour 1985.

• **Nouvelle tarification du droit de licence des débits de boissons.** A compter du 1^{er} janvier, le tarif du droit annuel de licence des débits de boissons de la commune sera le suivant :
- 300 F pour les débits de boissons de 3^e catégorie,
- 600 F pour les débits de boissons de 4^e catégorie.

Décision acceptée à l'unanimité.

• **Fonds scolaire des établissements d'enseignement public. Emploi de l'allocation scolaire de l'année 1983-1984.** Cette somme de 13.310 F servira au financement de la fourniture et pose d'un revêtement "Tapiflex" à l'école Simon-don. Unanimité.

• **Convention pour l'organisation des classes de découverte.** Approuvée par 27 voix pour et 2 abstentions.

• **Adhésion de la commune au Conseil des Communes d'Europe.** Le Conseil approuve à l'unanimité cette adhésion, et ratifie la Charte Européenne des Libertés Communales.

• **Autorisation de défendre à l'Instance.** Affaire commune de Brignais / M. R... — Affaire commune de Brignais / Mme L... — Unanimité.

• **Cession gratuite de terrain pour élargissement de la rue des Tasses.** Acceptée à l'unanimité.

• **Subvention complémentaire à la Maison des Jeunes de Brignais au titre de l'année 1984.** Le Conseil approuve par 27 voix pour et 2 voix contre, le versement d'une subvention complémentaire de 8.592 F (régularisation).

• **Subvention complémentaire à l'Association Amicale du Personnel Communal au titre de l'année 1984.** Une subvention complémentaire de 20.124 F est votée à l'unanimité (régularisation).

• **Adhésion de la commune à l'Association Ville et Banlieue.** Regroupant une soixantaine de communes, cette association a trois objectifs prioritaires : « mieux vivre en ville », « mieux maîtriser l'urbanisation », « promouvoir le développement social des quartiers ». Voté à l'unanimité.

• **Adhésion de la commune au C.A.U.E.** Décidé à l'unanimité.

• **Indemnités de logement aux**

instituteurs. A compter du 1^{er} janvier elles sont fixées comme suit par M. le Préfet :

- 595,20 F pour les célibataires, veufs, divorcés sans enfant à charge,

- 744,00 F pour les instituteurs mariés, célibataires, veufs, divorcés avec enfant à charge. Unanimité.

• **Subvention exceptionnelle à l'Association A.C.P.G. -C.A.T.M. pour l'organisation du Congrès**

Départemental de juin 1985. Une subvention de 14.000 F est votée à l'unanimité.

Séance publique
du 20 décembre 1984

• **Mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de l'agglomération lyonnaise.** Accord unanime du Conseil pour procéder à cette mise à jour nécessaire.

Le compte-chèques Ecureuil

pour mieux gérer
votre vie quotidienne...
...et mieux épargner
sur votre livret A

CAISSE D'EPARGNE DE LYON

AGENCE DE BRIGNAIS :
106, rue Général-de-Gaulle - Tél. 805.19.12

Etat-Civil

Liste des mariages du 1^{er} septembre au 31 décembre 1984

BERTOCCHIO J.-Louis et LEONARDI Laurence, le 1^{er} sept.
RYS Pawel et ZAJAC Lucyna, le 8 septembre.
LAVERGNE Jacques et LAPLACE Marie-Thérèse, le 8 sept.
VIRICEL Frédéric et KAISER Marie-Pierre, le 15 septembre.
COUSSEAU Michel et ALEU Catherine, le 15 septembre.
HANUS Claude et CHOSSON Noëlle, le 22 septembre.
DEPLANCHE Jean-François et BRUSAPORCO Christine, le 22 septembre.
CHOUZY Fleury et BUFFIN Anne, le 22 septembre.
BRUYÈRE Michel et BERTHET Isabelle, le 29 septembre.

VORON Bruno et CELAUDOUX Martine, le 4 octobre.
TRAVERS Roger et RACHEDI Naouel, le 6 octobre.
SANMARTY Patrick et GARCIA Patricia, le 20 octobre.
LEAULT Gilles et LAMURE Dominique, le 10 novembre.
IGLESIAS Pierre et RAGUIN Isabelle, le 17 novembre.
SEDTIN Guy et MOLLARD Marie-Odile, le 24 novembre.
CRETIN Jean-Michel et JEANNOT Agnès, le 1^{er} décembre.
ABDELMOUMENE Mohamed et GUICI Hakima, le 15 décem-
bre.
SCHWENDIMANN Michel et JALBY Marie-Claire, le 15 décembre.

Liste des décès du 1^{er} septembre au 31 décembre 1984

FAYOLLE Léonie, 75 ans, le 5 septembre à Brignais.
BOURAHLA Lamri, 17 ans, le 3 septembre à Aveize.
FALLONE Angelo, 64 ans, le 11 septembre à Brignais.
RAVUT Georges, 64 ans, le 4 septembre à St-Genis-Laval.
BERNIGAUD Robert, 43 ans, le 25 septembre à Brignais.
RIVORY née BAILLY Marie, 82 ans, le 25 sept. à Létra.
BERGER Francisque, 63 ans, le 5 octobre à Brignais.
PERGENT Michel, 35 ans, le 7 octobre à Brignais.
DOMINGET Joannès, 86 ans, le 10 octob. à St-Genis-Laval.
BOUTONNET née MALLET Henriette, 78 ans, le 17 octobre à Pierre-Bénite.
LAURENT Pierre, 82 ans, le 19 octobre à Pierre-Bénite.
SISSLER Madeleine, 84 ans, le 25 octobre à Brignais.
BIRON Aceline, 82 ans, le 24 octobre à Lyon 8^e.
PRAT Marius, 78 ans, le 30 octobre à Brignais.

MAZZOCCO Pierre, 62 ans, le 28 octobre à Pierre-Bénite.
VOLATIER Victor, 89 ans, le 24 octobre à Pierre-Bénite.
CHAIZE Marie-Jeanne, 85 ans, le 6 novembre à Brignais.
MOIROUD Auguste, 59 ans, le 6 novembre à Brignais.
MAYER Marie, 83 ans, le 7 novembre à Brignais.
SALVAT Léon, 76 ans, le 15 novembre à St-Genis-Laval.
THOMAS Henri, 27 ans, le 25 novembre à Brignais.
MUSQUET Brigitte, 23 ans, le 25 novembre à Bourgoin-Jallieu (Isère).
BERNARD Auguste, 55 ans, le 4 décembre à Pierre-Bénite.
BULLY née VIALET Marie-Claudine, 85 ans, le 9 décembre à Brignais.
RANTONNET Benoît, 89 ans, le 17 décembre à Charnay.
BONHOMME Jean, 82 ans, le 28 décemb. à St-Genis-Laval.
CREVECCEUR Francis, 60 ans, le 31 décembre à Brignais.

Une commune et ses jeunes, les jeunes et leur commune

De tout temps, depuis que le monde est monde, la jeunesse a été source d'initiative, d'enthousiasme, d'emballlement furtif où l'on voudrait tout reconstruire, tout refaire, le monde, la société, la religion, la justice, etc... ; mais aussi revendiquant le droit à une certaine reconnaissance, à un encouragement de la part des adultes tout en ruant dans les brancards de la société pour obliger celle-ci à bouger.

La jeunesse est une source de vie, riche de possibilité à bâtir, de disponibilité pour défendre un idéal, et en même temps pleine de découragement et de fatalisme.

Et de génération en génération, il y a une évidente constante, chacun est jeune (ou a été jeune) à tour de rôle. Lequel d'entre nous n'a jamais été jeune ? Qu'il lève la main. Ainsi va la vie. Alors ?

- Les jeunes comprennent-ils les adultes ?
- Les adultes comprennent-ils les jeunes ?
- Les jeunes sont-ils bien intégrés dans la société ?
- La société fait-elle quelque chose pour les jeunes ?
- Les jeunes comprennent-ils ce qui se fait pour eux dans leur commune ?
- La commune comprend-elle ses jeunes ?

Vastes questions, auxquelles aucune réponse tranchante et définitive ne peut être apportée. Il n'y a pas de réponse toute faite.

Tout est question de nuances, de volonté de réagir, d'envie de bâtir, de compréhension réciproque.

Quand une commune veut se présenter, elle parle d'abord des individus qui la composent : tant d'enfants, tant de jeunes, tant d'adultes, tant de personnes du 3^e âge.

S'ils sont ainsi énumérés c'est bien parce que ces groupes (les jeunes en ce qui nous concerne) représentent une identité propre dont la commune doit tenir compte, agir avec, et pour ces groupes. Elle doit en tenir compte dans le domaine social, culturel, récréatif (sports, loisirs), etc... ; proposer et encourager toute initiative offrant un éventail de possibilités dans chacun de ces grands chapitres, où l'individu peut trouver tout ou partie de ce

qu'il attend pour son épanouissement.

Mais ce groupe ne doit-il rester seulement qu'en perpétuelle position d'attente ? Sûrement pas.

N'a-t-il pas lui aussi à proposer, à suggérer ? Sûrement. Et c'est là que commence le dialogue si nécessaire à la compréhension réciproque et à l'efficacité.

A Brignais, nous avons la chance d'avoir une vie associative très développée, offrant une gamme de possibilités d'épanouissement dans les domaines aussi différents que sportifs, culturels, musicaux, loisirs divers (témoin ce bulletin consacré aux associations). Puis il y a aussi une Maison des Jeunes offrant elle aussi diverses activités (du baby-foot à la micro informatique, en passant par le bi-crossing ou la sculpture). Le jeune face à son avenir professionnel n'est pas oublié. Les responsables du Jeunes-Emploi-Formation (J.E.F.) réalisent un travail en profondeur pour aider les jeunes à se former et à préparer leur vie professionnelle.

Malgré cela, malgré le dévouement, les efforts, les compétences de chacun, il y a encore des jeunes

(et des adultes) n'arrivant pas à s'intégrer dans une structure à quel que niveau que ce soit. Il y a encore des désœuvrés. Des jeunes (et des adultes) mal dans leur peau qui n'arrivent pas à trouver un sens à leur vie. Qui ont l'impression que leur avenir est bouché.

Alors pour cela, tout le monde doit se mettre au travail. La faute de la société ?... Trop facile comme réponse. Car la société c'est qui ? Vous, moi, les associations, les éducateurs, les formateurs, les politiques, les apolitiques, les grands, les petits, les moyens, les riches, les pauvres, les jeunes, les moins jeunes. C'est à nous tous, ensemble, d'agir. Alors encourageons les belles initiatives que sont capables de réaliser les jeunes quand ils ont un idéal, un but.

Aidons ceux qui se cherchent.

Vous tous, jeunes et adultes, qui venez de lire cet article, avec un tas d'idées, n'avez-vous pas quelque chose à suggérer, à proposer. Le dire c'est bien, l'écrire c'est mieux. Merci de répondre à ce dialogue que nous voulons continuer de maintenir avec vous.

BERNARD BRUNOT □



L'insertion des jeunes en difficulté dans le monde du travail

Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder ce délicat problème de l'insertion des jeunes en situation d'échec (cf. Bulletin Municipal n° 11 page 5, n° 12 page 3), mais avons déjà souligné combien encourageants ont été les résultats des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (P.A.I.O.) mises en place dans le Sud-Ouest Lyonnais (Oullins, Brignais et une dizaine d'autres communes).

On peut mieux en apprécier les résultats maintenant : sur 738 jeunes reçus entre le 1^{er} janvier 1983 et le 31 mai 1984 :

- 85 ont eu une embauche supérieure à six mois,
- 48 ont eu un contrat entre deux et six mois.

Ce résultat est en grande partie acquis grâce à la compréhension entre les entreprises, le G.R.E.T.A. (Formation continue de l'Education Nationale), des Maisons de Jeunes et des élus, comme cela a été le cas à Brignais. **C'est déjà un succès.**

Cependant cette structure, en majeure partie financée par l'Etat, prend fin ce mois-ci.

C'est la raison pour laquelle, en accord avec le G.R.E.T.A., j'ai estimé que nous ne pouvions pas laisser disparaître une des possibilités d'aider ces jeunes à trouver un emploi. J'ai alors proposé par courriers du 1^{er} décembre, soutenu par la Commission Jeunes du Conseil (Catherine Castelain, Bernard Brunot, Jean Rigaud) de convier tous les élus (Maires, Adjointes concernés) des 35 communes susceptibles d'être intéressées à une réunion d'échanges et de décision le 19 décembre au L.E.P. de Brignais, avec pour but principal la mise en place d'un dispositif d'accueil devant être financé aux trois quarts



par l'Etat, le dernier quart par les communes intéressées.

Bien sûr, nous pouvons tous déplorer qu'une nouvelle fois les budgets communaux soient sollicités pour dénouer des situations que les élus n'ont pas créées. Raison de plus à mon avis, pour montrer notre détermination à rechercher des solutions (pas une famille n'est épargnée par ce problème de l'emploi) **en mettant l'Etat en face de ses responsabilités et nous en face des nôtres.**

Une mise en commun de notre volonté, de nos moyens liant entre elles plusieurs communes avec une

indispensable et importante participation financière de l'Etat doit permettre d'aboutir.

C'est ce qui s'est dégagé de cette réunion du 19 décembre au cours de laquelle une soixantaine de personnes ont pu s'exprimer (Maires, Adjointes, Conseillers, Responsables de l'Education Nationale, Personnel d'Accueil...), soit 15 communes représentant une population de 110.000 personnes.

Le budget prévisionnel n'étant pas suffisamment précis (en particulier la participation de l'Etat), il a été décidé de créer, sur proposition du Maire de Brignais, une commission d'étude intercommunale, chargée de la constitution d'un dossier précis quant aux charges financières des uns et des autres, de l'Etat en particulier.

Ce dossier constitué (si possible fin janvier 85), les élus se retrouveront pour décider de la suite à donner en souhaitant que tout militera en faveur d'une décision commune positive, car tous les élus présents, **tout en ayant le souci très légitime de ne pas alourdir les budgets communaux, ont montré (si besoin en était) tout l'intérêt qu'ils portent à ce délicat problème concernant les jeunes.**

MICHEL THIERS □

26-12-1984



Une première réussie

C'est sous un temps clément et des airs de kermesse que la piste de bi-crossing accueillait pour une première les jeunes adeptes de ce sport venu d'Outre-Atlantique.

L'organisation parfaite de cette compétition permettait un non-stop des épreuves que tous, concurrents et public appréciaient.

Le début des essais dès 10 heures du matin démontrait tout l'attrait qu'une telle discipline suscitait chez les jeunes.

C'est environ 200 engagés qui se pressaient sur la piste pour défendre leur chance.

Le premier point fort de cette journée se situait vers 11 h. 30



Quand le Maire se met en piste...

quand M. le Maire, accompagné de plusieurs Conseillers Municipaux, inaugurerait officiellement cette nouvelle réalisation pour les jeunes. Après avoir coupé le traditionnel ruban, c'est tout naturellement que M. le Maire, quelques Conseillers Municipaux, suivis du Président de la section de bi-crossing, enfourchaient les bicyclettes pour effectuer un tour d'honneur fort applaudi par un très nombreux public.

Tout le monde se réunit ensuite autour d'un vin d'honneur offert par la Municipalité qui voulait marquer par sa présence tout l'intérêt qu'elle porte aux jeunes.

Ce n'est que tard dans l'après-midi, une fois les épreuves terminées que M. le Maire présidait la remise des récompenses. Traditionnelle cérémonie qui clôture une agréable journée où le sport est roi. La coupe de la Municipalité venait récompenser le pilote féminin le plus méritant.

C'est dans une ambiance chaleureuse que s'achevait cette première en prenant rendez-vous pour la prochaine saison pour laquelle une compétition de ligue est prévue.

Cette piste de bi-crossing sera, soyons-en sûr, le terrain où la toute jeune équipe du bi-crossing réalisera des exploits.



Photo LYON-MATIN

Permettez-moi pour terminer ces quelques lignes de féliciter toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce projet, la Municipalité, les responsables de la Maison des Jeunes, l'équipe de la section et tous les bénévoles qui ont permis de surmonter les difficultés rencontrées.

Nous sommes persuadés que les jeunes auront à cœur de sauvegarder leur patrimoine et qu'ils feront leur possible pour le respecter et le faire respecter. **JEAN RIGAUD** □



La course à travers Brignais Edition 1985, 27 janvier

A la suite de la réunion de plusieurs associations par les organisateurs de la course à travers Brignais (MM. Darfeuille et Mialon), le besoin d'innover s'est fait ressentir en ce qui concerne cette manifestation tout en lui conservant son caractère spécifique.

Est-il utile de rappeler que cette organisation de la Commission des Sports, appuyée par les associations locales, s'adresse à tous les Brignais sans exception. Le principe même de la course de relais instaurée lors de la première édition en décembre 79 permet à quiconque de participer sans pour autant posséder des qualités physiques au-dessus de la moyenne.

Nous maintenons donc les courses de relais pour leur grande liberté de participation, tout le monde pouvant s'exprimer dans la performance sportive, mais aussi dans la fantaisie des tenues, comme dans l'originalité des compositions d'équipe.

Un changement par rapport aux années précédentes : le nombre de relayeurs est réduit à 8 (au lieu de 10) afin de permettre la formation d'un plus grand nombre d'équipes.

Cette année, un prix spécial récompensera l'équipe ayant fait preuve de la plus grande fantaisie (vestimentaire surtout). Le but de cette journée est aussi de s'amuser entre nous.

Une autre innovation intéressante sera la création d'une nouvelle épreuve consistant dans la matinée, à couvrir un parcours reliant Brignais à Chaponost et Soucieu par la Vallée de Barry et retour au stade. Chaque participant, puisqu'il s'agit d'un parcours individuel, pourra utiliser l'allure qui lui convient, l'essentiel étant d'abord de participer suivant la formule bien connue, mais aussi d'arriver au terme du parcours. Le temps mis pour couvrir la distance n'aura qu'une importance relative même si l'ordre d'arrivée sera relevé... et publié, tandis qu'un diplôme de participation sera remis à chaque arrivant.

Dernière remarque, mais importante : les inscriptions sont bien entendu gratuites, mais en revanche, aucune récompense (de valeur !...) ne sera attribuée aux premiers.

Inscription des équipes : sur place, dimanche matin et jusqu'au moment du départ.

La Commission Sportive rappelle que l'année dernière, trop peu d'associations avaient répondu à notre appel, peut-être à cause d'un manque d'information.

Notre souhait est de voir une meilleure participation, voire même plusieurs équipes par association.

Un prix sera attribué au plus grand nombre de participants par section, cette épreuve doit conserver son caractère de manifestation populaire.

Venez nombreux ! Parlez-en autour de vous. Même si vous n'avez plus tout à fait la silhouette sportive, venez prendre un bol d'air et une tranche de rigolade.

Les bienfaits des activités physiques sur le corps et l'esprit ne sont plus à prouver. Alors essayons tous ensemble d'améliorer cette fête du sport et de l'amitié.

Résumé du programme de la journée :

• 9 h. — **Complexe sportif Pierre-Minssieux** : départ du 1^{er}

rallye pédestre Brignais-Chaponost-Soucieu-Brignais (environ 12 km) par la Vallée de Barry.

Remise des feuilles de contrôle à partir de 8 h. 30.

• 14 h. 30 — **Epreuve individuelle pour les jeunes** nés après le 1^{er} janvier 1973. 1.200 mètres environ. Classements séparés filles et garçons. Départ à l'entrée du camping. *Inscriptions à partir de 13 h. 30.*

• 15 h. 30 — **Epreuve par équipe de 8 coureurs en relais**, pour les concurrents nés avant le 1^{er} janvier 1973 (5 km environ). Départ Bd des Sports, puis avenue du Stade, Complexe Sportif P. Minssieux, Camping, avenue F.-Gaillard, Garon rive gauche, Vieux Pont, Tour de l'Eglise, Garon rive droite, rue du Moulin, avenue de Verdun, Garon rive gauche, avenue F.-Gaillard, allée des Chênes, chemin du Vert-Pré, chemin de Barry, bd des Sports, arrivée au stade.

Les inscriptions se feront sur place dimanche matin et jusqu'au moment du départ.

le 5-1-84 **JEAN DARFEUILLE** □

A chacun son style, mais l'essentiel n'est-il pas de participer ?...



Classes de découverte : une pause d'un an... pour mieux repartir !

Dans le cadre de son projet pédagogique en faveur du milieu scolaire, la ville de Brignais a, au cours des années 1982-83 puis 1983-84 financé pour partie l'organisation de classes de découverte pour les écoles primaires publiques.

A titre indicatif pour l'année 1983-84, une somme de 75.000 F a été votée en faveur de ces classes, dont 277 enfants sur les 855 des écoles primaires publiques ont bénéficié, soit 26 %. La Municipalité s'attachant à promouvoir cette activité, les parties concernées ont bien voulu inscrire leur relation dans une convention. Le texte de cette convention a été soumis au Conseil Municipal lors de sa séance publique du 4 décembre et a obtenu un avis favorable.

La Commission chargée de ce projet va devoir pour les deux années scolaires prochaines organiser et gérer des séjours, travail dont elle s'acquittera avec joie étant donné la grande motivation qui l'anime.

Depuis novembre 1982 le Bulletin Municipal nous ouvre régulièrement ses colonnes pour rendre compte des activités de la commission des classes de découverte.

Ainsi nous annonçons le "lancement" du projet en novembre 82, en tirons le bilan en juin 83, l'année 84 permettant aux classes de découverte d'atteindre leur "régime de croisière".

Si nous annonçons aujourd'hui qu'aucun séjour ne sera organisé par la commission en 84-85, il ne s'agit ni d'un "naufrage" ni d'un "sabotage" mais d'une pause nécessaire pour "relancer la machine" après une "révision". Ces métaphores n'ont pas pour but d'enrober une nouvelle désagréable mais de décrire très exactement la réalité.

Le vote du budget municipal en mars nous obligeait jusque-là à organiser les séjours entre mars et juin de chaque année ; cette pratique avait pour inconvénient de réduire le temps de préparation et d'exploitation pédagogique dans les classes. De plus, ne pouvant retenir les locaux d'hébergement qu'au dernier moment, nous avions peu de choix et aucune possibilité de négocier les prix et les conditions d'accueil. Cette "gymnastique" risquait, à terme, de nuire à la qualité des séjours ; la commission n'a pas voulu courir ce risque.

Nous avons donc décidé de ne pas utiliser en 84-85 la subvention qui sera versée en mars 1985 mais de la conserver pour organiser et étaler les séjours sur toute l'année scolaire 85-86. Ce décalage effectué, les séjours à venir seront programmés avec une subvention versée six mois à l'avance.

Cette décision a été prise après mûre réflexion et avec l'accord de toutes les parties (parents, élus, enseignants, Municipalité).

D'autre part, la commission des classes de découverte a signé avec la commune un contrat de financement portant sur les deux années scolaires 85-86 et 86-87. Ce contrat sera rediscuté en 1987.

Enfin, l'excédent de gestion de l'année 83-84 servira à financer des projets de sorties de découverte qui pourront naître à l'initiative des enseignants cette année.

MARIE-THÉRÈSE GARDON
PASCAL BOUVIER □

Le sport à l'école primaire

En complément à l'éducation physique quelques sports sont pratiqués dans les écoles primaires de Brignais. Ces pratiques s'inscrivent dans le cadre de l'USEP. Elles sont organisées par les directeurs d'écoles avec le concours de moniteurs rémunérés par la Municipalité.

Actuellement on compte environ 230 licenciés dont 110 pratiquent tous les mercredis de 14 h. à 16 h. Ils sont encadrés par huit moniteurs.

Ces activités diverses donnent lieu à des rencontres inter-écoles avec les communes de la COURLY. On peut noter :

- une coupe et un championnat de football,
- un championnat de hand-ball,
- un cross cantonal qui se déroule traditionnellement à Brignais où la Municipalité met ses installations à la disposition de l'USEP chaque année depuis plus de 12 ans,
- un cross départemental au Parc de Parilly,
- des compétitions d'athlétisme à Gerland et au stade Pierre Minsieux,
- des compétitions de mini-tennis dans le cadre scolaire.

Et diverses compétitions occasionnelles comme les courses d'orientation en forêts ou le cross du "Progrès" qui a eu lieu le 5-12-84 à l'hippodrome de Parilly.

MICHEL LANOT □

Directeur du groupe scolaire C. Fournion



Spectacles musicaux pour nos petits écoliers

Cette année encore, plus de 1.000 élèves des écoles primaires et maternelles ont eu la chance d'assister à un spectacle musical offert par la Municipalité en collaboration avec l'A.D.D.I.M. (Association Départementale pour la Diffusion de l'Initiation Musicale).

Pour les plus grands (CM1 et CM2) un opéra de Mozart, Bastien et Bastienne (1768) leur était présenté le 16 novembre dernier par des artistes de l'Opéra d'Amsterdam. Pour certains enfants, c'était le premier contact avec l'art lyrique et les réactions de l'assistance furent très variées : quel silence lorsque apparut M. Colas, le magicien, complice de Bastienne ! Il sut lui prodiguer de si bons conseils pour reconquérir le cœur de Bastien que toute la salle applaudit à grands cris ! Trois musiciens (épinette, violon et violoncelle) ainsi que trois chanteurs (Bastien, Bastienne et M. Colas) surent faire vibrer la corde sentimentale des enfants pour leur apporter un peu de rêve. De nombreuses questions fusèrent dans l'assistance montrant l'intérêt des enfants pour cette merveilleuse musique qui sait si bien traduire par la simplicité la vérité des sentiments humains.

Un tout autre spectacle était présenté aux élèves de CP, CE1, CE2 et grande section de maternelle, le 10 décembre dans la salle du gymnase. Il s'agissait de "Pierre et le Loup", conte musical de Prokofiev mis en scène par Roger Eller et son équipe. Ce dernier s'est inspiré du théâtre Bunraku japonais où les principaux acteurs du conte sont représentés par des marionnettes de 70 à 90 cm évoluant dans un espace scénique composé d'éléments séparés. Quel délire lorsque Pierre cap-

tura le loup et que celui-ci dut faire des sauts désespérés et furieux pour se libérer de sa corde ! En résumé, un spectacle plein de tendresse et de

poésie et qui fut pleinement apprécié par les enfants.

MICHÈLE RAKOUTZ
MARIE-THÉRÈSE GARDON □

"Bastien et Bastienne", des personnages bien sympathiques !



Les restaurants scolaires pour tous les enfants de la commune

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accueillir les enfants de l'école privée dans les restaurants scolaires publics, projet qui a recueilli l'avis favorable du Comité de Gestion des restaurants d'enfants.

Le nombre d'enfants, prenant actuellement leur repas à l'école privée (30 à 45 selon les jours) ne permet pas de les accueillir tous ensemble en un seul restaurant. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé de répartir les enfants de l'école privée en deux groupes (un à Claudius Fournion, un à Jean Moulin).

Cette proposition n'a pas été acceptée par les parents de l'école privée qui demandent à la Municipalité d'étudier une autre possibilité :

- celle d'une livraison à la cantine de l'école, de repas confectionnés dans un restaurant scolaire public.

Nous étudions donc cette proposition avec le souci de rationaliser le service des différents restaurants scolaires dans un but évident d'économie.

MICHEL THIERS - MARIE-THÉRÈSE GARDON □

Un spectacle qui enthousiasma tous les écoliers : "Pierre et le Loup".



ECCO

Travail temporaire

63, Grande-Rue
69600 OULLINS - Tél. 851.79.60

Vous recherchez du **personnel**,
vous recherchez un **emploi**,
un Brignairot, **M. CHECHIRLIAN**
sera heureux de vous accueillir
dans son agence d'Oullins.

*Il solutionnera votre problème
avec rapidité et efficacité.*

PEUGEOT-TALBOT BRIGNAIS



PEUGEOT

ETS H.E.M.

Les Aigais



TALBOT

Z.I. Nord
69530 BRIGNAIS
Tél. 805.19.42

VENTE VÉHICULES - NEUF ET OCCASION
ENTRETIEN - PIÈCES DÉTACHÉS
ACCESSOIRES

CHARPENTE-TOITURES

RHONE-TOITURES

J.F. FONTROBERT

8, rue des Capucines
69530 BRIGNAIS Tél. (7) 805.03.42

DEPUIS PLUS DE CINQUANTE ANS, LA GESTION DES SERVICES
RURAUX ET URBAINS DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE
EST LA SPÉCIALITÉ DE LA

SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTIONS D'EAU INTERCOMMUNALES

sdei

Elle assume également l'exploitation et l'entretien des stations
de traitement d'eaux usées et d'ordures ménagères, d'abattoirs,
des équipements sportifs, des collectivités et en particulier des piscines.

71, rue Molière - 69226 LYON CEDEX 1
TÉLÉPHONE (7) 860.45.75 - TÉLEX 31083 F

Bureau local et Bureau régional :
S.D.E.I. - B.P. 42
244, rue Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS - Tél. 805.13.08

INFORMATIONS

A propos des impôts locaux

Nous avons tous l'habitude de trouver les impôts trop lourds,
voire de "grogner" systématiquement chaque automne contre l'augmentation
de ces prélèvements fiscaux. Au niveau des impôts locaux,
le responsable est tout de suite désigné, souvent à tort :
le Conseil Municipal et plus particulièrement le Maire.

J'ai déjà eu l'occasion d'aborder ce sujet à plusieurs reprises (cf. Bulletin Municipal n° 18, p. 19 et la lettre-circulaire distribuée dans les boîtes aux lettres fin novembre) et de montrer que l'augmentation annuelle à Brignais était restée très raisonnable.

Dans le Bulletin n° 13, p. 15, j'avais comparé notre situation financière aux moyennes départementale et régionale en retenant les critères (les ratios) officiels. J'aurai l'occasion d'y revenir dans un prochain Bulletin.

Cependant, aujourd'hui, je tiens à donner quelques précisions concernant l'impôt ménage, car vous interrogez souvent vos élus, le Maire en particulier, afin de savoir si vous payez plus ou moins que la moyenne des contribuables des autres communes et même certains d'entre vous s'imaginent payer plus "qu'ailleurs".

Une analyse très récente, parue sous la forme de deux articles avec tableaux comparatifs, répond à cette question, encore qu'il soit nécessaire d'être très prudent dans les comparaisons entre communes, chaque situation étant particulière.

En effet, "Le Tout Lyon et le Moniteur Judiciaire" dans ses numéros 2792 du 6 décembre et 2794 du 13 décembre, l'un consacré aux communes de la COURLY (55 communes), l'autre à celles hors COURLY (100 communes), compare l'impôt ménage entre les différentes communes.

Et tout d'abord, qu'est-ce que l'impôt ménage ?

Il s'agit d'une notion **statistique** calculée en ajoutant, au niveau de la commune :

- la Taxe d'Habitation,
- la Taxe sur le Foncier bâti,
- un tiers de la Taxe sur le Foncier non bâti,
- la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- la **subvention fiscale** en compensation des exonérations au titre du Foncier bâti.

Il s'agit donc bien, **en gros**, des taxes acquittées par "les ménages". En effet à ce sujet, il faut préciser que la "**subvention fiscale**" correspond à ce que certains contribuables devraient payer s'ils ne bénéficiaient pas d'une exonération au titre du Foncier bâti, dans le cadre des constructions neuves. Cette moins-value de recettes pour la commune dans le produit des impôts locaux, **est** compensée intégralement par l'Etat.

Mais cette exonération **s'atténue progressivement**, du fait de sa suppression pour certaines catégories de bénéficiaires. **La subvention de l'Etat s'atténue donc de la même façon** et les contribuables qui, jusqu'alors avaient droit à cette exonération, devront s'acquitter de la Taxe sur le Foncier bâti.

Le chiffre global ainsi obtenu est divisé par le nombre d'habitants. On obtient donc un nombre qui représente : **l'impôt ménage par habitant**.

A Brignais cet impôt est de 791 F par habitant en 1984.

Pour comparaison, nous retiendrons les communes dont les populations sont comprises entre 7.000 et 20.000 habitants.

L'impôt ménage de Brignais est un des plus faibles des communes considérées. En effet, pour 1984, on trouve :

- 3 villes à 740-770
- 7 villes entre 880 et 1000
- 3 villes entre 1000 et 1100
- 1 ville à 1200
- 1 ville à 1340.

Nous ne devons pas perdre de vue qu'il n'en sera ainsi que **si** nos zones industrielles se développent, **si** nous savons limiter nos ambitions d'investissements et **gagner encore sur les charges de fonctionnement, car la décentralisation pèsera de plus en plus sur les budgets des collectivités locales.**

MICHEL THIERS □
28-12-84

Un vrai professionnel du jardin

Planter des arbres, des arbustes, rosiers, semer un gazon, tracer une allée, fleurir une terrasse, vous avez tous un jour fait vos essais et constaté votre demi-résultat. Mais créer un vrai paysage proche de la NATURE, reconstituer un bosquet tel que l'on a pu l'admirer dans un parc ou même dans les bois, dessiner une allée bordée d'arbustes ou de fleurs, implanter un arbre d'ombrage ou un brise-vue sans étouffer dans les cinq ans les arbustes ou la haie voisine, seul un "Pro" de vingt ans d'expérience peut réussir le plus beau jardin de vos rêves.

Ne cherchez pas plus loin que chez vous, Paul GOUTTENOIRE est l'un de ceux qui peut garantir à coup sûr ce rêve.

D'ailleurs il vient de prouver ses compétences en agençant merveilleusement les végétaux de la salle de remise des prix des Maisons Fleuries de BRIGNAIS le 16 novembre 1984.

Son expérience, sa pépinière, son personnel hautement qualifié sont à votre service pour tout ce qui touche au jardin et à la décoration florale.

Paul GOUTTENOIRE est à votre écoute tous les jours sauf le samedi, à l'entreprise NATURE Tél. 805.13.93 à Vourles.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône

2, avenue Adolphe-Max / 69005 Lyon / Tél. (7) 842.38.39

Entre pays de montagne du Beaujolais et du Lyonnais, pays de plateaux et de plaines de la Saône et du Rhône, la ville de Lyon, son agglomération et les zones rurales et industrielles qui l'entourent sont le lieu de contrastes territoriaux et sociaux marqués qui font la toile de fond du cadre de vie des habitants du Rhône.

Aujourd'hui, les collectivités locales savent combien l'essor de leur département dépend de la qualité de l'environnement qu'elles sauront préserver et maintenir, à partir de choix de développement local qu'il s'agisse de centres urbains anciens, de banlieue ou de village, d'habitat collectif ou individuel, d'équipements publics, d'espaces verts, d'exploitations agricoles ou de tissu industriel...

A côté des grands projets d'urbanisme et d'architecture qui doivent permettre au Rhône de maintenir son rayonnement et la prospérité de tous, chaque municipalité est confrontée aux problèmes quotidiens que pose la recherche d'une meilleure harmonie entre l'habitat et l'environnement. Les nouvelles compétences en matière d'urbanisme offrent aujourd'hui aux communes et leurs groupements la décision, après approbation de leur P.O.S., des permis de construire et de multiples autorisations dont les conséquences se lisent directement dans les paysages. Les élus ont ainsi désormais la possibilité d'agir dans ce domaine en ouvrant le dialogue et en suscitant une véritable participation de leurs citoyens. C'est pour les inciter et les aider à rechercher les nouvelles formes d'un urbanisme et d'une architecture plus conviviale que le C.A.U.E. du Rhône a été créé en 1979 par le Conseil Général.

Ses actions se sont déployées dans de multiples directions avec un souci permanent de présenter, par l'exemple, des démarches originales de recherche, d'information, de conseil en architecture, urbanisme, environnement.

Le C.A.U.E. n'est en aucun cas présent pour imposer son avis mais aider à la décision ses interlocuteurs.

Sa mission première de sensibilisation en direction de tous les

publics est lourde, complexe et longue mais elle doit se poursuivre et s'amplifier.

L'équipe du C.A.U.E., plus que jamais est prête à répondre à vos questions et travailler aux côtés des communes, des administrations, des professionnels, des établissements scolaires, dans un esprit d'initiative et de dynamisme.

RENÉ TREGUET □

Président du C.A.U.E. du Rhône
Vice-Président du Conseil Général

Des conseils aux particuliers

Réfléchir avant d'agir.

Le C.A.U.E. du Rhône fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

L'équipe du C.A.U.E. et ses architectes conseillers sont là pour aider à une meilleure conception de l'architecture et ses abords, indépendamment de toute procédure administrative que le particulier ou

tout autre maître d'ouvrage devra respecter au moment du dépôt de son permis de construire.

L'architecte conseiller peut aider à résoudre des problèmes comme :

- l'implantation et l'orientation de la construction sur le terrain en prenant en compte le site, le relief, les végétaux,
- la localisation des accès, des circulations sur la parcelle ;
- les clôtures, terrassements, plantations,
- le traitement des volumes, des façades, des toitures ;
- le choix des matériaux, des enduits...

Où s'adresser et comment ?

M. Marc-Henri Herz, nouvel architecte-conseiller du C.A.U.E., assure gratuitement une permanence régulière destinée aux personnes publiques ou privées désirant construire, **en Mairie de St-Genis-Laval**, le deuxième vendredi matin du mois à partir de 9 h. (tél. 856.01.52). Un entretien, une visite sur le terrain et une aide technique apportent généralement plusieurs solutions aux questions posées par l'interlocuteur qui reste libre de s'orienter sur un choix personnel de construction.

« Le bonheur c'est simple comme un coup de fil »

Oui, mais encore faut-il pouvoir le donner "ce coup de fil". En effet, les Télécommunications ont installé sur tout le territoire un certain nombre de cabines permettant de faciliter la vie aux usagers.

Malheureusement, par la malveillance de quelques-uns, cette amélioration des possibilités de communication est détruite régulièrement et nous publions ci-dessous un courrier reçu en Mairie le 22 novembre dernier à ce propos :

« Monsieur le Maire,
Par le présent courrier, j'ai l'honneur de vous communiquer quel-

ques chiffres sur le vandalisme des cabines de l'agglomération lyonnaise.

Durant les huit premiers mois de l'année, sur 1.800 cabines installées sur la voie publique, 3.167 combinés ont été arrachés, 1.605 portes de mécanismes fracturés, 1.880 caisses volées, 898 appareils trop endommagés pour être réparés sur place dont 450 irrécupérables.

Par comparaison avec les mois analogues de l'année dernière, le nombre de portes de mécanismes fracturés est en augmentation de 730 %, le nombre de caisses volées de 583 %, le nombre d'appareils irrécupérables de 400 %.

→ Les seuls vandalismes d'appareils irrécupérables et de portes de mécanismes fracturés s'élèvent donc à 10.735.240 F (prix d'un appareil 8.380,00 F, d'une porte 2.000,00 F).

C'est pourquoi, selon les directives reçues de mon Administration Centrale, je me vois contraint de supprimer trois cabines sur votre commune qui ont été trop souvent détériorées. Neuf autres cabines de votre commune seront remises en service avec des appareils renforcés durant les six mois prochains (liste jointe).

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous jugeriez utiles, je vous prie d'agréer, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Centre
M. CHARGROS

Nous déplorons ces suppressions et encore plus le vandalisme qui pousse les télécommunications à prendre une telle décision, car les casseurs auront, eux aussi, un jour ou l'autre besoin de pouvoir communiquer rapidement avec quelqu'un et ce jour-là ils regretteront peut-être...



Liste des cabines qui seront remises en état sur Brignais

Numéro Cabine	Adresse
0023	Près de l'Eglise
0028	Rue P. Boyer-Lapierre, Les Pérouses
0029	Rue Mère E.-Rivet
1250	Route Nationale 86
1251	Rue de Barry vers Camping Municipal
1256	Allées Fleuries, rue des Capucines
1837	Angle avenue F.-Gaillard - avenue de Gaulle
2233	Devant Gymnase Municipal
2234	Place du 19 Mars 1962, Parking

Liste des cabines à supprimer à Brignais

Numéro Cabine	Adresse
024	Avenue F.-Gaillard
025	Rue du Général de Gaulle face au n° 17
027	Montée de la Côte

Automobile Club du Rhône

Nous nous permettons de vous rappeler qu'indépendamment des contrôles de sécurité effectués sur le territoire de votre commune par notre Centre Mobile, notre association, plus communément appelée "Maison des Automobilistes", se met à votre entière disposition et à celle, bien entendu, des citoyens automobilistes de votre circonscription pour tout problème de quelque ordre que ce soit, relatif à son véhicule : achat, vente, location, assistance dépannage, crédit, assurance, contentieux juridique, itinéraire, etc., etc. En un mot, notre but est de nous substituer à l'utilisateur d'une automobile pour régler au mieux tous les soucis techniques, administratifs, policiers ou autres qui peuvent l'êtreindre.

En outre, nous vous informons que le montant de la visite de sécurité suivie de l'attribution de la carte de sympathisant de l'Automobile Club du Rhône s'élève à 220 F pour tout automobiliste non membre de notre Association. Par contre, cette visite est entièrement gratuite pour tout adhérent à notre

Club, sous réserve toutefois qu'elle ne soit effectuée qu'une seule fois dans l'année.

Enfin, la cotisation 1985 à l'Automobile Club du Rhône s'élève à :

- Membre Actif, personne privée : 420 F.
- Membre Actif Société ou Association, personne morale : 800 F.

Dans ce dernier cas, seul le Président ou le titulaire de la carte Société ou Association a droit de vote à l'Assemblée Générale annuelle et bénéficie aussi de tous les services de l'Automobile Club du Rhône. L'ensemble du personnel de la Société ou de l'Association peut bénéficier de tous les services moyennant une cotisation individuelle annuelle d'extension de 350 F, sans droit de vote cependant.

Le Secrétaire Général
J.-LUCIEN FEUZ □

L'Automobile Club du Rhône

7, rue Grôlée - 69002 LYON - Tél. (7) 842.51.01

A l'écoute constante des problèmes rencontrés par les automobilistes. En effet, chaque cotisation bénéficie de nombreux avantages et services, par exemple :

SÉCURITÉ : Auto-Bilan 52 points vérifiés suivant norme AFNOR X 50-201.

ASSISTANCE JURIDIQUE : (des permanences spécialisées avec Avocat, Expert automobile, Expert en assurances).

DÉFENSE devant les Tribunaux, suite litiges avec garagistes, assurances, infractions au Code de la Route...

ASSISTANCE ROUTIÈRE ET MÉDICALE, complète conçue spécialement pour l'automobiliste, couvrant la France, l'Europe et les pays du Bassin Méditerranéen.

TEST DE RECYCLAGE de conducteur.

Toutes facilités accordées aux Membres pour délivrer, documents d'antenne, permis international, licences camping, neige, remontées mécaniques, etc...

Activités sportives et culturelles : sport mécanique, tir de précision, conférences, bibliothèque...

Permanence dépannage assistance 24 h./24 tél. 16 (1) 266.90.02.

Centre de visites de sécurité : bas-port, quai Victor-Augagneur tél. (7) 860.00.09.

A.C.R. voyages tél. (7) 842.52.47.

PLATRERIE
PEINTURE-DÉCORATION

Gérard PRESSACCO

44, chemin de la Tuilerie

69530 BRIGNAIS

Tél. (7) 805.46.68

magasin
express

ALIMENTATION LIBRE-SERVICE

Gérants : M. et Mme MARTINEAU

Rue Colonel-Guillaud
BRIGNAIS Tél. 805.05.50

CLOBEMAT

CLOTURES (bois, béton, fer, grillage)
TENNIS / PORTAILS

Rue du Presbytère - BRIGNAIS - Tél. (7) 805.40.77

LOCATION CAMION BENNE
ET CAMION GRUE
TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
MAÇONNERIE

**SOCIÉTÉ DE
CONSTRUCTION
ET
TERRASSEMENT**

"S.C.T."

"Le Bonneton" - 69530 BRIGNAIS
Tél. 805.10.44 - 805.33.98

Location engins à chenille et pneus

Entreprise Electrique CAVALLERA

Eclairage public : entretien / travaux neufs

Eclairage stades

Location camion-échelle

Agréé E.D.F.

12, rue Ampère - 69600 OULLINS
Tél. 851.00.74 et 851.40.44



Tél. (7) 805.14.26

STATION DESIGN
LA PERSONNALISATION PAR LA PEINTURE
DEVIS GRATUIT
Chemin de la Fonderie 69530 BRIGNAIS

Le Conseil Général

Il nous paraît utile en ce début d'année d'Élections Cantonales de vous indiquer les rôles principaux du Conseil Général et de ses membres, les Conseillers Généraux. Ce document, résumé, a été établi par le Secrétariat Général.

Il y a quelques années encore, le département pouvait apparaître comme une structure condamnée par l'évolution moderne. Aujourd'hui, la décentralisation en a fait la collectivité locale la plus importante par ses attributions, la plus riche par ses ressources. Son rôle est essentiel pour la gestion des services publics, les interventions économiques, la mise en œuvre des mécanismes de péréquation.

Le Département a été créé par la Révolution Française. Dans chaque département siège le Conseil Général qui a été doté par la loi du 10 août 1871 et les mesures de décentralisation ultérieures de larges attributions et d'une autonomie réelle. La loi du 2 mars 1982 renforce encore le Département. Devenu collectivité de plein exercice avec un exécutif élu, le Département dispose de tous les atouts pour bénéficier de la décentralisation. L'étendue de son territoire, la multiplicité des ressources financières et surtout la structure de l'administration confèrent au Département une position stratégique pour la mise en œuvre de la décentralisation. Il est clair que le transfert de compétences s'effectue d'une manière privilégiée sur le plan départemental. Cette situation transforme d'ailleurs la réalité départementale. L'osmose entre l'État et la collectivité locale, qui se réalisait dans ce cadre, cède de plus en plus la place à une séparation entre les deux collectivités publiques. Cette évolution entraîne naturellement un dédoublement des services administratifs, coûteux et délicats à mettre en œuvre. À terme, toutefois, la logique de cette évolution conduit à un retrait progressif de l'État, dont le relais est pris par la collectivité départementale. Elle entraîne aussi la dissociation du couple Préfet-Président du Conseil Général. Le dispositif nouveau traduit à un double titre l'émergence du Président de l'assemblée départementale.

Mais l'écart se creuse également avec les autres Conseillers Généraux. Le Président, aujourd'hui, bénéficie pleinement de la transposition de la formule Napoléonienne,

qui lui confie, à lui seul, l'administration départementale.

Il est investi de plein droit de l'ensemble des prérogatives que le Préfet détenait. Seul chargé de l'administration, il est le chef des services du département.

Il prépare et exécute les délibérations du Conseil Général. Il est l'ordonnateur des dépenses du Département et prescrit l'exécution des recettes départementales. Il est le chef des services du Département et il gère le domaine du Département.

Comment est élu
le Conseil Général ?

Le Conseil Général est élu au suffrage universel par les électeurs du

Département ; chaque canton élit un Conseiller Général au scrutin uninominal à deux tours.

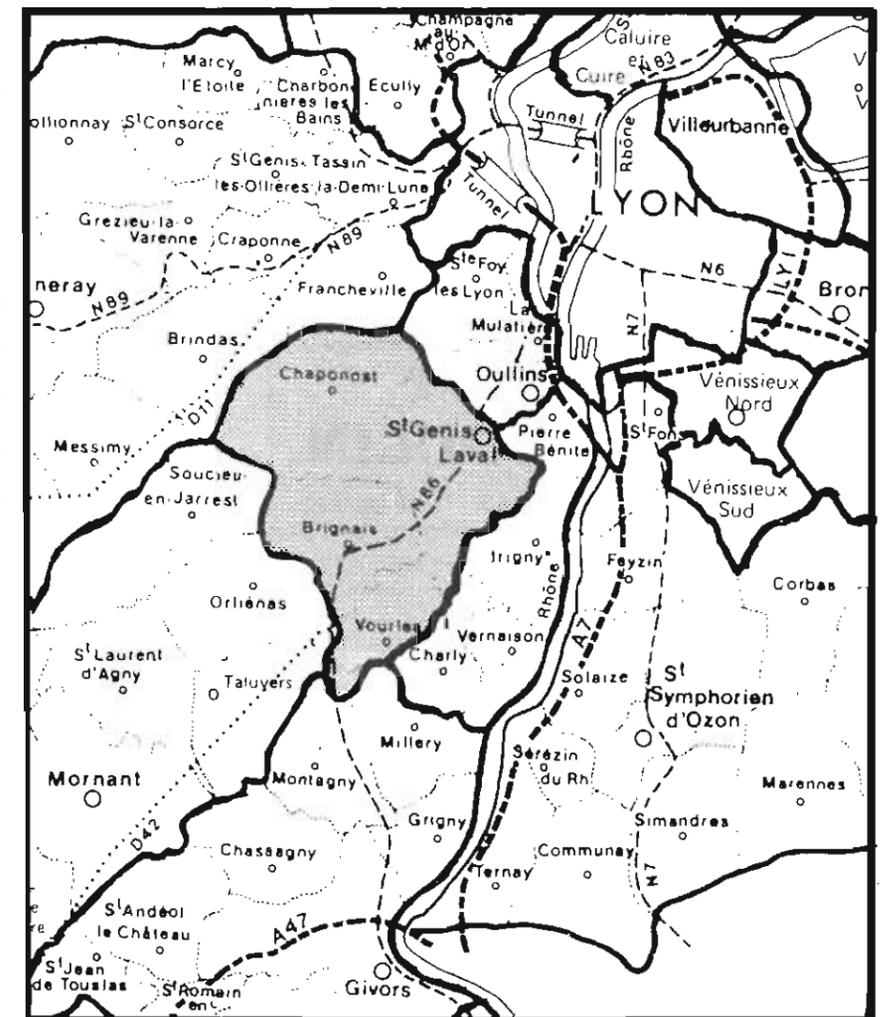
Les Conseillers Généraux sont élus pour six ans. Chaque assemblée départementale est renouvelée par moitié tous les trois ans.

Comment fonctionne
le Conseil Général ?

Le Président du Conseil Général est élu pour trois ans lors de la réunion de droit qui suit chaque renouvellement triennal, à la majorité absolue des membres du Conseil Général.

Les Membres du Bureau sont également élus au scrutin uninominal dans les mêmes conditions que le Président. Les pouvoirs du Bureau

(suite page 23)





Près de chez vous à BRIGNAIS

le bureau
MUTASUDEST

158, avenue Général-de-Gaulle
Tél. 805.09.51

**TOUS LES MATINS
DE 8 H A 12 H
SAUF LE MERCREDI**

MUTASUDEST 30 rue de Saint-Louis - 69003 LYON - Département Rhône (code postal 69) - Tél. (7) 864.81.10
SAMDIA Société de Réassurance Mutuelle des Aggrégés - 125, Faubourg de la République - 69003 LYON - Tél. (7) 864.81.10
SORAVIE Société des Experts Immobiliers Aggrégés pour l'Assurance S.A. - 10, rue de la République - 69003 LYON - Tél. (7) 864.81.10

04 10 82

Fonderie VINCENT

Z.I. Nord - Les Aigais - 69530 BRIGNAIS
Tél. (7) 805.21.99

- FONTES SUR MODÈLES
- PLAQUES FOYÈRES - CHENETS

Champagne - Vins de Propriétés - Vins à la tireuse -
Bières spéciales - Cadeaux d'entreprises - Collectivités -
Particuliers - Comités des fêtes

CAVE du MOULIN

(MM. REYNARD et PIOT)
48, rue de la Giraudière - 69530 BRIGNAIS - Tél. (7) 805.54.25

Maryflor

Plantes vertes et fleuries
Décoration florale - Fleurs coupées
Cadeaux - Vases

P. LAPLACE Horticulteur

117, rue Général-de-Gaulle
BRIGNAIS Tél. (7) 805.15.42



ENTREPRISE CAVALLERA et Cie

ÉCLAIRAGE PUBLIC

TRAVAUX NEUFS
et ENTRETIEN

LOCATION CAMION
ÉCHELLE

12, rue Ampère - 69600 OULLINS
Tél. 851.00.74 - 851.40.44

Agréé E.D.F.

GARAGE BALLEYDIER

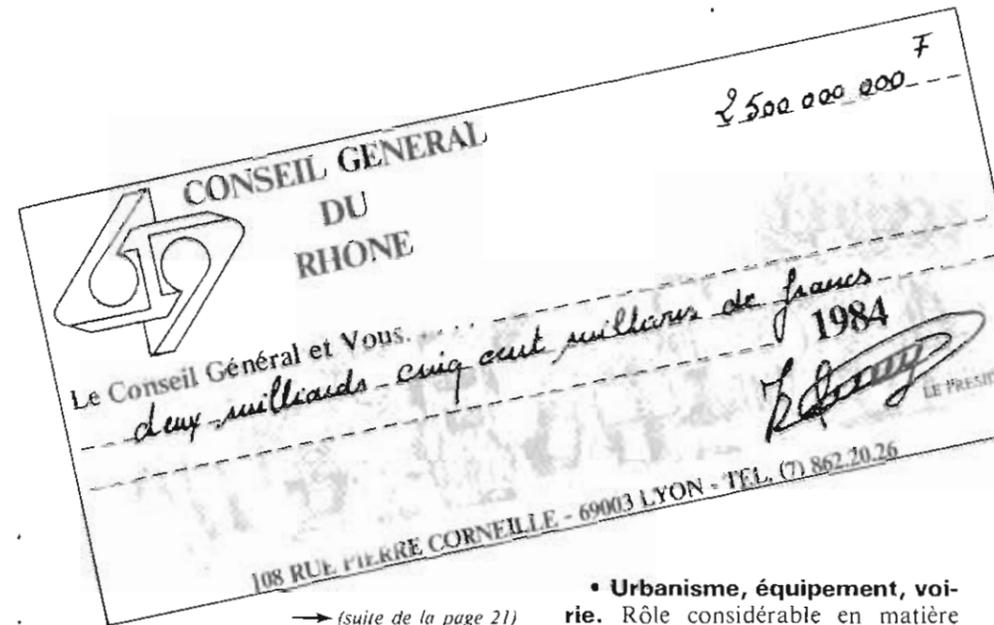
Agent CITROËN

21, rue Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS
Tél. 805.17.33

**VENTE NEUF et OCCASION
GARANTIE - REPRISES - CRÉDIT
Consultez-nous**

A votre Service pour :

- MÉCANIQUE
- CARROSSERIE
- MISE AU POINT
- ACCESSOIRES



→ (suite de la page 21)

expirent à l'ouverture de la première réunion qui suit le renouvellement triennal.

Le Conseil Général est composé de l'ensemble des Conseillers Généraux réunis en assemblée plénière. Il a son siège à l'Hôtel du Département. Les Conseillers se réunissent à l'initiative de leur Président au moins une fois par trimestre.

Le Conseil Général établit son règlement intérieur. Il règle par ses délibérations les affaires du Département. Concrètement, l'assemblée se prononce à partir de rapports qui lui sont présentés par le Président et qui, d'une manière générale, ont été étudiés au préalable par les commissions permanentes.

Le Conseil Général est en mesure de prendre des décisions sur toutes les matières de sa compétence. Il est aussi appelé à donner des avis qui ne sont pas à proprement parler de la compétence du Conseil, mais pour lesquels il est consulté en vertu de textes officiels. Il peut aussi émettre des vœux et chaque Conseiller a la possibilité de présenter des amendements sur les projets qui leur sont soumis.

Aujourd'hui, le Conseil Général intervient dans pratiquement tous les grands secteurs d'activité du Département.

La loi du 7 janvier 1982, complétée par la loi du 22 juillet 1983 a posé des principes nouveaux quant à la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, car un certain nombre de compétences sont transférées de l'Etat vers le Conseil Général.

Citons par exemple :

- **Action sociale et santé**, en particulier le règlement départemental d'Aide Sociale.
- **Enseignement, action culturelle, environnement**. Le département aura la charge des collèges à dater du 1^{er} janvier 1986...

• **Urbanisme, équipement, voirie**. Rôle considérable en matière d'équipements publics, avec mission de péréquation pour les équipements ruraux...

Il a en charge la voirie départementale et procède au classement et déclassement des chemins départementaux.

• **Interventions économiques**. Elles sont nombreuses (subventions, garanties d'emprunts, exonérations fiscales...).

• **Aide aux communes et aux syndicats intercommunaux**. Notamment en ce qui concerne les travaux d'adduction ou la distribution d'eau potable, les réseaux d'assainissement, la voirie communale, les constructions scolaires.

• **Participation à la gestion des transports urbains et subvention pour les transports scolaires**.

• **Impôts locaux**. Le Conseil Général vote le budget du Département et à ce titre, les impositions que chaque contribuable se doit d'acquitter chaque année et qui lui sont notifiées sur la feuille des impôts locaux. C'est le Département qui fixe, comme les communes, les taux pour la Taxe d'Habitation, le Foncier bâti, le Foncier non bâti et la Taxe Professionnelle.

C'est maintenant aussi le Conseil Général qui fixe dans chaque département les montants, par catégorie, de la vignette auto.

Et les ressources départementales représentent environ 13 % des dépenses civiles de l'Etat.

Le rôle du Conseiller Général

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseiller Général consacre la majeure partie de son temps à son canton.

Le Conseiller Général est un pur produit de son canton, mais en retour le canton s'organise autour du Conseiller Général.

Ce chèque symbolise
le budget
du Conseil Général
du Rhône.

C'est au Conseiller Général de donner l'impulsion ou de coordonner les activités sur sa circonscription. Mais, plus que l'administrateur de son canton, il doit en être le véritable animateur.

Au sein de son canton, le Conseiller Général est d'abord le représentant du Conseil Général et à ce titre siège dans les conseils des établissements localisés sur son canton dans lesquels l'Assemblée Départementale dispose d'une représentation. Il siège aussi de plein droit dans les commissions cantonales, présidées par le juge d'instance, qui sont chargées de statuer sur les dossiers d'aide sociale. Le Conseiller Général est enfin consulté sur tous les travaux programmés à l'échelon cantonal. D'une manière générale, le Conseiller Général est l'intermédiaire obligé des pouvoirs publics pour tous les problèmes qui concernent son canton.

Les Maires du canton sont les interlocuteurs privilégiés du Conseiller Général, comme le Conseiller Général est l'interlocuteur privilégié des Maires.

Il faut tenir compte des revendications légitimes des populations qui aspirent à bénéficier d'un mieux-être matériel. L'eau, l'assainissement, l'amélioration de l'habitat, la voirie, les transports sont des soucis constants.

Les finances communales sont trop modestes pour faire face aux nombreuses charges d'équipement. Il faut donc ouvrir des dossiers pour solliciter des subventions ou obtenir des emprunts.

Le Conseiller Général sera l'intermédiaire entre les communes et les services départementaux. Les élus communaux s'en remettent souvent à lui pour "suivre" leur dossier dans les cheminements administratifs, pour le recommander auprès des décideurs, l'appuyer auprès des commissions du Conseil Général.

Le Conseil Général a donc un rôle essentiel à jouer au niveau du Département et de chacune de ses communes particulièrement depuis la mise en place de la décentralisation il joue un rôle de tout premier plan dans le domaine économique et social et dans la vie culturelle du Département. **PIERRE BIDAULT** □

31-12-1984

A propos d'Urbanisme

Dans le dernier Bulletin Municipal d'octobre 84 (n° 18, page 32), nous vous avons exposé quelles sont les actions en cours. La date de parution de ce Bulletin (début janvier 85) exige que nos articles soient rédigés en décembre.

Le calendrier des études est tel qu'il me serait plus facile de vous faire un point précis fin janvier 85.

Dans un souci d'information sans détour, je vais m'efforcer cependant de vous donner des précisions qui doivent vous intéresser.



Centre administratif

Comme vous avez pu le constater, les travaux ont commencé mi-septembre. Ils avancent au rythme prévu ; si tout va bien, les Services Techniques pourraient s'installer en juin 85, et les Services Administratifs en novembre 85. Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de vous indiquer le processus que nous avons dû adopter (concours : choix d'architectes, appel d'offres : choix des entreprises, **dix sont de Brignais et des communes voisines, sur les dix-sept retenues**).

Le coût total prévisionnel est, rappelons-le, de 4.561.922 F pour un devis qui atteignait : 4.901.319 F. Cette diminution n'a été obtenue que grâce à des propositions raisonnables d'entreprises concurrentes et à la recherche par nos élus et les responsables des services du coût minimum avec de la bonne qualité.

Je voudrais profiter de cet article pour revenir sur la question que certains d'entre vous se sont posée. Pourquoi ce Centre Administratif ? Vous l'avez bien compris, et ceux qui viennent à la Mairie s'en rendent bien compte : la surface, les locaux sont beaucoup trop petits et très mal adaptés :

- un bureau du Maire pour le Maire et **tous** les Adjoints,
- une salle (excusez-moi "une petite pièce aveugle pour vingt Conseil-

lers"), pas de salle pour les élus de la Minorité,
 - les bureaux du Maire, du Secrétaire Général doivent également servir aux permanences (Député, Avocat, Assistantes Sociales, Impôts, Conciliateur, etc...),
 - pas de salle de réunion technique,
 - une seule salle pour les mariages, le Conseil Municipal, les réunions. Bref, une structure d'une ville de 3.000 habitants.

Au plan des aides financières reçues... ou attendues, nous avons obtenu :

- Pour l'achat de la propriété : 875.000 F de l'Etablissement Public Régional (au titre du contrat de quartier).
 - Pour la Mairie : 481.250 F de l'EPR (au titre du contrat de quartier).
- Nous attendons :**
- Pour la Mairie : 481.250 F de l'EPR (au titre du contrat de quartier)

Une réunion d'Adjoints dans le bureau du Maire.



- Pour les opérations d'accompagnement : 402.325 F de l'EPR (au titre du contrat de quartier) et avons demandé au Ministère de l'Intérieur, avec l'appui de M. le Préfet, depuis octobre 1983, la subvention habituelle qui, en principe, n'est que de 100.000 Francs, et nous n'en avons aucune nouvelle !

Espace Culture Loisirs

Aucune aide ne venant du Ministère de la Culture, au titre de la culture (malgré les promesses), compte tenu de la promesse de subvention pour la bibliothèque, nous avons lancé une deuxième enquête des besoins auprès des associations. Elle se termine. Nous définirons début 85, quels sont alors les actions prioritaires : bibliothèque, salles de réunions, salle polyvalente, salle de spectacle, avant de reprendre le dossier.

(suite page 26) →



**CHAUFFAGE
 VENTILATION
 CONDITIONNEMENT D'AIR
 DÉPOUSSIÉRAGE
 ÉTUDES ET RÉALISATIONS**

Route d'Irigny - B.P. 13 - 69530 BRIGNAIS
 Tél. (7) 805.11.33 (lignes groupées)
 Téléx : Ventser 310485 F

**POINÇONNAGE
 GRIGNOTAGE
 GRUGEAGE
 PLIAGE**

Clé en mains ?...
 Oui - Avec **GURET-MAIGRET** vous pouvez vous décharger au maximum de tous les travaux annexes à la fabrication des pièces, tôles de 0,8 à 6 mm. Par exemple : dégraissage, peinture selon vos spécifications et même emballage.

GURET-MAIGRET répond toujours à votre problème au plus près des impératifs qui sont les vôtres : problèmes de poinçonnage, grignotage en CNC, grugeage, pliage en CN ? Consultez-nous

GURET MAIGRET
 Les Aigais
 69530 BRIGNAIS - Tél. (7) 805.22.22

en mains ^{clé}

GURET-MAIGRET
 Les Aigais
 69530 BRIGNAIS - Tél. (7) 805.22.22

Monsieur _____
 Société _____
 Adresse _____
 Tél. _____

désire recevoir votre documentation. **era**

Quartier de Rochilly Les Saignes

En 1977, cette zone pouvait être urbanisée. Au cours de l'élaboration du P.O.S. notre but a été de la bloquer, comme bien d'autres, pour arrêter l'urbanisation galopante des années 73-77, puis la débloquent progressivement plus tard, (elle est en zone NA).

Le P.O.S. a été publié le 27-9-79, approuvé le 2 juin 1982. Comme annoncé, et ne voulant pas pénaliser les propriétaires, nous avons décidé en commission d'urbanisme et en Conseil d'Adjoints l'étude de l'urbanisation progressive qui est actuellement en cours.

Afin de réaliser des opérations *graduées, équilibrées, harmonieuses*, nous avons étudié les différentes possibilités qui s'offrent à nous en nous entourant de personnes très compétentes (DDE, cabinet privé d'architecte) et *impartiales*.

Etant en contact avec les propriétaires, nous entendons conserver la maîtrise du développement de cette zone que nous comptons débloquent en 1985 et l'autoriser à l'urbanisme progressif dans le cadre de conventions financières équitables pour les parties concernées (commune, propriétaires).

Parmi les gros équipements envisagés figurent : un groupe scolaire et plateau de sports, une gendarmerie.

Naturellement nous ne débloquent

querons, tout ou partie de la zone qu'en fonction de l'aspect financier.

Centre ville, contrat de quartier, mesures d'accompagnement, commerce

La Poste. La Mairie, transférée, laissera place à la Poste. Le Directeur Régional auquel nous avons présenté en détail les locaux est d'accord avec nous. Il en a demandé l'inscription au plan quinquennal (1985-1989) ; nul ne sait s'il obtiendra satisfaction pour le début, ou pour la fin de cette période ; il nous a assuré de faire de son mieux.

Le centre ville, le commerce. Le commerce éprouve des difficultés à se développer. Nous en connaissons les causes :

- la situation économique
- l'attrait des grandes surfaces
- la circulation et le stationnement
- le manque de possibilités.

Afin de donner au commerce de nouvelles possibilités, de faciliter les circulations piétonnières et automobiles, nous avons travaillé dans plusieurs directions :

- a) *Etude et restructuration.* Le cabinet Lambert, lauréat du concours effectué en mai 1984, et les experts de la D.D.E. (UREG), dont M. Wadin, nous ont proposé au cours de nombreuses réunions de travail, plusieurs scénarios d'aménagement du quartier *charnière* ave-

nue de Verdun, avenue Ferdinand-Gaillard jusqu'aux Saignes.

Ces différentes études se complètent parfaitement. Elles seront prochainement présentées pour commentaires et suggestions :

- au Conseil Municipal
- aux commerçants
- aux propriétaires
- aux Brignairots.

Nous nous efforcerons, bien sûr tout en maintenant une volonté d'aboutir, de concilier les intérêts en cause afin de permettre de réaliser progressivement un centre agréable, commerçant et équilibré.

b) *Amélioration de l'habitat.*

Comme vous avez pu le constater les schémas et dessins futuristes du plan (cf. Bulletin Municipal n° 9, p. 14, 15, 25 ; n° 18, p. 32) sont séduisants.

C'est ce qu'il nous faut faire petit à petit.

Pour cela nous allons engager en 1985 une Opération d'Amélioration de l'Habitat dont nous étudions actuellement les modalités de mise en place.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés, *particulièrement vous les propriétaires.*

De la qualité de l'information, de la confiance mutuelle du montant des subventions accordées dépend le succès de l'opération, c'est-à-dire notre capacité de réaliser un Brignais rénové, rajeuni. Nous comptons sur vous.

Le Maire, MICHEL THIERS □
9-12-84

Les travaux ont débuté le 19 septembre et ont été terminés dans la première quinzaine de janvier 85.

Les travaux consistent en l'élargissement à 15 m de la rue Paul Bovier-Lapierre (tracé du périphérique) entre les propriétés Scagliotti et le CR.17. Les 15 m d'emprise seront répartis de la façon suivante :

- une chaussée de 7 m de large,
- deux aires de stationnement pour véhicules légers de 2 m de largeur, et
- deux trottoirs de 2,5 m et 1,5 m.

Cet élargissement a été effectué sur une longueur de 400 m environ.

4°) Amélioration de la zone d'arrêt des cars place de l'Eglise. Ces travaux ont consisté en :

- la démolition de l'abri-bus béton, son remplacement par un double abri Decaux avec l'incorporation d'une vitrine d'affichage pour les Associations,
- l'aménagement de la chaussée pour l'arrêt des cars,



Photo LYON-MATIN

- l'agrandissement du trottoir traité en pavés pour l'implantation de l'abri-bus, et son prolongement devant le parvis de l'église,
- la suppression des grilles de l'église.

Et pour janvier 1985 :

- la remise en place de la boîte PTT et l'aménagement en espaces verts de la place.

A cela il faut ajouter la construction d'une rampe pour handicapés, côté rue de l'Eglise.

- 5°) Par le biais du budget supplémentaire, une opération de voirie a pu être réalisée, elle consistait en :
 - la réfection en centre ville de 600 m² de trottoirs,
 - la construction de 90 m de trottoirs chemin de Barry,
 - des travaux de terrassement, pose de bordures et tapis d'enrobé sur toute la longueur du chemin de la Compassion.
 - la réfection des bordures et rigoles avenue Ferdinand-Gaillard devant le groupe scolaire Claudius-Fournion sur 250 m environ.

Montant global de l'opération : 322.000 F T.T.C.

- 6°) Après réparation des installations, le camp des gens du voyage a été rouvert le 2 novembre. Le terrain a été aménagé afin de recevoir un maximum de sept caravanes.

LES SERVICES TECHNIQUES □
27-12-1984

Rue Bovier-Lapierre après élargissement.



Modification et révision du P.O.S.

Le P.O.S. a été approuvé le 2 juin 1982.

1°) Un certain nombre d'articles du règlement doivent être revus, car imprécis, mal adaptés. Cela est normal : ce n'est qu'à l'usage qu'on peut juger de la qualité d'un outil.

2°) Plusieurs réclamations antérieures ou postérieures à cette approbation, doivent être étudiées ou réétudiées selon leur importance elles peuvent être traitées :

- a) soit dans un processus de *modification*,
- b) soit dans un processus de *révision* de P.O.S.

Pour répondre sans délai aux questions soulevées (1° et 2° a), le Conseil d'Adjoints a décidé le 27 janvier 1984 d'engager le processus de *modification* du P.O.S.

Par ailleurs, lors de sa dernière séance publique, le 14-1-85, il s'est prononcé également pour une *révision* du P.O.S., afin de mieux harmoniser les textes avec les droits et devoirs de chacun. **M.T.** □

Voirie :

1984 a été marqué par plusieurs réalisations importantes

1°) La première partie **Nord du contournement Est de Brignais** réalisée par le Conseil Général, financée à 100 % par le Département. La durée des travaux (génie civil) a été de huit mois. Le coût de cette première tranche est de 5.600.000 F H.T.

La partie Sud devrait être traitée fin 85 et réalisation sur 1986 à la suite des échanges de terrains pour la réinstallation de la S.P.A., l'enquête *commodo-incommodo* concernant les établissements classés et l'approbation du permis de construire S.P.A.

2°) **La création d'un rond-point de 20 m de diamètre au carrefour**

du CD.42 et de la RN.86. Ce sens giratoire permettant enfin aux "tournez à gauche" d'éviter les longues files d'attente. L'aménagement de ce carrefour a été réalisé et subventionné par la Direction Départementale de l'Équipement, et la Commune de Brignais (cf. Bulletin Municipal n° 16, page 17).

3°) L'élargissement de la rue Paul Bovier-Lapierre au droit de la propriété des Sœurs St-Charles a nécessité une enquête d'utilité publique accompagnée d'une étude d'impact. L'étude et les travaux de cet élargissement ont été financés entièrement par la commune, (1.450.000 F TTC).

69 Transports 59
BALLOIS

12, rue Bonneton
69530 BRIGNAIS Tél. (7) 805.27.91

Mlle EXBRAYAT
PÉDICURE PODOLOGUE

vous informe de l'ouverture de son cabinet au 62, rue Général de Gaulle.
Sur rendez-vous Mardi et Vendredi - Tél. 805.24.39

entreprise
bonnard s.a.

carrières
travaux publics
transports

Maison Lucidi
Route de Vienne
38670 CHASSE S/RHONE - Tél. (7) 873.07.46

S.A. CHARROIN BOIS-MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BRICOLAGE

ce sigle →
est votre garantie !

- de qualité des matériaux vendus
- de conseils de professionnels
- de stocks



FÉDÉRATION NATIONALE
DES NÉGOCIANTS EN
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

12, rue Général-de-Gaulle
BRIGNAIS - Tél. 805.13.11

ARTISANS, COMMERÇANTS, INDUSTRIELS, PARTICULIERS

LA VIE ÉVOLUE... ÉVOLUEZ AVEC ELLE !

**POUZOL
FORMATION**

BRIGNAIS
Z.I. Nord, Route d'Irigny
Téléphone **805.50.94**

STAGES ET COURS

- **LANGUES** : Anglais - Allemand - Italien - Espagnol - Hébreux moderne - Chinois
- **SÉJOURS A L'ÉTRANGER**
- **MARKETING TÉLÉPHONIQUE** : Comportement et utilisation du téléphone pour contacts clientèle
- **INFORMATIQUE** : Initiation et informatique de gestion
- **COMPTABILITÉ - GESTION - FINANCES**, etc.
- **EXPRESSION ORALE ET CONDUITE DE RÉUNIONS**
- **STAGES DE VENTE**

Au sujet de l'eau et de sa distribution

Nous avons demandé à M. le Directeur Régional de la S.D.E.I. d'expliquer à nos lecteurs le système de distribution de l'eau potable à Brignais, ainsi que le contenu de la facture correspondante. Dans un prochain bulletin, il nous expliquera ce qui concerne l'assainissement.

La commune de Brignais, pour son service de distribution d'eau potable, fait partie du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud-Ouest Lyonnais (S.O.L.), dont le siège social est en Mairie de Vaugneray.

Celui-ci est composé de 14 communes allant de Brignais au niveau de la plaine du Garon à Yzeron dans les Monts du Lyonnais à l'altitude de 850 mètres.

Le Syndicat S.O.L., maître d'ouvrage pour ses investissements, a confié par contrat d'affermage, la gestion de ses installations à la Société de Distribution d'Eau Intercommunales (S.D.E.I.)

Le nouveau contrat type défini par le décret du 17 mars 1980 a permis au Syndicat S.O.L. de réexaminer le mode de quittance. Le choix d'une facturation à l'abonnement a été reconduit à partir du 1^{er} janvier 1982.

La modification apportée a rendu accessible à tous les abonnements de 30 m³ et 60 m³/an, soit environ 80 litres et 160 litres par jour.

L'abonnement inclut une quantité maximum d'eau ; tout volume dépassant celle-ci est dénommé excédent.

La S.D.E.I., chargée par le syndicat S.O.L. d'établir et d'émettre la facturation, perçoit les différentes redevances qui se répartissent de la manière suivante.

L'abonnement et excédents gestion

Il s'agit de la partie réservée à la S.D.E.I. chargée de la gestion du réseau d'alimentation et de distribution d'eau du Syndicat S.O.L.

Celle-ci doit entretenir le réseau, réparer les casses et ruptures de canalisations dues à l'usure, aux intempéries et aux accidents, sur-

veiller la potabilité de l'eau (analyses), gérer les puits de captage, les stations de pompage et les réservoirs. La consommation de courant électrique, ainsi que toutes réparations ou renouvellement de matériels hydrauliques (pompes) et électromécaniques (moteurs) sont à sa charge.

Elle assure pour le compte du Syndicat S.O.L. la réparation et le remplacement des compteurs.

Dans la partie administrative, la S.D.E.I. exécute le relevé des compteurs, l'établissement des factures, le suivi des comptes clients, le paiement des redevances au Syndicat S.O.L. et aux diverses administrations. De même pour les différents impôts, dont la taxe professionnelle, qui est versée aux communes sur lesquelles sont implantés les ouvrages.

Pour l'exécution de ces services la S.D.E.I. est redevable, notamment des salaires du personnel, des déplacements de celui-ci (véhicules, achats, amortissement) et des achats de matériels.

L'abonnement et excédents part collectivité

Cette part est destinée au Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud-Ouest Lyonnais, pour lui permettre d'assurer la maîtrise d'ouvrage.

Ces fonds lui sont nécessaires pour rembourser les annuités d'emprunts, contractés pour construire ou renforcer la zone de captage de la Vallée du Garon, les stations de pompage, les réseaux de refoulement et de distribution, les réservoirs, les lignes électriques et lignes spécialisées de télécommande permettant une gestion hydraulique de l'ensemble.

D'autre part, le Syndicat S.O.L. participe avec d'autres collectivités à l'interconnection de trois zones de captage qui permettent ainsi une sécurité d'approvisionnement en cas de pollution accidentelle de la zone principale.

(suite page 30) →

244, rue Général De Gaulle BP 42 69530 BRIGNAIS TEL. (7) 805-13-08

sdei
Société de Distribution d'Eau Intercommunales
71 rue Molière - BP 41
69603 LYON

ADRESSE DE CONCESSION
M. Jean MARTIN
rue de la Liberté

RÉFÉRENCES
00801 00001 99999

69 BRIGNAIS

M. Jean Martin
rue du Soleil

69530 BRIGNAIS

FACTURE

RELEVÉ 1	RELEVÉ 2	CONSOM	ALLOUE	DIFFÉRENCE	ABONNEMENT
					90

A.B. 2^{EME} SEM. 84

ABONNEMENT ou PRIME FIXE

LIBELLÉ	TAUX T.V.A.	MONTANT H.T.
ABONNEMENT OU PRIME FIXE EAU (GESTION)	5,5	232,65
ABONNEMENT OU PRIME FIXE EAU (PART COLLECTIVITE)	5,5	171,78
ABONNEMENT OU PRIME FIXE ASSAINISSEMENT (GESTION)	7,0	125,62
ABONNEMENT OU PRIME FIXE ASSAINISSEMENT (PART COLLECTIVITE)	7,0	58,50
FONDS NATIONAL EXO		5,85
REDEVANCE AGENCE DE BASSIN PRELEVEMENT	5,5	1,94
REDEVANCE AGENCE DE BASSIN POLLUTION EXO		27,00

ASSUJ. T.V.A. 590,49 EXON. T.V.A. 32,85 T.V.A. 35,24

T.V.A. ACQUISE SUR LES DEBITS (ARTICLE 173-C DU CG 1)

DATE FACTURE : 2-07-84

MONTANT	658,58
DATE LIMITE PAIEMENT	18-07-84

Le Fonds national

C'est un prélèvement pour le fonds d'aide aux réseaux ruraux.

Il est destiné à alimenter un fonds de péréquation subventionnant partiellement les travaux d'adduction d'eau en communes rurales.

Redevances de l'Agence financière de Bassin

Les Agences de Bassin, établissements publics de l'Etat, ont été instaurés par la loi n° 64.1245 du 16 décembre 1964, relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution.

Au nombre de six elles résultent d'un découpage logique par grands bassins fluviaux. C'est ainsi que l'Agence de Bassin Rhône Méditerranée Corse (siège à Pierre-Bénite) est tout naturellement centrée sur le fleuve "le Rhône".

Les redevances perçues par ces organismes (prélèvement, pollution) sont destinées à couvrir les dépenses des Agences financières de Bassin,

en vue de l'amélioration des ressources en quantité et en qualité, au profit des différents usagers de l'eau. Elles sont redistribuées pour subventionner :

- la réalisation d'ouvrages tels que puits de captage, réservoirs, stations de traitement, de pompage et d'épuration ;
- la protection indispensable des zones de prélèvement, en vue de préserver à l'eau des nappes et des sources, sa qualité naturelle de potabilité.

Elles constituent pour les services de distribution d'eau, des charges qui sont réparties entre les usagers d'un même bassin. Le taux de ces redevances est variable en fonction de la nature et de l'acuité des problèmes de l'eau à résoudre dans chaque zone d'application.

Redevance Agence de Bassin prélèvement

C'est une redevance de prélèvement dans le milieu naturel.

Elle est relative à la répartition des eaux et elle est assise sur le nombre de m³ d'eau prélevé dans la

ressource (nappe souterraine, source, ou cours d'eau).

Redevance Agence de Bassin pollution

C'est une redevance pour la détérioration de la qualité de l'eau correspondant aux usages domestiques et assimilés. Elle est donc perçue auprès des abonnés en même temps que le prix de l'eau sous forme d'une contre-valeur exprimée en Francs par m³, applicable au nombre de m³ d'eau facturé.

Elle ne doit pas être perçue auprès des usagers qui utilisent plus de 6.000 m³ d'eau par an, pour une destination industrielle ou agricole ce qui occasionne une pollution les rendant directement redevable à l'égard de l'Agence Financière de Bassin. Cette contre-valeur n'est pas perçue dans les communes de moins de quatre cents habitants agglomérés.

Le montant global des redevances est déterminé en fonction du programme d'intervention pluriannuel, pour la lutte contre la pollution de l'Agence Financière de Bassin.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Fleurs en fête

Le 16 novembre fut marqué par la fête des fleurs. En effet, la Municipalité récompensait les lauréats du concours des maisons et balcons fleuris au titre de l'année 1984. Cette rencontre avait lieu dans la salle du L.E.P., mise à notre disposition par M. Eck, Proviseur, à qui nous adressons nos sincères remerciements.

La Municipalité, représentée par M. Michel Thiers, Maire, et Madame, M. Darfeuille, Adjoint, et plusieurs membres du Conseil Municipal, avait placé cette manifestation sous la présidence de M. Perrin, Président de la Société Lyonnaise d'Horticulture et Vice-Président au plan national, et M. Goujon, Délégué Départemental et Directeur de l'Office du Tourisme de Lyon, lesquels furent vivement remerciés d'être parmi nous.

En effet, la Municipalité avait voulu cette année innover, en faisant appel à tous les fournisseurs de la commune :

- Ets Agri-Service
- Art Nature
- Elite Jardin
- Fleurina
- Maryflor
- Meilland-Richardier
- Pépinières Viallet
- S.A. Charroin

qui participèrent à la décoration de la salle et offrirent des lots aux lauréats.

M. le Maire remercia chaleureusement tous ces fournisseurs qui ont apporté **gracieusement** leurs concours en prêtant arbres et arbustes, végétaux, plantes vertes et fleuries et en particulier M. Gouttenoire des Ets Art Nature qui, d'une main de maître, a su orchestrer cet ensemble de verdure sans la moindre fausse note.

Il rendit hommage aux employés communaux qui embellissent, par les fleurs, notre cité ; c'est un encouragement certain de se voir décerner le 3^e prix au palmarès d'arrondissement, mais nous devons faire encore mieux l'an prochain.

Il émit le souhait de voir tous les commerçants s'associer à cette opération de fleurissement communal.

MM. Goujon et Perrier présentèrent et commentèrent de magnifi-

ques diapositives sur le fleurissement des villes et villages de différents départements voisins, puis ils remirent de leurs mains aux premiers lauréats deux abonnements à "Lyon-Horticole" offerts par le Comité du fleurissement.

Ils adressèrent leurs félicitations aux lauréats et remercièrent l'assistance d'être venue ce soir car, dirent-ils, « Vous êtes des personnes qui partagez la passion des fleurs ».

Ils encouragèrent ceux qui militent dans les villes et villages pour le fleurissement qui se développe en qualité, harmonie et grâce.

Ils saluèrent les efforts de Brignais ainsi que Chaponost représenté par M. Perraud, Maire, et Madame, entourés des membres du jury qui eut la lourde tâche de noter Brignais.

Ils insistèrent pour que la volonté de la Municipalité et les aspirations de la population se conjuguent afin que les efforts de tous concourent à l'embellissement de notre ville.

M. Thiers clôtura cette sympathique soirée en mettant une dernière fois l'accent sur la qualité de la décoration florale de la salle et convia l'assemblée à rejoindre le buffet élégamment fleuri autour duquel nos horticulteurs amateurs purent poser des questions pour parfaire leurs réalisations l'an prochain.

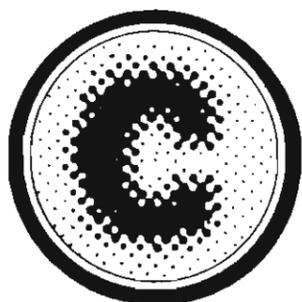
M.F. □

Remise des récompenses aux lauréats.

Photo LYON-MATIN

SUPER MARCHÉ CORDIAL

Plus près, moins cher



90, rue Général-de-Gaulle
69530 BRIGNAIS
Téléphone 805.21.78

Pour vos distributions
d'imprimés
sans adresse
en boîte aux lettres,
adressez-vous à une
entreprise spécialiste
du Sud-Ouest
Lyonnais

ODIP

32, chemin de la Glacière
69600 Oullins
Tél. **851.43.91**



Jumelage : vers l'aboutissement de nos projets

L'idée d'un jumelage, semée par le précédent Conseil Municipal, germe depuis longtemps à Brignais.
La situation a bien évolué au cours de l'année 1984.

Suite à de nombreux contacts pris avec des partenaires possibles en Allemagne, soit cinq villes au total situées à des distances raisonnables de la frontière (la majorité étant du Land de Bade-Wurtemberg) toutes se sont montrées, comme nous, très motivées par ce projet de jumelage.

Au fil des mois et pour des raisons diverses quatre sur cinq ont été (ou se sont) écartées et il n'est plus resté "en course" que la ville de Hirschberg qui, bien que dernière candidate par ordre chronologique, nous a paru particulièrement intéressante et sympathique.

Cette petite ville est à égale distance, soit 15 km environ, de Heidelberg, ville universitaire et de Mannheim, grand centre industriel de 350.000 habitants. Située à la bordure orientale de la vallée du Rhin, au pied des collines de l'Odenwald, très comparables aux Monts du Lyonnais par leur altitude (5 à 600 m), Hirschberg est le résultat de la fusion administrative de deux villages séparés d'un kilomètre : Grossachsen et Leutershausen, sa population totale étant de 9.700 habitants.

Si les villages d'origine ont conservé une activité agricole (arbres fruitiers, vignes, tabac...), une part importante de la population travaille dans les grandes villes voisines, la zone industrielle de Hirschberg étant elle-même assez réduite.

L'extrait ci-après de l'article paru dans la presse locale à la suite de la visite de la délégation allemande à Brignais en novembre reflète bien cet aspect : « ...Nous avons cherché effectivement à être un partenaire qui corresponde à la vie, aux aspirations, aux activités des Brignairois. Notre ville se définit comme une ancienne bourgade rurale, ayant évolué rapidement dans le sillage d'une grande ville proche et ayant développé une vie associative importante... ». Ces quelques lignes s'appliquent tout aussi bien semblait-il à Brignais.

Les relations avec Hirschberg ont été nouées fin août 84 seulement, lorsque M. Klaus Reinhard, profes-



Hirschberg.

seur de latin et français, mandaté par le Bourgmestre M. Oeldorf, est venu "incognito" se faire une première opinion sur Brignais. En fait, il a été reçu par Michel Thiers, Jean Darfeuille, Guy Bernollin et Mme Fayle qui lui ont présenté la ville.

Bien que la période de vacances n'ait pas été très favorable à des rencontres fructueuses, il en a remporté une impression positive puisque le Bourgmestre a rapidement souhaité nous rendre visite avec une

délégation plus importante et plus officielle. Au cours d'une visite "éclair" de M. Michel Thiers, Maire de Brignais, à Hirschberg le 3 octobre, il fut convenu que la délégation allemande conduite par M. Werner Oeldorf, Maire de Hirschberg, nous rendrait visite.

Les dates proposées des 10 et 11 novembre furent choisies sciemment car elles revêtaient à leurs yeux une grande importance par leur aspect symbolique que les anciens combattants de Brignais, à leur tour consultés, ont parfaitement compris.

La délégation allemande formée de neuf personnes, membres du Conseil Municipal, mais aussi de représentants du Comité de Jumelage, est arrivée le vendredi 9 novembre en fin de soirée.

La journée du samedi 10 a été consacrée à une visite commentée de notre ville et de ses principales installations, en particulier le C.E.S. dont nous remercions M. le Principal pour son accueil chaleureux. Celui-ci pilota à travers les locaux nos hôtes qui purent au passage dialoguer avec quelques élèves. En fin de matinée l'inauguration de la flamme postale de Brignais réunit à la Mairie nos visiteurs allemands à la population. Une enveloppe philatélique leur fut remise en souvenir.

L'arrivée de Saint-Nicolas.



L'après-midi une visite des environs de Brignais axée sur l'aspect agricole, permit de faire connaissance avec les vins des Coteaux du Lyonnais, classés A.O.C. cette année. C'est d'abord M. Lucien Boulieu, médaille d'or, viticulteur à Millery, qui détailla les principes de la vinification du Gamay, avant de faire déguster à nos hôtes, très intéressés, du vin nouveau et du millésime 83.

Puis, de peur que le versant situé sur le côté droit de la RN.86 ne soit jaloux, la délégation se rendit chez M. Julian, viticulteur à Taluyers et médaille d'or lui aussi, qui fit visiter les nouveaux aménagements de sa cave.

Le soir enfin nos invités et nous-mêmes nous retrouvâmes réunis à un repas que M. Urbanek, Consul général d'Allemagne à Lyon, vint honorer de sa présence.

Le dimanche 11 novembre, Brignais commémorait la fin des hostilités franco-allemandes de 1918 et la population a pu remarquer la présence de la délégation de Hirschberg à la manifestation. A la demande de M. Oeldorf, et avec l'accord unanime du Maire et des Anciens Combattants de Brignais, une gerbe aux couleurs de sa ville fut déposée par le premier magistrat de Hirschberg au pied du monument aux morts.

L'émotion fut grande pour tous et nos hôtes ont du reste beaucoup apprécié de pouvoir échanger après la cérémonie quelques mots avec des membres d'associations locales ou de la population.

En début d'après-midi ils nous ont quittés en ne cachant pas avoir été enthousiasmés par Brignais et ses habitants.

Pour répondre à leur invitation et pour avoir, sur place, une idée précise de Hirschberg une délégation de Brignais s'est rendue en Allemagne les 7, 8 et 9 décembre derniers.

Composée de treize personnes au départ (Maire, Adjoint ou Conseillers Municipaux, plus deux personnes extérieures servant d'interprètes) elle a, au passage à Schweighouse, été complétée par le Maire de notre commune filleule, sa femme et le 1^{er} Adjoint. En effet, dans toutes nos déuarches nous avons voulu associer nos amis alsaciens qui ont leur mot à dire évidemment.

Notre groupe est arrivé à Hirschberg à 23 heures, après une étape d'un peu plus de 600 km. Accueillis avec chaleur et après une collation nous avons été répartis dans des familles d'accueil. Le samedi matin a été consacré à une présentation rapide mais passionnante de la ville et de ses installations. Un point particulièrement intéressant fut la visite d'un producteur de tabac, activité encore très familiale et artisanale.

L'après-midi fut consacré à la découverte des environs (collines de l'Odenwald, vieille ville historique de Ladenburg...) avant un repas pris en commun, avec des intermèdes musicaux très appréciés et la visite impromptue, mais remarquée... de Saint Nicolas (en allemand : St Niklaus... Reinhard !).

Le dimanche matin, après la messe, des carrefours de travail ont permis aux deux groupes de se communiquer des éléments et des renseignements pratiques pour des échanges futurs que ce soit dans le domaine scolaire, sportif, musical, etc...

Les discours des deux Maires, prononcés au cours de la cérémonie de clôture, ont conclu à de très grandes affinités entre nos deux villes. Les points de convergence s'ajoutant à la sympathie réciproque née de ces premiers contacts, sont très nombreux, ce qui a permis à Michel Thiers, Maire de Brignais, d'affirmer que d'ores et déjà Brignais considère Hirschberg comme un **partenaire exclusif** pour un projet de jumelage. Autrement dit si nous ne sommes pas encore au mariage, c'est-à-dire au serment de jumelage officiel, nous sommes déjà à la période préparatoire, ô combien agréable, qui est celle des fiançailles.

Et maintenant ? Eh bien, il va falloir mettre sur pied des échanges avec, dans un premier temps, priorité aux scolaires. Dans ce but, dès janvier, une réunion d'information est prévue en accord avec le Principal du C.E.S., les professeurs et bien entendu les parents d'élèves. Ensuite, les associations seront elles aussi, conviées à une réunion d'information et de mise au point fin janvier probablement. Enfin, la constitution d'un Comité de Jumelage viendra rendre encore plus officiel ce projet qui doit permettre à Brignais d'aboutir à des échanges fructueux et de nouer de nouveaux liens d'amitié.

Vous qui êtes intéressés à prendre une part active à ces échanges, veuillez vous faire connaître auprès de Mme Fayle, en Mairie. D'avance merci.

M.T. - J.D. - D.C. □

Brignais-Hirschberg : les fiançailles

Les premières démarches entre Hirschberg (R.F.A.) et Brignais se sont déroulées sous les meilleurs auspices : la déléguée de la délégation allemande en novembre à Brignais a été très appréciée, de même la chaleur de leur accueil à Hirschberg les 8 et 9 décembre.

Nous avons été particulièrement sensibles au témoignage d'amitié d'un membre de la délégation allemande, grand invalide, qui nous a fait parvenir ce court poème.

Il nous fait bâtir des ponts
de pays à pays,
d'homme à homme,
de cœur à cœur
avec le but
de se connaître,
de se comprendre,
de s'estimer,
de s'aimer.

Poème envoyé par M. Théo WILD
d'Hirschberg

Une entreprise de Brignais a découvert une cure de jouvence pour les éléphants de la célèbre fontaine de Chambéry

Les quatre éléphants connus de tous les touristes ayant fait une halte dans l'ancienne capitale du Duché de Savoie y séjournent depuis 1854, date à laquelle ils furent installés grâce au don de trois millions de Francs du général de Boigne qui revenait d'une expédition victorieuse aux Indes.

Le poids des années

Au fil des ans, ces honorables pachydermes de fonte ont été dégradés par la corrosion et le gel, compte tenu de la mauvaise qualité des moulages initiaux (les épaisseurs d'origine n'étaient pas suffisantes). Malgré les couches de peinture successives et les divers colmatages, il était temps d'attaquer le traitement de choc qui allait leur redonner une vigueur nouvelle.

La cure de jouvence :

C'est à un spécialiste de notre commune : M. VINCENT, que les Monuments Historiques et la ville de Chambéry se sont donc adressés pour cette tâche si délicate.

Deux solutions étaient possibles :

- soit une refonte complète des animaux avec création d'un modèle, surmoulé sur place pour respecter les formes initiales,

L'un des "malades" dans les locaux de l'établissement Vincent.



- soit une réparation à partir des éléments initiaux.

C'est la deuxième solution qui a été retenue par le Conservateur des Monuments Historiques, car elle est la moins onéreuse.

L'heure de vérité

Lors de la réception d'un des éléphants à la fonderie Vincent, après avoir procédé au sablage complet, et après évacuation de deux tonnes de béton coulé à l'intérieur de l'ani-

mal, le mal s'est révélé assez vaste et c'est en réalité une dentelle de métal qui est à restaurer.

Malgré ces difficultés, l'entreprise Vincent a relevé le défi et elle s'est engagée à remettre ce premier élément pour le printemps prochain. Les trois autres malades seront verts d'envie quand ils verront revenir leur camarade rutilant, mais qu'ils sachent bien que leur tour viendra aussitôt après.

Interview réalisée par H.S. □

La célèbre fontaine des "Quatre-sans-cul" à Chambéry.



Les zones industrielles

Brignais possède 72 ha en zone industrielle (Ui) constructible et 102 ha en zone industrielle (NAi) pouvant être constructible dans "le futur".

Les innovations de 1982-1983 nous ont poussés à accélérer le programme d'assainissement de la Zone Sud "Plaine d'Elite". Il a fallu "digérer" cette dépense. Maintenant nous voulons débloquer cette zone.

M. Morel, Adjoint Technique, et la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E.) en étudient le parcellaire (dénombrement, identification des parcelles) afin de proposer un plan de déblocage de la zone dès 1985. P. MINSSIEUX □



R.B.E. Inaugure ses nouveaux locaux.

Photo LYON MATIN

SOCIAL

Salariés, si vous êtes malades...

Lorsqu'un salarié affilié au régime général, tombe malade, il est indemnisé par la Sécurité Sociale, et perçoit un complément de rémunération de son employeur. Comment ?

Si vous tombez malade, la Sécurité Sociale vous versera des indemnités journalières à partir de votre 4^e jour d'arrêt, si vous avez travaillé au moins 200 heures au cours du trimestre civil (ou des trois mois de date à date) précédant l'arrêt.

Pour un arrêt de plus de six mois. Pour percevoir des indemnités journalières dans ce cas, vous devez remplir certaines conditions complémentaires :

- être immatriculé à la Sécurité Sociale depuis au moins douze mois au moment de l'arrêt ;
- avoir travaillé au moins 600 heures au cours des quatre trimestres civils précédant l'arrêt (dont au moins 200 heures au cours du 1^{er} de ces trimestres ou des trois premiers mois).

Cette condition est considérée comme remplie si, dans les douze mois précédant l'arrêt, vous avez perçu un salaire au moins égal à 2.080 fois le SMIC horaire (au taux fixé le 1^{er} janvier précédant l'arrêt)

dont au moins 1.040 fois le SMIC au cours des six premiers mois.

L'indemnité journalière représente 50 % du salaire journalier de référence et 66,66 % de celui-ci à partir du 31^e jour d'arrêt si vous avez au moins trois enfants à charge. Le salaire journalier de référence est égal au 1/30^e du dernier salaire perçu avant l'arrêt (dans la limite du plafond de la Sécurité Sociale).

Les indemnités sont revalorisées après trois mois d'arrêt :

- soit par arrêté ministériel,
- soit à la suite d'une augmentation des salaires dans votre entreprise.

Versement du complément de rémunération par l'employeur. Si vous êtes salarié du commerce ou de l'industrie, vous pouvez bénéficier d'un complément de salaire versé par votre employeur. Ce complément de rémunération instaurée par la loi du 19-1-1978 relative à la mensualisation s'applique à la plupart des salariés de ces secteurs,

mais pas aux intérimaires, ni aux travailleurs saisonniers ou à domicile. Pour en bénéficier, il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins trois ans d'ancienneté dans l'entreprise au 1^{er} jour de l'arrêt ;
- envoyer un certificat médical à votre employeur dans les 48 heures ;
- être indemnisé par la Sécurité Sociale ;
- être soigné en France ou dans un pays de la CEE.

Montant et durée de l'indemnisation. Votre employeur vous versera le complément d'indemnisation à partir du 11^e jour d'arrêt. Vous percevrez globalement (indemnités journalières comprises) :

- pendant 30 jours : 90 % de la rémunération que vous auriez perçue si vous aviez continué à travailler, plus dix jours par période entière de cinq ans d'ancienneté au-delà des trois premières années dans la limite de 90 jours ;
- pendant les 30 jours suivants : deux tiers de cette rémunération, plus dix jours par période entière de cinq ans d'ancienneté au-delà des trois premières années, dans la limite de 90 jours.

Si la Sécurité Sociale verse directement à votre employeur les indemnités journalières, il vous indemnera de la totalité. Une convention collective ou un accord d'entreprise peuvent prévoir des règles d'indemnisation plus favorables.

MARTINE DEMAY □

(Vie Catholique du 25-10-84)

Si vous avez blanchi sous le harnais...

Certaines conditions d'obtention de la Médaille du Travail ont été assouplies depuis le 1^{er} janvier 1985 (décret n° 84-591 du 4 juillet 1984). Voici comment être décoré.

La médaille du travail qui comprend quatre échelons peut être accordée aux salariés ayant une certaine ancienneté de services. Les durées requises sont désormais réduites.

La médaille d'argent est accordée après vingt ans de services (25 précédemment). La médaille de vermeil, après trente ans de services (contre 35). La médaille d'or, après 38 ans (contre 43) et la grande médaille d'or : après 43 ans de service (contre 48).

Le nombre d'employeurs. Les années de services doivent avoir été accomplies chez un nombre limité d'employeurs. Ce nombre maximum est porté à quatre (trois auparavant).

Certains services peuvent être considérés comme rendus chez un seul employeur :

- les services effectués dans les établissements distincts d'une même

entreprise ou dans des entreprises juridiquement distinctes, qu'une convention ou une décision de justice ont reconnues comme constituant une unité économique et sociale ;

- les services effectués chez deux ou plusieurs employeurs par un salarié licencié pour motif économique qui a dû changer d'emploi, ou dont le contrat de travail a été maintenu dans le cadre d'un transfert d'entreprise ;

- les services effectués dans les filiales d'une même société ;

- les services effectués chez l'ancien et le nouvel employeur lorsqu'à la suite d'un accident du travail, à l'issue d'un congé parental d'éducation ou d'un congé postnatal, le salarié ne retrouve pas son emploi antérieur et doit en changer ;

- les services effectués chez l'ancien et le nouvel employeur, lorsqu'un salarié est amené à changer

d'employeur du fait que son conjoint est lui-même obligé de changer de résidence, par suite d'une mutation ou d'un licenciement pour cause économique.

Le nouveau décret prend en considération la durée des congés de maternité ou d'adoption. Lorsqu'une salariée (ou un salarié) aura interrompu son activité professionnelle à la suite d'un congé de maternité ou d'adoption, la période d'interruption sera prise en compte pour l'attribution de la médaille du travail et s'ajoutera, pour une durée maximale d'un an, aux services réellement effectués chez l'employeur.

Les retraités remplissant les conditions requises au moment de leur cessation d'activité pourront désormais obtenir la médaille du travail à tout moment après leur arrêt d'activité. L'ancienne réglementation prévoyait que la demande devait être formulée dans les deux ans suivant cet arrêt.

La médaille pourra être attribuée à titre posthume, à condition que la demande ait été formulée dans les cinq ans suivant le décès du bénéficiaire, contre deux ans précédemment.

Les frais de frappe et de gravure des insignes par l'Administration des monnaies et médailles sont en principe à la charge du titulaire. Ils pourront être mis à la charge de son employeur si celui-ci est d'accord. **MARTINE DEMAY** □

(Vie Catholique)

A tous ceux qui ont participé à cette exposition-vente, soit par leur travail, soit par leurs dons, et à tous ceux qui nous ont fait l'honneur de leur visite, nous disons un grand merci, et à l'année prochaine.

Le bénéfice de cette journée permettra au Club de la Bonne Humeur ainsi qu'au Foyer-Résidence, la réalisation de nouvelles animations pour distraire nos anciens.

Côté restauration

Le restaurant fonctionne du lundi au samedi. Des menus variés et équilibrés sont proposés aux résidents par le chef cuisinier.

A l'occasion de Noël un repas de fête fut offert gracieusement la veille à midi à tous les résidents.

Au menu : hors-d'œuvre variés au crabe, dinde aux marrons, légumes de saison, plateau de fromages, délices du pâtissier, bûche de Noël. Apéritif, vin, champagne, café.

Des chanteurs animaient avec beaucoup de talent cet excellent repas.

Et pour terminer l'année nous nous retrouvâmes le 31 décembre autour d'un délicieux goûter ; à l'issue de celui-ci les vœux les plus traditionnels de Bonne Année furent échangés.

C. DESMONCEAUX □

Les Rois de l'Entente Commerciale.



L'Association Municipale des Cheveux Blancs remercie vivement toutes les personnes qui, par leurs dons, ont participé au Noël des Cheveux Blancs.

Aides-ménagères : où en est-on ?

Comme nous vous l'annoncions dans le Bulletin Municipal n° 18, la C.R.A.M. nous a effectivement attribué une dotation complémentaire de **218 heures** : soit au total pour 1984 : **1.451 heures**.

Cependant, ce supplément s'est révélé nettement insuffisant, et le Service a dû faire à nouveau appel à la générosité du Bureau d'Aide Sociale qui nous a octroyé une subvention d'un montant de **10.000 F** : soit au total pour 1984 : **20.000 F**.

Nous tenons à souligner que nous avons été obligés de refuser trois personnes bénéficiaires de la C.R.A.M., par manque de crédits.

Quant à 1985 ??? **J.A.** □
20-12-84

Quoi de neuf aux "Arcades" ?

Côté animation

Le mois de septembre a vu revenir l'animation aux Arcades, qui a débuté par une sortie dans le Beaujolais au Col de Truges. Le 14 octobre la troupe S.A.L. nous a présenté un excellent spectacle de chansons d'hier et d'aujourd'hui, sketches, fantaisies musicales, duos d'opérette, etc...

Le 6 novembre Pierre Zini, animateur-musicien, nous a proposé des succès éternels : "Prosper", "Viens Poupoule", "Valentine"... et fait danser nos anciens sur des airs de valses, tangos...

L'exposition-vente des Arcades s'est déroulée le 18 novembre, elle a obtenu cette année un véritable succès, la salle n'a pas désempilé de la journée ; on pouvait y acquérir des vêtements de toutes sortes, des napperons et tapis confectionnés au crochet, des peintures sur verre réalisées par un Arcadien, des coussins, des objets de bibeloterie.

La buvette a été activement fréquentée, dégustation de boissons, tartes et gaufres.

Une tombola clôturait la journée, l'enjeu était une très belle peinture de M. Rolland, qui fut gagnée par le médecin vacataire des Arcades.

MOBILIER EN BOIS réalisations spéciales sur devis



Ets Jaboulet-Paoli
mobiliers de bureau
MACHINES ET MATERIEL DE BUREAU



194, GRANDE RUE / 69600 OULLINS
TEL. (7) 850.25.33

Discours du 11 Novembre 1984 au Monument aux Morts

« Chers Amis,
Vous venez d'entendre le message
du Secrétaire d'Etat aux Anciens
Combattants, c'est un message de :
- respect pour l'Armée Française et
ses alliées,
- culte du souvenir,
- réconciliation.

Au nom du Conseil Municipal,
nous voulons à notre tour mettre
l'accent sur la cruauté de cette
guerre dont il ne reste aujourd'hui
qu'un peu plus de cent mille anciens
combattants.

Cette guerre a duré plus de 1.500

jours, elle a fait plus de 8 millions
et demi de morts dont 1,8 millions
d'Allemands et 1,4 millions de
Français, ainsi que 20 millions de
blessés.

Nous voulons également mettre
l'accent sur le respect et la gratitude
que nous devons porter à ceux qui
ont défendu notre pays en perpé-
tuant de manière profonde ce culte
du souvenir.

Nous devons en particulier rendre
hommage à cette poignée d'Anciens
Combattants qui, bravant les trou-
pes d'occupation qui venaient de

défiler le 14 juin 1940 à 18 h. 30,
ont ravivé la flamme du Soldat
Inconnu à l'Arc de Triomphe.

Et nous devons également, isolant
sans les oublier, les atrocités subies
pendant cette dernière guerre,
remarquer l'attitude de ce général
allemand qui, à ce moment précis,
respectant nos poilus, s'agenouilla.

Jeunes de Brignais, souvenez-
vous que votre pays a su sortir de
cette rude épreuve de quatre années
de souffrance, avec FIERTÉ.

Vive Brignais !

Vive la France ! » M. THIERS ☐

Dépôt des gerbes au Monument aux Morts par MM. Oeldorf, maire d'Hirschberg,
Thiers, maire de Brignais, et Gabello, ancien combattant.



Les actions culturelles à Brignais

Nous assistons depuis quelques
années à l'éclatement du culturel :
en effet, l'acceptation classique de
la culture est dépassée et celle-ci fait
de plus en plus partie de notre vie
quotidienne, que ce soit à la mai-
son, à l'école ou sur les lieux de tra-
vail.

Une action culturelle visant diffé-
rentes couches de la population
(jeunes, retraités, familles...) a
d'autant plus de chances de réussir
qu'elle est menée par l'association
qui la représente. C'est la raison
pour laquelle la Municipalité a tou-
jours favorisé la vie associative et
continuera dans cette direction.

Ainsi, une nouvelle enquête sous
forme de questionnaire a été
envoyée à toutes les Associations
pour permettre de mieux cerner
leurs besoins. Mais la recherche
d'une adéquation entre équipement
et activités est primordiale pour la
mise en œuvre d'un projet culturel :
les lieux doivent correspondre à des
besoins et à des objectifs précis ; ils
ne sont pas une fin, ils ne sont que
des moyens de l'action culturelle.

D'autre part, le projet de cons-
truction de l'Espace Culture-Loisirs
situé 28, rue Général de Gaulle
devra être modifié. En effet, bien
que n'ayant formulé aucune objec-
tion sur le principe d'une telle réali-
sation, le Ministère de la Culture a
décidé de ne pas participer au finan-
cement au **titre de la Culture,**
mais cependant doit contribuer
au titre de la Bibliothèque. Ce
changement de situation nous
amène donc à réétudier le dossier et
à réfléchir ensemble à la meilleure
façon de coopérer au développe-
ment de la culture à Brignais.

Créer l'événement par des fêtes,
spectacles, permet que se consti-
tuent des points de repères à la fois
produits et incitation à une pratique



Exposition à la Bibliothèque.

quotidienne. D'autre part, ces
moments peuvent être l'occasion
d'ouvrir la vie locale sur l'environ-
nement et le monde.

Nous voulons que Brignais vive,
et LA CULTURE C'EST LA VIE.

MICHÈLE RAKOUTZ ☐

12-11-84

Ateliers d'Arts Graphiques

Pour répondre à une réelle demande, les Ateliers d'Art Graphiques se sont
rouverts cette année au local Jandaureck, impasse Laviolle, où des horaires ont
été mis en place afin de favoriser la fréquentation des enfants et des adultes.

Sous la direction de Carole Rumeau, étudiante aux Beaux-Arts, des grou-
pes ont été créés :

- Peinture, dessin, gouache,
- Mobile, modelage.

Une participation de 170 F pour les adultes et de 150 F pour les enfants est
demandée par trimestre (fournitures comprises).

Au-delà de la création personnelle, ces Ateliers ont pour objectif une réelle
participation à la vie culturelle de la commune sous forme de manifestations
diverses : expositions, créations d'affiches, etc...

Vous qui vous sentiez attiré par cette forme d'expression, n'hésitez pas à
téléphoner à Mme Fayle, en Mairie (805.15.11) le matin seulement.

Enfants : le mercredi de 14 h. à 16 h.

Adultes : le vendredi de 18 h. 30 à 20 h. 30.

M.R. ☐

12-11-84

CLAER Max et Eric

Ebénistes
RESTAURATION
MEUBLES ANCIENS
MEUBLES SUR MESURES

10, rue Général-de-Gaulle - BRIGNAIS - Tél. 805.11.97

Entreprise ROLANDO et POISSON

Etanchéité verticale
peinture, plâtrerie, cloisons sèches

Scotch chint, projections diverses

3, rue Raspail - 69190 ST-FONS - Tél. 870.94.12

une entreprise qui conçoit et fabrique des produits sur "mesure" pour différents secteurs d'activité

industries automobile, ferroviaire, aéronautique, maritime

RÉTROVISEURS
PARE-SOLEIL
POIGNÉES
STORES
BOUCHONS
DIVERS



Tél. (7) 805.57.04 +
B.P. 26 - Route d'Irigny - 69530 Brignais

La commission associations

Nous vous rappelons qu'un panneau d'information se trouve à votre disposition au Service Accueil de la Mairie sur lequel vous trouverez des informations concernant les jeunes et des offres d'emploi.

Les contacts

La commission "Associations" du Conseil Municipal souhaite maintenir des contacts réguliers avec celles-ci et leur propose des rencontres par domaines d'activités. Il semble préférable de former des groupes restreints pour que les échanges soient plus faciles et plus profonds.

Les premiers rendez-vous ont été les suivants :

- le 22-10, les associations à caractères social,
- le 19-11, les associations culturelles,
- le 26-11, les associations sportives.

Celles qui n'ont pas encore été reçues sont convoquées pour le 21 janvier à 20 h. 30, en Mairie.

Ces échanges permettent également aux différentes associations de faire partager à la commission leurs préoccupations et motivations favorisant ainsi une meilleure compréhension réciproque.

Intéressant également pour chacune d'entre elles de découvrir le fonctionnement des autres et de pouvoir, dans certains cas, s'entraider.

Il paraît souhaitable d'approfondir le projet que nous formions pour septembre 85 d'éditer un recueil donnant toutes informations sur ce qui existe à Brignais.

Bon travail et réussite à toutes !

Etre bien à Brignais

C'est avant tout s'y sentir bien intégré. La façon la plus agréable d'y parvenir est de participer à la vie associative locale. Cette dernière tient une place importante dans le dynamisme de notre cité.

Ce bulletin est largement ouvert aux associations pour qu'elles puissent transmettre leur message et des informations susceptibles d'intéresser le plus grand nombre d'entre vous.

Concernant les subventions accordées par le Conseil Municipal, vous savez combien nous sommes exigeants vis-à-vis des associations, leur demandant des budgets prévisionnels et des comptes d'exploitation, avant tout.

Nous avons déjà indiqué que les sommes qui leur étaient versées avaient bien augmenté depuis 1977, mais que nous ne voulons pas assister des organismes qui ne sauraient pas se prendre en charge. Il n'en demeure pas moins que nous devons les aider dans leur tâche de rendre agréable la vie de notre cité ; c'est ce que nous nous efforçons de faire et cela passe bien entendu par une caution morale et soutenu par un soutien financier.

Nous les laissons donc se présenter dans les pages suivantes.

M.T. - J.D. - D.C. □

Des associations qui dialoguent, pour quoi faire ?

Quelques associations de Brignais se sont réunies régulièrement, l'année dernière, pour envisager des actions communes.

Déjà des manifestations ont été organisées :

- les feux de la Saint-Jean au mois de juin 84, organisés par l'Association des Familles, l'Ecole de Musique, le Centre Culturel, la Maison des Jeunes et le Centre Social ;
- une journée porte ouverte permettant aux habitants de mieux connaître les associations qui animent la vie de Brignais, ceci à travers des montages dispositives, des affiches, des montages vidéo, etc... En plus des associations ci-dessus, d'autres se sont jointes à nous ce jour-là : FCPE, Secouristes Croix-Blanche, les Amis de la Paix.

Nos projets pour 85 :

- une foire au troc, probablement au mois de mai pour vendre ou échanger tous les objets les plus insolites qui se trouvent dans vos caves ou vos greniers ;
- les feux de la Saint-Jean.

Mais pourquoi ne pourrait-on pas aller plus loin en nous prêtant le matériel que nous possédons, en échangeant nos idées d'animations, nos moyens humains, nos compétences particulières, en organisant peut-être la fête des associations de Brignais.

Afin de concrétiser les projets 85, des réunions auront lieu régulièrement cette année. Nous essayons dans la mesure du possible d'informer toutes les associations de ces rencontres, toutefois celles qui n'auraient pas été encore contactées et qui seraient intéressées par cette proposition peuvent se renseigner auprès des associations ci-dessus.

Alors à bientôt !

Pour les Associations

Le Président de la Maison des Jeunes, J.-PIERRE PEILLON □

Dix moyens de tuer une Association...

(Et c'est quasiment scientifique)

1. **N'allez pas** aux réunions, si vous y allez, **arrivez en retard.**
2. **Critiquez** le travail des dirigeants et des membres.
3. **N'acceptez jamais de responsabilités** car il est plus facile de critiquer que de réaliser.
4. **Fâchez-vous** si vous n'êtes pas membre du Comité ; si vous en faites partie, ne **venez pas** aux réunions et si vous y venez **ne faites aucune proposition.**
5. Si on vous demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'avez **rien à dire.**
6. Après la réunion, dites à tout le monde que vous n'avez **rien appris** ou bien dites comment les choses **auraient dû** se faire.
7. Ne faites que ce qui est absolument nécessaire mais quand les autres retroussent leurs manches, **plaignez-vous** que l'association est dirigée par une clique.
8. **Payez** votre cotisation le **plus tard possible.**
9. Ne vous souciez pas d'amener de **nouveaux adhérents.**
10. **Plaignez-vous** qu'on ne publie presque jamais rien sur ce qui vous intéresse mais n'envoyez jamais d'article, ne faites jamais de suggestions, ne cherchez pas l'amélioration...

La vie des Associations

Plus de 79 associations ou sections vous permettent de vous distraire, de vous épanouir et d'apprendre à vivre ensemble. Nous leur avons donné la parole pour se présenter à vous et pour vous informer de leurs activités et de leurs projets.



A.S.B. section Tennis Pleins feux sur le tennis !...

- *Siège social* : Complexe Sportif Pierre Minssieux, 14, avenue du Stade 69530 Brignais.
- *Président* : René DURY, 52, Lot les Collonges, 69530 Brignais.
- *Vice-Président* : Jean-Pierre BROUET, 170, rue Général de Gaulle 69530 Brignais.
- *Secrétaire* : G. THIERS, la Côte, 69530 Brignais.
- *Trésorier* : Maurice REY, chemin du Lac, 69530 Brignais.

L'école de tennis fonctionne gratuitement tous les mercredis sous la surveillance d'éducateurs diplômés. 96 enfants sont inscrits, s'ajoutent 15 enfants nés à partir de 1978, qui vont s'initier au mini-tennis, à titre d'essai pour cette saison.

L'encadrement et entraînement des meilleurs espoirs minimes et cadets se poursuivent.

Cadets : deux équipes sont formées, six joueurs.

Minimes : deux équipes également, six joueurs.

Vétérans : une équipe femmes, une équipe hommes sont formées par groupe de cinq joueurs.

Des cours collectifs se déroulent tous les lundis au gymnase, au prix de 200 F, stage de dix heures, par groupe de six.

Cinq courts dont quatre avec éclairage font partie du Complexe Sportif Pierre Minssieux.

Pour être adhérent au Club, il faut résider à Brignais.

Pour les enfants à partir de l'année 1976.

L'inscription annuelle en novembre, avec priorité aux anciens adhérents pendant une semaine.

Montant des cotisations 1984-1985 :

- Adultes : 250 F + 66 F licence obligatoire = 316 F.
- Couples : 450 F + 132 F = 582 F.
- Jeunes : 125 F + 33 F = 158 F. (dans tous les cas la licence est obligatoire).

Pas d'inscription en cours d'année, places limitées à 575 adhérents.



Le Club de Tennis comprend pour cette nouvelle saison 1984-1985 575 adhérents, même nombre que la saison dernière. La section tennis, qui a tenu son Assemblée Générale le 26 octobre dernier, a renouvelé son Bureau par moitié, onze membres en font partie. Un nouveau Président a été élu, M. René DURY, anciennement Vice-Président, il remplace M. Louis ROLAND qui a laissé son poste de Président, mais il est nommé Président d'Honneur.

Le Club a toujours pour objectif le tennis-loisir mais aussi la compétition.

En 1984, les équipes adultes ont progressé dans leur ensemble, elles ont participé aux Championnats du Rhône :

- équipe n° 1 passe 1^{re} de sa poule,
- équipe n° 2 passe en 3^e série,
- équipe n° 3 monte en 2^e série,
- équipe féminine, en 4^e série.

La mise à disposition de la salle de réunions de la maison de gardiens par la Municipalité, facilite les contacts entre membres du Club et visiteurs au cours des échanges à l'occasion des tournois.

Le succès des nombreuses activités du Club, déployées cette saison, permet d'envisager un aussi bon développement de la section tennis pour la période 1985.

En quatre années, le Club s'est hissé à la 10^e place du département du Rhône, 13^e rang à la Ligue du Lyonnais de Tennis, cela grâce à son dynamisme, mais plus encourageant encore est la présence de 40 % de jeunes de huit à dix-huit ans, ces jeunes, de débutants se sont élevés au niveau de leurs aînés, qu'ils dominent régulièrement dans les tournois. Un exemple, Stéphane Venet qui vient de remporter brillamment au niveau du département du Rhône, la finale du "Super Round de Ricard" au Tennis-Club des Monts d'Or. C'est une belle performance qui doit faire passer ce jeune joueur non-classé, en 3^e série, probablement avec un classement



15/4 ou 15/3, alors nous lui souhaitons bonne chance pour les Championnats du Rhône cadets par équipes.

Le tennis est un sport ouvert à tous de 7 à 77 ans, alors prévoyez votre prochaine inscription au Club

en novembre 1985, vous serez les bienvenus.

L'échéance de cette fin d'année 1984 permet aux membres du Bureau de présenter leurs meilleurs vœux pour 1985 à tous les adhérents du Club de Tennis.

A.S.B. section Football

« *Donnez-nous des jeunes, Nous en ferons des hommes.* »
A l'A.S.B., nous n'avons pas cette prétention, mais plutôt la volonté de former, d'éduquer, d'entraîner.

Apprendre à vivre ensemble, s'adapter à la discipline de groupe, respecter les règles, les arbitres, les adversaires, s'entraîner, disputer la compétition, voilà la base de notre activité.

130 jeunes de moins de dix-huit ans, 60 seniors et vétérans pratiquent régulièrement la compétition au sein de nos dix équipes. 30 dirigeants et entraîneurs servent d'encadrement.

Des dirigeants dévoués, des entraîneurs compétents, de bonnes installations, tout semble maintenant réuni pour obtenir de bons résultats.

Alors, footballeurs de tous âges, rejoignez notre Club, amis, parents, venez renforcer notre équipe d'éducateurs, vous serez les bienvenus.

Merci et à bientôt.
Le Président R. BARBASSO □

A.S.B. section Pétanque le moral au beau fixe !

- *Président* : Antoine VIENCO (805.29.35), chemin du Bois, à Brignais.
- *Vice-Président* : Edmond CLAVEL (805.43.01), C.E.S. Jean-Zay, à Brignais.
- *Secrétaires* : Christian BOUVART (805-56.03), C.E.S. Jean-Zay à Brignais.
Jean-François MESPLEDE (805.58.11), le Hameau de Brignais, à Brignais.
Bernard REMER (805.26.28), Les Jonquilles, Bt B4, à Brignais.
- *Trésorerie* : Jean CHENET (805.51.96) et Jean-Pierre PUCHOL.
- *Membres du Bureau* : J.M. et C. PHILLY, C. FONTIBUS et P. GAILLARD.

La section pétanque se porte bien. Merci...

L'an dernier, à pareille époque, nous écrivions dans ce bulletin les objectifs de notre section : une centaine d'adhérents, posséder un petit local et un terrain, faire mieux connaître la pétanque et organiser des concours et un grand bal.

A quelques semaines de l'Assemblée Générale tous ces objectifs ont été atteints.

Les licenciés tout d'abord. Après deux ans d'existence, la section peut

s'appuyer sur une centaine de licenciés et ne compte pas s'arrêter en si bon chemin.

Un local et un terrain ? Grâce à l'aide du Maire et de ses services, les pétanqueurs sont désormais (ou presque) dans leurs murs puisqu'ils disposent d'un local qui sera très prochainement opérationnel dans les anciens vestiaires du football. De même, pour nos concours, nous avons pu disposer sans problème du terrain jouxtant le camping.

(suite page 44) →

(suite de la page 43)

Mieux connaître la pétanque ? Le nombre de nos licenciés en est témoin et nombreux sont ceux qui, la semaine de travail finie ou en soirée si les beaux jours le permettent, viennent faire rouler la petite boule.

Le Club a également organisé plusieurs concours départementaux qui ont recueilli un succès populaire certain.

Vous avez dit concours ? Les pétanqueurs de l'A.S.B. ne font pas encore — mais ne désespérons pas... — la "une" des journaux mais se sont fort bien tenus lors des différents concours organisés cette saison. Encore quelques mois et ils seront tout à fait... exportables.

Enfin, nous sommes assez fiers de la réussite de notre bal animé avec talent par l'orchestre Claude Mazet

C'était à l'occasion de la rencontre avec la section 3M de Paris.



(et nous remettons ça le 2 février prochain) mais aussi de notre rencontre amicale avec la section pétanque de la 3 M Paris.

M. Thiers, présent à cette manifestation, a pu constater que des liens d'amitié réels unissaient désormais nos deux sections.

Durant deux jours les "Parisiens" ont vécu à l'heure brignairoise... et s'en sont bien portés. Et le challenge mis en jeu est resté dans nos murs grâce à Christian FONTIBUS et Raymond

KOWALSKI chez les masculins et à Christiane KOWALSKI (une affaire de famille chez eux...) et Jacqueline CHAUDIER.

Pour l'A.S.B. pétanque. Pente-côte rime désormais avec 3 M et en 85 une délégation d'une trentaine de Brignairois goûtera aux joies de la capitale pour un match retour qui ne devrait pas engendrer la mélancolie.

La pétanque se porte bien à Brignais. Pourquoi ne pas nous rejoindre ?



A.S.B. section Natation

Composition du Bureau :

- **Président** : Jean-Pierre ROBERT, 10, bd des Allées-Fleuries, Brignais.
- **Vice-Président** : Jean JULIEN, Archet Nord, Brignais.
- **Secrétaire** : Martine ANDRÉ, Archet Sud, Brignais.
- **Trésorière** : Anny ROBERT, 10, bd des Allées-Fleuries, Brignais.

Les activités de la section se déroulent l'hiver à Givors et l'été à Brignais.

Les buts de la section : natation sportive et compétitions :
- Coupe de l'Amitié (hiver).
- Rencontre inter-club (été).

Malgré les problèmes de transport l'assiduité aux entraînements est très forte (de 75 % à 80 %). A travers ce petit article que nos nageuses et nageurs en soient félicités et remerciés. Leur présence et leur travail dans le bassin sont une récompense pour les encadrants.

La responsabilité technique des entraînements est confiée à Mme Danielle LAPALUS M.N.S. (maître nageur sauveteur).

Cette année nous avons soixante adhérents, ce qui est le nombre limite par rapport aux lignes d'eau dont nous disposons.

M. Cauet remet la coupe aux capitaines de l'A.S.B.



A.S.B. section Volley-Ball

Siège : avenue du Stade, Brignais.

But : la pratique du volley-ball en compétitions et en loisirs.

• **Président** : J. PORCELLANA, groupe scolaire Fournion, Brignais, tél. 805.46.00.

• **Secrétaire** : Jacqueline REY, rue du Lac, Brignais, tél. 805.10.72.

Conditions d'adhésion :

Age : 8 ans.

Cotisations : école de volley, 100 F - cadets-juniors, 150 F - seniors, 180 F. Certificat médical.

Nombre d'adhérents : 30.

Projets : mieux faire connaître le volley-ball.

Calendriers des manifestations : entraînements le jeudi de 18 h. 30 à 20 h, école de volley - de 20 à 22 h. toutes catégories.

L'A.P.E.L. de Brignais Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Libre

- **Présidente** : Denise AGOSTINI.
- **Vice-Présidente** : Geneviève PAILLARD-BRUNET.
- **Vice-Président** : Olivier DAVID.
- **Trésorière** : Mme Jeanne PIPON.
- **Secrétaire** : Françoise FONTANA.

L'association a pour but, au sein de l'école, de maintenir l'enthousiasme et le sens des responsabilités de chacun.

Son premier rôle se concrétise par l'organisation des fêtes, pour faire concorder l'énergie des parents et le dynamisme des jeunes.

L'A.P.E.L. doit aussi amener toutes les familles à réfléchir aux

motifs de leur engagement et concrétiser leur projet éducatif et familial.

Son ambition, en unissant les volontés et les forces vers ce projet, est d'arriver à :

- accueillir les plus démunis dans tous les sens du terme,
- participer à certains travaux au sein de l'école,
- favoriser les échanges entre les familles et l'équipe enseignante,
- faire prendre conscience à l'enfant de sa place au sein de sa commune.

L'A.P.E.L., enfin, doit être un ferment de réflexion et d'action pour inciter l'enfant à vivre davantage à la lumière de l'Évangile.

F.C.P.E. (R. Andrieu) Conseil de Parents d'Elèves du collège Jean Zay

Le Conseil de Parents d'Elèves (C.P.E.) est l'association de base d'une importante Fédération de Conseil de Parents d'Elèves dont le Président national est R. Andrieu, regroupant une centaine de milliers de familles sur l'ensemble du pays.

Derrière ce sigle C.P.E. se regroupent des parents conscients du rôle qu'ils ont à tenir et de l'action qu'ils doivent mener, pour :

1. **Soutenir** les enseignants dans leur tâche.
2. **Encourager** les élèves tout au long de leurs études, leur apprendre leurs responsabilités.

3. **Motiver** les parents, les inciter à se regrouper pour participer à la vie du collège.

Le C.P.E. Jean Zay se compose de ses adhérents, d'un Conseil d'Administration et de différentes commissions : délégués parents, échanges linguistiques, fournitures scolaires, achats groupés de livres scolaires...

A l'initiative du C.P.E., la responsabilité de tous les parents devient effective par les changements apportés à la vie du collège.

Les parents adhérents au C.P.E. peuvent être : membres élus au

Conseil d'Etablissement, délégués de classe, membres du Conseil d'Administration qui se réunit une fois par mois pour réflexions, informations, décisions.

Le C.P.E. est représenté à la Maison des Jeunes et à la Commission Jeunes-Emploi-Formation.

Le travail ne manque pas dans un C.P.E. ; et tous ceux qui se sentent responsables, et veulent participer à la vie de l'établissement sont invités à se joindre au groupe existant. Il ne s'agit pas de critiquer, mais d'agir tous ensemble, et trouver des solutions qui aideront nos enfants dans leur vie de demain. Il ne faut pas subir l'événement, mais le dominer.

Pour tous renseignements ou informations s'adresser : C.P.E. Jean Zay collège de Brignais (boîte aux lettres dans le hall du collège).

La F.C.P.E.

La F.C.P.E., Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques, adhère à des valeurs qui sont la laïcité, la démocratisation de l'enseignement, ainsi que la gestion "parents-enseignants-rectorat".

Elle s'interroge sur l'importance de l'école, en ce qu'elle représente le "projet" qu'a la société sur l'enfant (donc sur le futur adulte). Elle réfléchit

sur le rapport "élève-enfant" - "enseignant-adulte".

L'école n'étant plus la seule à dispenser la culture, il s'agit d'ouvrir l'école au monde extérieur, de favoriser le travail en équipe apprenant à l'enfant la collaboration, et satisfaisant ainsi son besoin de socialisation. Par le contact avec les autres, l'enfant se trouve face à d'autres conceptions auxquelles il va pouvoir confronter les siennes.

« L'enfant "respecté" apprend le respect, il prend des initiatives, des responsabilités ; il a appris à vivre

avec les autres, à accepter leurs différences, il sait s'imposer des règles, ainsi que le veut toute vie de groupe, règles qu'il assume en tant qu'être libre, et qui feront de lui un adulte autonome. » Cousinet (in : Pédagogie de l'apprentissage).

Que tous ceux qui sont intéressés par ces thèmes de réflexion, ou qui auraient d'autres suggestions à proposer, se joignent à nous. Ils sont les bienvenus.

Vous trouverez un délégué F.C.P.E. dans chaque groupe scolaire. **Le Bureau F.C.P.E.** □

Organisme de gestion des Ecoles Catholiques (O.G.E.C.)

Ancienne appellation : Association Scolaire des Familles de Brignais.

Association à but non lucratif (loi 1901).

Adresse, 18, rue de la Giraudière, Brignais.

- **Président** : Marinus ROOYACKERS.
- **Secrétaire** : Jean-Louis IMBERT.
- **Trésorière** : Geneviève CHARROIN.

L'O.G.E.C. a pour objet d'assurer la **gestion** et **l'administration** des écoles privées de Brignais. Elle

est, avec l'équipe enseignante, le garant du type d'éducation donnée dans l'école.

Elle est composée principalement de parents soucieux de gérer l'école fréquentée par leurs enfants. Le but des membres de l'association est d'en faire une école ouverte à tous.

L'école maternelle, 5, place du Vieux-Pont (tél. 805.17.32), dirigée par Mme DAVID, est fréquentée par 92 élèves.

L'école primaire, 18, rue de la Giraudière (tél. 805.25.44), dirigée par Mme MOREL, est fréquentée par 138 élèves.

Maison des Jeunes

Qui sommes-nous ?

Que faisons-nous ?

Nous sommes une équipe qui essayons de :

- répondre aux besoins urgents des jeunes,

- mettre en place des activités pour les jeunes et les adultes. Ces activités (sportives, culturelles) doivent permettre à nous tous Brignairois d'exercer les loisirs que nous aimons, sur place, et de nous rencontrer. La Maison des Jeunes se veut un lieu de rencontres.

Pour faciliter ce dialogue, deux permanences d'accueil, d'information ont eu lieu au mois de septembre :

- le mercredi de 10 à 12 heures,

- le samedi de 10 à 12 heures.

N'hésitez pas à venir ou à téléphoner.

La permanence du samedi matin sera maintenue toute l'année.

Rock et Bande Dessinée

Ces deux formes d'expression ont pris véritablement leur essor artistique et commercial après guerre.

Au cours des différentes générations, on les retrouve dans des références communes (Yellow Submarine, film des Beatles, basé sur un dessin animé musical et, plus près de nous, les numéros "Spécial

Rock" de Métal Hurlant, mensuel de bandes dessinées).

Elles trouvent leurs origines dans une volonté de refus et de contestation sociale d'un mode de vie lié aux contraintes et aux conventions.

Du fait de ce refus, elles sont passées par le même processus de marginalisation, le rock semblant une "musique de barbare" et la bande dessinée une "sous-littérature".

Peu à peu, leur diversité de création et leur expansion en tant que phénomènes de masse, les ont imposées comme vecteurs artistiques significatifs, capables de toucher tous les publics, en produisant des œuvres de qualité, en suscitant des vocations, des emplois.

L'énorme machine "Rock et B.D." s'est vue ouvrir les portes des institutions. Si les réflexes effectifs de fascination et de répulsion persistent, c'est que le Rock et la B.D. sont capables de faire bouger les gens et vibrer le monde, car ils sont inséparables d'une "manière d'être" que la société avait, jusque-là, refusée.

Dans leurs fonctionnements respectifs, des schémas communs les unissent, relevant aussi bien du domaine social, politique, que littéraire ou artistique. D'autre part, artistes et créateurs franchissent souvent la frontière ouverte qui sépare le Rock de la Bande Dessi-

Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P.)

La P.E.E.P. est une Fédération de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public qui se veut indépendante de tout mouvement politique, syndical, ou religieux. Son seul but : aider les enfants à réussir leur vie et s'épanouir à l'école.

Comme toutes les années, la PEEP vous représente au niveau des différentes instances scolaires de Brignais. Une équipe dynamique et dévouée est à votre service. Vous les connaissez puisque leurs enfants sont avec les vôtres.

Vous pouvez rencontrer plus particulièrement :

M. G. CELLE, tél. 805.39.66.

M. P. JACQUIN, tél. 805.39.52,

C.E.S. Jean ZAY.

Mme J.P. COSTA, tél. 805.46.47, L.E.P. G. Eiffel.

Mme D. PANIS, école Simon-

don.

Mme A. CHANCE, tél. 805.46.93, école Cl. Fournion

primaire.

M. J.P. COTTIER, tél. 805.00.20, école Cl. Fournion

maternelle.

Mme E. GIRARD, tél. 856.69.25, école Jean Moulin

primaire.

M. J. PERRIN-JANET, tél. 805.54.95, école Jean Moulin

maternelle.

Mme ORSETTI, tél. 805.31.24,

école A. Lassagne.

Vous apprécierez leur indépendance et leur pluralisme.

née, allant jusqu'à une pratique commune.

Si bien qu'à travers ces différents points de jonction, nous avons d'abord vu ces deux "phénomènes" flirter, puis se servir ou se moquer l'un de l'autre, pour composer enfin un mariage explosif où l'humour tient lieu de bénédiction permanente.



Exposition :

Simple parcours, fléché dans les méandres de l'histoire du rock des origines à nos jours à travers la reproduction d'une centaine de planches de dessinateurs travaillant sur ce thème : Margerin, Clerc, Jano, etc.

A partir du graphisme et des éléments de signification souvent anecdotiques, cette "légende des siècles" amène en douceur un commentaire historico-sociologique qui sert de repère pour cette promenade dans le temps.

- Composition de l'expo : 158 planches.
- 200 vidéo-clips de groupes connus ou inconnus.
- Diaporamas sur différents dessinateurs.
- En direct pour la lecture de nombreux albums.

Danse modern'jazz

Adultes : Deux cours de niveaux différents (débutants, perfectionnement) seront donnés.

- cours hebdomadaire en soirée,

- lundi de 20 h. à 21 h. 30,

- durée 1 h. 30,

- prix : 210 F par trimestre + 30 F

de carte annuelle M.J.C.

Enfants :

- cours mixtes enfants de 8 ans,

- mercredi après-midi, de 14 h. à 15

h.

- 1 heure par semaine,

- prix : 120 F par trimestre + 30 F

carte M.J.C. annuelle.



Bi-crossing (vélo cross)

Cotisation annuelle : 30 F + carte M.J.C.

Les participants devront venir avec leur vélo, leur casque, des manches longues et gants.

Renseignez-vous à la Maison des Jeunes au 805.44.29 ou M. Pradeau 805.25.79 mercredi et samedi de 10 à 12 heures.

Streching Aérobic

Le jeudi de 18 h. 30 à 20 h.

Tarif : 140 F par trimestre + 30 F de carte M.J.C.

Club canoë-kayak

Deux structures d'accueil existent :

L'école de pagaie, initiation des jeunes de 16 à 18 ans (filles et garçons nombre de places limité).

Le club, pour les plus "vieux" 18-77 ans...

Inscription et information à partir du 15 septembre :

- Maison des Jeunes de Brignais, 805.44.29.

- M.J.C. de Chaponost, 845.25.38.

- Annie Fornelli, 805.04.88.

- Dominique Bonnet, 805.55.20.

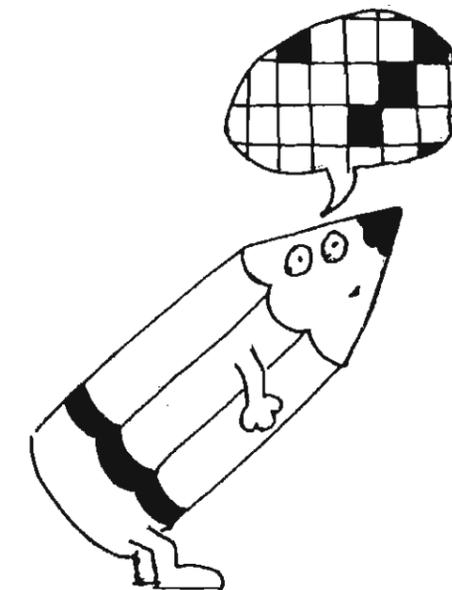
Mécanique auto

Deux sessions de douze cours (Un trimestre) auront lieu en soirée. Ces sessions s'adressent à tous (à partir de 16 ans et adultes).

Prix d'une session : 200 F + 30 F carte M.J.C., jour à fixer, tél. M.J.C. 805.44.29.

Micro-informatique

L'objectif de ce club est de permettre à tous ceux qui le désirent de



maîtriser la machine et son langage, d'en connaître les utilisations.

Cinq cours auront lieu :

- initiation 11-14 ans,

- perfectionnement 11-14 ans,

- initiation 15-18 ans,

- initiation adultes,

- perfectionnement 15-18 ans +

adultes.

Matériel mis à disposition : 50 RIC 1 48K - 1 TRS 80.

Le local se situe rue de Ronde. Les cours adultes seront donnés en soirée.

Cotisations :

- moins de 18 ans : 70 F par trimestre + 30 F carte M.J.C.

- adultes : 150 F par trimestre + 30

F carte M.J.C. ou 350 F par année

+ 30 F carte M.J.C.

Animation Année Internationale de la Jeunesse

Maison des Jeunes de Brignais

Projection de films sur le ROCK

CONCERT DE MUSIQUE ROCK

Lieu : Gymnase de Brignais - SAMEDI 23 MARS 1985

Possibilité de programmation par les Jeunes

ANIMATIONS RADIO

SAMEDI 23 FÉVRIER 1985

Passage à l'antenne ou hors antenne (interviews, enquêtes, etc...)

EXPOSITION "B.D." et 30 ANS DE ROCK

M.J.C. de Brignais - 18 FÉVRIER AU 3 MARS 1985

(voir début article M.J.C.)

NUIT DES VIDEO-CLIPS

VENDREDI 3 MARS 1985

TOURNOI DE JEUX VIDEO SUR GRANDS ÉCRANS

DIMANCHE 24 FÉVRIER 1985

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Sculpture, modelage

Pour jour et heure, téléphonez à la M.J. en septembre au 805.44.29. le mardi de 18 h. à 20 h.

Atelier sérigraphie

Qu'est-ce que la sérigraphie ? C'est une technique qui permet de créer et reproduire un texte, un dessin... sur différents matériaux : papiers (affiches), tissus... Elle peut être utilisée par des associations qui veulent tirer leurs affiches.

A cette occasion, nous rappelons à celles intéressées de le faire savoir à la Maison des Jeunes.

Des particuliers peuvent aussi se réunir pour un atelier de création.

Pour tout renseignement : 805.44.29.

- Mercredi de 10 à 12 heures.
- Samedi de 10 à 12 heures.

Le foyer

Le foyer sera ouvert les mercredi et samedi de 15 h. à 18 h., au local des jeunes bd des Sports.

Plein-air

La Maison des Jeunes organise tout au long de l'année des activités de plein air qui varient en fonction des saisons :

- ski de piste, ski de fond,
- randonnées pédestres,
- planche à voile,
- kayak (voir l'activité du club).

Les dates vous seront communiquées par affiches et dans les journaux.

Toutes propositions de votre part seront les bienvenues.

Soirées culturelles

N'oubliez pas de lire les **journaux**, de regarder les **affiches** dans Brignais.

C'est par ces voies que la Maison des Jeunes vous informe de ce qu'elle propose pendant l'année sur Brignais.

Le cercle d'échecs

L'an passé un cercle d'échecs s'est mis en place avec personnes de tout âge. Si vous voulez apprendre à jouer ou améliorer votre technique, vous pouvez vous manifester à la Maison des Jeunes. Les rencontres se feront en soirées, le jour reste à déterminer avec les participants.

Prix : 30 F (carte M.J.C.) + 70 F de cotisation annuelle.

Club d'allemand

Toute personne intéressée par cette activité est appelée à se manifester. Nous mettrons ensemble sur pied ce club qui peut être lié avec le prochain jumelage de Brignais et d'une ville allemande.

La Randonnée sans Bornes

Siège : rue des Ronzières, 69530 Brignais.

Buts : organiser, développer et faciliter à ses membres la pratique de randonnées pédestres (à la portée de tous).

- **Président** : Jean-Marc MATHEY, rue des Ronzières, 69530 Brignais, tél. 805.54.86.
- **Secrétaire** : à réélire.
- **Trésorier** : Claire MATHEY, rue des Ronzières, 69530 Brignais, tél. 805.54.86.

Conditions d'adhésion :
- âge minimum 18 ans, pas de maximum.
- cotisation : 65 F.
Nombre d'adhérents : 23.
Projets : une sortie par mois.
Calendrier des manifestations : prendre contact par téléphone avec M. MATHEY, 805.54.86.

Pendant la période hivernale, les cyclotouristes qui ne roulent pas s'adonnent au footing, à la randonnée pédestre, au ski de fond.

Pour la saison 1985, une section de jeunes de moins de seize ans sera créée. Les sorties seront organisées et accompagnées par des adultes le mercredi après-midi.

Amicale Laïque section Boules

Siège : 2. rue Paul-Bovier-Lapierre, 69530 Brignais.
But : sports boules.

- **Président** : Guy GAILLARD, groupe scolaire Jean-Moulin, Brignais, tél. 805.24.88.
- **Secrétaire** : Albert RIGAUD, 17, rue Simondon, Brignais, tél. 805.49.38.
- **Trésorier** : Maurice BRUYAS, rue du Moulin, Brignais, tél. 805.59.39.

Conditions d'adhésion :
- sans limitation d'âge,
- cotisation annuelle,
- pas de certificat médical.
Projet : concours annuels, trois en UFOLEP et un en FFBSB.
Nombre d'adhérents : 132.
Manifestation : mâchon annuel le 1^{er} décembre 1984.

Rapport moral

La section Boules de l'Amicale Laïque de Brignais s'emploie à faire de ses sociétaires des adeptes aux différentes compétitions qui, tout au long de l'année, se déroulent dans notre région.

La section Boules a obtenu des résultats particulièrement brillants lors des Championnats de France en U.F.O.L.E.P. qui, cette année, se déroulaient à Arras. Nous félicitons la quadrette de M. Tedesco, B. Nicoli, Lallemand et Molinaro J.

Boule Joyeuse

Siège : rue Mère Elise-Rivet, Brignais, tél. 805.46.13.

Fondée en 1905 sous l'impulsion de M. DECLEZ, la Boule Joyeuse se consacre uniquement au "Sport Boules". Pendant plus de trente années, M. Louis VENET dirigea, avec une grande compétence, cette société.

Actuellement, le Président Marc CHAVANE, le Secrétaire Pierre PAULET, le Trésorier Louis RAMBAUD sont à même de grouper 130 sociétaires dès l'âge de huit ans.

La Boule Joyeuse organise chaque année six concours inscrits au calendrier officiel de la Fédération, dans les différentes catégories : tête à tête, doublettes, quadrettes. Ces

qui, après avoir passée brillamment de nombreux barrages, s'inclina en 16^e de finale.

Sans oublier également les résultats similaires obtenus en Championnat de France en F.F.S.B. à Tours par la quadrette de MM. Gaillard, Collus, Antonangeli, Quez, qui s'inclina également en 16^e de finale.

En cours d'année, plusieurs coupes et challenges ont été disputés



Photo LYON MATIN

dans notre société, et à l'extérieur. C'est avec plaisir que nous avons eu l'honneur de remettre ces récompenses aux différents licenciés, ce qui est toujours un moment agréable, permettant de resserrer les liens d'amitié.

Brignais, le 14 novembre 84
Le Président GAILLARD □



Photo LYON MATIN

Amicale Laïque section Cyclo-Club

Siège : 53 bis, rue du Général de Gaulle, 69530 Brignais.

- **Président** : M. Gérard THIERRY-CHEF, 18, domaine de la Côte, Brignais, tél. 805.18.30.
- **Secrétaire** : M. Ghislain LOVERA, 2, rue des Quatre-Saisons, Brignais, tél. 805.39.23.
- **Trésorier** : M. Christian PHILLY, 170, rue Général de Gaulle, Brignais, tél. 805.49.59.

L'âge minimum des participants est fixé à douze ans.

La cotisation (licence, assurance UFOLEP) est pour l'année 1985 de 100 F pour les adultes et de 50 F pour les jeunes jusqu'à 16 ans.

Le certificat médical est impératif pour obtenir une licence.

Le nombre total d'adhérents pour la saison 1984 était de 38 licenciés dont 4 féminines.

Le cyclo organise tous les dimanches matin, des sorties de club sur des parcours variés.

L'année cyclotouristique va du mois de mars à la fin du mois d'octobre.

De mars à juin, nous participons aux rallyes organisés par l'UFOLEP du Rhône.

Juin-juillet sont pour les cyclos confirmés l'occasion de participer à de grands raids, comme : Lyon-Chamonix-Lyon, Lyon-Super-Besse-Lyon.

En septembre-octobre de nombreuses épreuves de gentleman permettent de clôturer la saison.

Ah ! la belle photo de famille !

Photo LYON MATIN



Les pêcheurs du Garon

Siège : Mairie de Brignais.

Buts : Assurer le repeuplement des cours d'eau et lutter contre le braconnage et la pollution de l'eau.

- **Président** : M. Serge PIGNARD, 8, rue des 4 Saisons, Brignais, tél. 805.47.63.
- **Secrétaire** : M. René SANLA-VILLE, n° 20, Le Hameau, Brignais, tél. 805.59.63.
- **Trésorier** : M. VENET Etienne, 169, rue Général de Gaulle, Brignais, tél. 805.10.51.
- **Gardes-pêche** : M. Jacky DREYER, tél. 805.33.13 - M. René MORENO, tél. 805.20.41 - M. Marc GAMBONI, tél. 805.15.84.

Conditions d'adhésion : Pour les moins de 16 ans et les militaires : pour la pêche avec canne à pêche sans moulinet, le permis de pêche n'est pas obligatoire, mais il faut la carte des Pêcheurs du Garon. Le

permis de pêche est obligatoire pour les cannes à pêche avec moulinet. - *Au-delà de 16 ans* : permis de pêche première catégorie obligatoire, plus carte de pêche de la Société de Brignais.

Cotisation : prix de la carte de pêche 84-85 : 130,00 F.

Nombre d'adhérents : 150.

Projets : ils sont importants quand on pense que le Garon (rivière 1^{re} catégorie) n'est pas entretenu depuis de nombreuses années (engorgement par le sable et les arbres). Nous essayons par nos propres moyens, avec l'aide de quelques sociétaires dévoués, de redonner vie à cette rivière aux endroits les plus critiques (opérations nettoyage). Nous remercions les Etablissements S.T.C. d'avoir participé avec leur engin et matériel à une opération de curage du lit du Garon, autorisé par la D.D.A.

Remerciements : les membres du



L'équipe des pêcheurs lors du nettoyage des berges ; de g. à d. : MM. Pignard, Mourrad, Debaize, Jacquet, Dreyer. Alias.

Bureau remercie tous ceux qui ont participé à l'entretien des rives.

Concours de pêche 1984 : Nous remercions les Etablissements Rustique Projection (M. Marc Gamboni) Charcuterie et Garage Venet, et les nombreux commerçants ayant offert des lots pour ce concours.

Calendrier des manifestations : concours de pêche : printemps 1985 - bal (projet).

Une image de Brignais bien sympathique, un petit moment de vacances !



Amicale des Donneurs de Sang bénévoles de Brignais

- **Président** : Robert PIEGAY, 57, rue Général de Gaulle, Brignais, tél. 805.07.84.
- **Vice-Président** : Bernard LHOPITAL, les Jonquilles bât. B, route de Soucieu, Brignais, tél. 805.26.39.
- **Secrétaires** : Laurence VIVIER, avenue de Verdun, Brignais, Jean-Marc PHILLY, 170, rue Gal de Gaulle, Brignais, tél. 805.49.59.
- **Trésoriers** : Jean PAGNON, 24, rue Auguste-Simondon, Brignais, tél. 805.35.96.
- Anne-Marie PIEGAY, 57, rue Général de Gaulle, Brignais.

L'Amicale a été constituée le 26 juin 1984 et est rattachée à l'A.R.V.S. (Association Régionale des Volontaires du Sang) dont le siège est à Lyon, 16, rue de la Barre. Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Buts : réunir les donateurs de sang bénévoles en vue de :

- faire respecter le code du donneur de sang (engagement de donner son sang à titre GRATUIT),
- créer un centre de relations amicales et de propagande,
- avoir le souci permanent de trouver de nouveaux donateurs.

Conditions d'adhésion :

- être âgé de 18 à 60 ans,
- cotisation annuelle de 30 F dont 18 F sont reversés à l'A.R.V.S.,
- pas de certificat médical préalable, mais une consultation médicale est effectuée avant chaque don.

Nombre d'adhérents : en 84, 62.

Projets : Ils rejoignent les buts : motiver le plus possible les Brignaisiens afin qu'ils viennent grossir les rangs des donateurs.

Activités prévues pour 1985 :

- une visite du centre de Beynost,
- une soirée animation le 11 mai 1985, salle du gymnase.

Collectes 1985 :

- lundi 4 février, de 15 h. 45 à 19 h. 15,
- vendredi 26 avril, de 15 h. 45 à 19 h. 15,
- vendredi 26 juillet, de 9 h. 15 à 12 h.,
- lundi 28 octobre de 15 h. 45 à 19 h. 15.

Pourquoi des collectes le vendredi **matin** ou le **lundi** après-midi, alors que nous étions habitués au vendredi après-midi ?

Parce que les plaquettes, un des composants du sang, jouent un rôle essentiel contre les hémorragies et occupent une place de premier plan dans le traitement des leucémies ; elles doivent être préparées à partir de prélèvements habituels dans **les heures qui suivent**.

En 1984, 321 flacons ont été recueillis, en trois collectes :

- le 6 avril : 105
- le 20 juillet : 93
- le 16 novembre : 123

En 1983 : 260. En 1982 : 273. En 1981 : 271. En 1980 : 306. En 1979 : 347 (en quatre collectes).

Le don du sang est un des plus beaux gestes de fraternité et de solidarité qui soient. Saurons-nous y répondre ?

R. PIEGAY ☐

Yoga et Détente

Siège social : Mairie de Brignais.

Buts :

- pratique de cours de yoga.
- organisation d'activités culturelles, de loisirs et de rencontres amicales entre ses membres.

- **Présidente** : Mme Christine FLASSAYER, tél. 805.43.14.
- **Vice-Président** : M. Franck TEYSSIER, tél. 805.44.37.
- **Trésorière** : Mme Colette SCAGLIOTTI, tél. 805.12.71.
- **Secrétaire** : Mme Annie GOMBAULT, tél. 805.10.17.
- **Président d'Honneur** : M. Louis REURE, tél. 805.11.31.

Les cours de Hatha-Yoga sont assurés par des moniteurs diplômés qui suivent régulièrement des stages de recyclage.

Ils ont lieu au local de La Compassion n° 1, les :

- lundi matin de 10 h. à 11 h.,
- mardi matin de 9 h. à 10 h.,
- mardi soir de 18 h. 15 à 19 h. 15,
- jeudi soir de 18 h. à 19 h.,

Société de chasse "Les Chasseurs de Brignais"

• **Président** : M. Maurice MALLET, 2, avenue de la Gare, tél. 805.57.44.

• **Vice-Président** : M. Paul ROCHEFORT, chemin de Sacuny.

• **Trésorier** : M. Marc FONTENILLE, rue des Tasses.

• **Trésorier-Adjoint** : M. Jean LAPLACE, avenue F.-Gaillard.

• **Secrétaire** : M. Serge PIGNARD, 8, rue des 4 Saisons.

Nombre de sociétaires 35.

La société a pour buts :

- l'organisation de la chasse sur le territoire de la commune (sauf la Côte),
- le repeuplement en gibier, la des-

truction des nuisibles (renards, putois, fouines, corbeaux, etc.),

- la protection des récoltes et des propriétés,

- la répression du braconnage.

La chasse est un sport, chasseurs soyez dignes de ce nom. Vous avez besoin de la nature, la nature a besoin de vous. Ménagez-la.

L'ouverture et la fermeture de la chasse sont fixées par arrêté préfectoral. Il est interdit de chasser en dehors du dimanche et des jeudis après-midi.

Nous recommandons aux chasseurs de faire vacciner leurs chiens contre la rage qui s'étend à la région.

- vendredi matin de 8 h. 45 à 9 h. 45.

Conditions d'adhésion :

- âge : à partir de 18 ans,
- cotisation : trimestrielle de 90 F,
- assurance : annuelle de 60 F

(U.N.Y. et F.F.H.Y.).

Nombre d'adhérents : 87.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à un membre du Bureau.

Association Familiale de Brignais



Siège social : Mairie de Brignais, 69530 Brignais.

Pourquoi appartenir à l'Association Familiale ?

En se regroupant, nous répondons mieux aux problèmes et solutions auxquels les parents n'auraient peut-être pas pensé tout seuls.

Représentation dans les organismes officiels.

L'Association Familiale est présente au niveau national par l'intermédiaire de l'U.N.A.F. (Union Nationale des Associations Familiales), ainsi qu'au niveau départemental U.D.A.F. (Union Départementale des Associations Familiales) concernant le logement, transports en commun, impôts, niveau de vie, santé. C'est grâce à cette représentation et au poids que nous faisons qu'en 1982 le quotient familial a été préservé dans notre fiscalité.

Redonner à la famille la place qui est la sienne.

C'est-à-dire la première. Sans famille stable et unie pas d'éducation, pas de préparation à la vie. La ruine de la famille, c'est la ruine de l'économie comme de la morale. L'Association Familiale est décidée à se battre pour rendre sa place à la famille, dans les médias, à l'école et au gouvernement.

- mise à disposition d'une machine à tricoter : tél. 805.36.33 ;
- dépannage-racommodage : tél. 805.49.66 ;

- opération biberon (faites garder vos enfants, en journée, le soir : tél. 805.18.25 - 805.05.76 - 805.06.50 ;
- défense du consommateur : U.R.O.C., 10, rue des Marronniers, 69002 Lyon.

Nous invitons à nous rejoindre toutes les familles de Brignais, en particulier les jeunes ménages.

S'il est vrai que l'union fait la force ceci doit s'appliquer plus que jamais de nos jours.

Cours de couture à l'Association Familiale.



Comment appartenir à une Association Familiale ?

En adhérant à l'A.F. de Brignais (Fédération des Familles du Rhône), vous pouvez utiliser ses propres services :

- au printemps et à l'automne, bourse aux vêtements, en novembre bourse aux skis : tél. 805.12.36 ;
- cours de coupe et couture : tél. 805.17.61 ;

Fédération Française des Secouristes Croix Blanche, section de Brignais

Manifestations publiques, cours de secourisme, vie associative : la section des secouristes bénévoles de Brignais représente toutes ces activités.

Présente à Brignais depuis huit ans, elle assure la formation de secouristes selon différents niveaux :

- Brevet National de Secourisme (BNS),
- Initiation aux gestes élémentaires de survie (IGES),
- Secourisme-Sauveteur du travail (S.S.T.).

La section de secouristes de Bri-

gnais s'occupe de l'organisation de postes de secours lorsque les organisateurs d'une manifestation publique le lui demandent.

De plus, nous nous réunissons une fois par mois pour organiser un recyclage, un bal, un championnat, des manœuvres SOS ou des postes de secours selon les demandes.

Si ces activités vous intéressent, vous pouvez prendre contact avec :
- Mme PISSIS au n° de tél. suivant : 805.14.63. - M. BROCCQUET au n° de tél. suivant : 883.02.44.

Nous serons heureux de vous compter parmi nous.

Pourquoi l'Association des Veuves Civiles ?...

Il y a actuellement dans le Rhône 74.500 veuves. Environ 5.200 d'entre elles ont adhéré à l'Association des Veuves Civiles, créée dans notre département en décembre 1950.

Le drame personnel de la femme qui vient de perdre son mari..., se sentir harcelée, écartelée entre des obligations toutes urgentes et essentielles..., démarches à faire, vie du foyer à assurer, emploi à trouver... et la solitude qu'il faut regarder en face.

C'est pour répondre à tout cela qu'existe l'Association, et nous ne dirons jamais assez que nous ne sommes pas un **Club** mais un moyen de **Défense des Veuves**.

L'Association des Veuves Civiles Chefs de Famille du Rhône, dont le siège est à Lyon, 33, place Bellecour, est rattachée à la F.A.V.E.C. (Fédération des Associations des

Veuves Civiles), 28, place St-Georges, à Paris.

Cette Fédération a été reconnue d'utilité publique en 1956.

Ni politique, ni confessionnelle, elle est très écoutée, puisqu'elle siège dans les commissions à **l'Assemblée**, elle est représentée à la Convention Européenne.

En 1985, à Nice, les 23 et 24 février, elle tiendra son 11^e congrès. Le thème "Le veuvage dans une société en mutation", chaque congrès de la Fédération a marqué une étape, une évolution dans la législation sociale en faveur des veuves... des femmes seules. C'est un moyen de mettre en évidence les difficultés rencontrées par elles dans toutes les catégories **sociales et professionnelles**.

Au congrès de 1979 le veuvage a été officiellement reconnu un **"risque social"**. Ne pourrait-on pas

aller plus loin en aidant mieux la veuve qui continue seule ce qui avait été commencé à deux. Il semblerait logique d'assurer les moyens de survie **de la famille** au lieu de les amputer.

Sur le plan local des sections ont été créées pour accueillir et aider les nouvelles veuves.

Des permanences sont assurées sur Brignais :

- permanence tous les 2^e samedi du mois, de 9 h. à 11 h.
- salle Gutton, 9, rue Général de Gaulle.

On peut prendre contact avec les responsables du secteur au téléphone : 851.87.52 - 851.59.59, ou en s'adressant au siège départemental de l'Association des Veuves Civiles, 33, place Bellecour, 69002 Lyon, du lundi au vendredi inclus, de 13 h. 30 à 18 h., téléphone : 842.63.62.

Association Municipale des Cheveux Blancs

Siège social : Mairie de Brignais.

- **Président** : M. Marcel ARNAUD, rue du Garel, tél. 805.18.05
- **Secrétaire** : Mme Anne-Marie PIEGAY, 57 rue Général de Gaulle, tél. 805.07.84.
- **Trésorier** : M. André MOS-SIÈRE, rue du Janicu, tél. 805.12.84.

« Mon cher Gladius,

Comme tu le vois, cette année encore on est allé se bambanner acquer les vieux. Mais, tu sais nous aïtres, les vieux, eh ben, on est quand même bien "jeunes", parce qu'on se fait bien rire dans les voyages.

Les "petits jeunes" du Conseil Municipal, et pis des genses de la Mairie nous ont emmenés à Bourque (pas à Bourque-Argentat où t'as ta belle-mère), non à Bourque-en-Bresse où que les poulets sont si bons !

Que je te raconte un peu ! On a fait une belle route, on est même passé près des "grandes boutasses des Dombes", y-en a même qui les

avaient jamais vues, tu te rends compte ; mais toi tu te rappelles bien, le jour où on revenait de... (je le dirai pas, si t'avais oublié de le dire à ta fenotte) on avait failli boire le bouillon, surtout qu'on avait déjà bien éclusé avant.

On a traversé des pâturages et même que la Fanny nous avait annoncé la pluie, parce que les vaches étaient toutes couchées ; comme si toutes les fois que nous on se couche il devait pleuvoir !...

Dans un autre champ, j'ai pensé à toi qui aime tant jouer aux cartes, y avait des cuchons de moutons, des z'habillés et des dézhabillés... y z'avaient échappé à la tonte, ça faisait un drôle d'effet.

On s'est arrêté à Bourque-en-Bresse puisque c'est là qu'on allait. On a visité l'église, le musée ; je me rappelle plus dans quel ordre, mais on a vu de belles stalles et de ces tombeaux ! qu'on aurait presque envie d'être mort ; y avait celui de Philibert le Beau, de Marguerite de Bourbon, de Marguerite d'Autriche, et des statues de partout, et des vitraux magnifiques. Ça t'en bou-

che un coin, que j'ai fait cette visite, mais sitôt après j'ai traversé à la chapelle d'en face, et j'ai sifflé un petit blanc qui valait son pesant de gratons.

Puis après la visite, on a pris la route pour le mâchon. C'est le moment le plus intéressant, surtout qu'on est retourné à Crèche-sur-Saône, au bord de la Saône "Au Relais de Saône", où on avait si bien mangé en 1981. Eh ben ! c'était aussi bon. On s'est bien régalés.

Après le repas quelques-uns ont chanté ou dit des gognandises, pis tranquillement on est revenu à Brignais, sur les 7 heures du soir. Te voudrais bien savoir où on ira l'an que vint ? mais je sais pas, y gardent bien leur secret les gones qui nous emmènent.

Allez, à bientôt, ton ami Blaise. »

Sortie du 3^e âge le 21 juin 1984 à Bourg-en-Bresse. Trois cars de l'entreprise Fontana. Repas pris à Crèches-sur-Saône pour 140 personnes environ. Le même jour un repas identique était servi aux Arcades à tous ceux qui ne peuvent voyager.

Legs-dons. Mme DOMINGER, résidente des Arcades, décédée le 6 février 1984, a fait don à l'Association Municipale des Cheveux

(suite page 54) →

LA VIE DES ASSOCIATIONS

→ (suite de la page 53)

Blancs, d'un bon du C.N.C.A. de 1.000 F.

De même, selon le vœu de M. Lucien Guy GODEFROY décédé le 16 juillet 1984, les témoignages de sympathie ont été concrétisés en sa mémoire, par des dons à l'Association Municipale des Cheveux Blancs. Une somme de 1.360 F a été recueillie.

Nous remercions bien vivement les familles de ces gestes.

Pour la **Fête des Mères**, toutes les mamans de plus de 70 ans ont eu le plaisir de recevoir un diffembachia. La distribution a été faite par des membres du Conseil Municipal, de l'Association Municipale des Cheveux Blancs, du B.A.S.

Service entraide-retraités. La commission "Cheveux Blancs" met sur pied un service "Entraide-Retraités".

Sont concernés : tous les retraités, ayant des compétences à mettre au service des autres : petite plomberie,



En route pour la balade !...

Photo LYON-MATIN

électricité, couture, paperasses... menus travaux de dépannage, un robinet qui fuit, un rideau à raccrocher, une fermeture éclair qui saute, un ourlet à refaire... services ne remplaçant pas les artisans. C'est

Club de la Bonne Humeur

Siège : Les Arcades, bd de Schweighouse, Brignais.

Buts :
- susciter des rencontres amicales entre ses membres,
- organiser des rencontres culturelles et de loisirs,
- favoriser la meilleure information sur la législation concernant les personnes âgées.

• **Président** : Louis REURE, avenue de Gaulle, Brignais, tél. 805.11.31.
• **Secrétaire** : (décédée) à élire à notre prochaine Assemblée Générale.
• **Trésorière** : Mme Louise FAUROT, Les Arcades, Brignais, tél. 805.02.83.

Conditions d'adhésion :
- âge : 60 ans,
- cotisation : 30 F.

Nombre d'adhérents : 158.
Calendrier des manifestations : difficile à établir d'avance. Quelques sorties en cars. Quelques conférences, films, présentés aux Arcades, La grande Vente-Exposition annuelle a lieu en novembre aux Arcades de même le tirage des Rois et quelques réunions et fêtes à caractère tout à fait local et familial

Notre association est assez particulière du fait même de l'âge de ses membres. Sa vie est imbriquée à la vie des Arcades et de l'Association des Cheveux Blancs, tout en gardant son caractère propre et son indépendance. **L. REURE** □

Brignais Boxe Française Savate

Siège : 7, rue des Quatre-Saisons, Brignais.

Buts : pratique de la boxe française savate et discipline assimilée.

• **Président** : Fodil SALAMANI, chemin de la Mouille, 69530 Brignais, tél. 805.59.88.
• **Secrétaire** : Mme Gina OLIVA, 7, rue des Quatre-Saisons, 69530 Brignais, tél. 805.47.49.
• **Trésorière** : Mme Danielle SALAMANI, chemin de la Mouille, 69530 Brignais, tél. 805.59.88.

Conditions d'adhésion :
- âge : à partir de 6 ans,
- cotisation : scolaire 250 F, adulte 320 F,
- certificat médical d'aptitude à la boxe française, exemplaire fourni par le Club.
Nombre d'adhérents : 30.

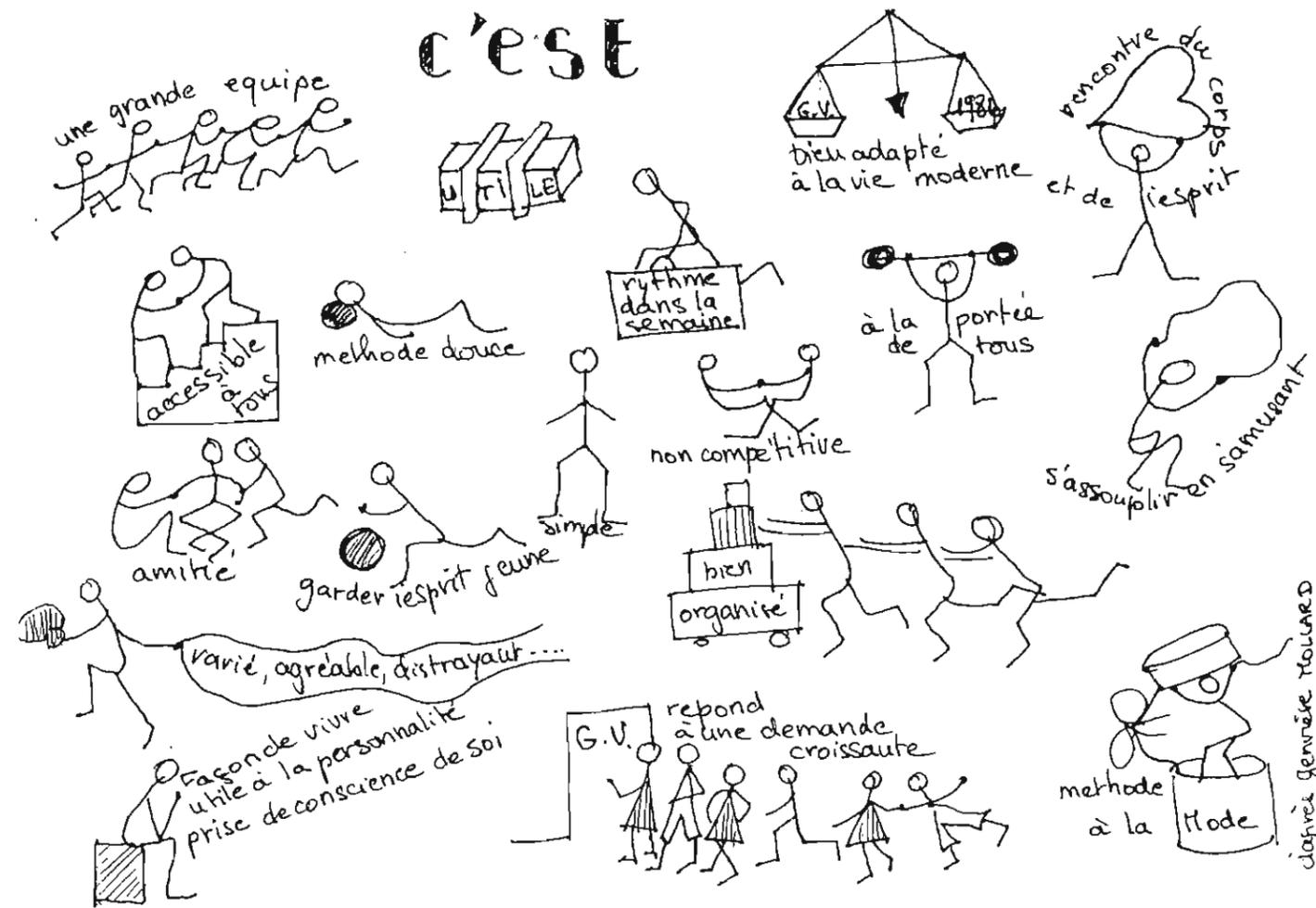


Photo LYON-MATIN

Projets : deux titres en Championnat de France junior, en catégorie pré-combat (2^e série), deux titres en Championnat de France du Sud-Est et en catégorie pré-combat (2^e série) senior ; trois voire quatre titres en catégorie assaut (3^e série) en Championnat du Lyonnais, en Championnat de Ligue, en Inter-Ligue.

Calendrier des manifestations : Le 8 décembre 1^{er} tour Inter-Ligue en pré-combat ; le 15 décembre 2^e tour Inter-Ligue en pré-combat ; le 26 janvier 1^{er} tour Championnat du Lyonnais.

LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Une section de **Gymnastique Volontaire** a été créée à **Brignais** à la demande de nombreuses personnes. Trois cours fonctionnent cette année :

- **mardi** : de 10 h. 15 à 11 h. 15, local social La Compassion I.
- **mercredi** : de 18 h. 15 à 19 h. 15, préau couvert Jean Moulin, cours mixte.
- **jeudi** : de 8 h. 45 à 9 h. 45, local social La Compassion I.

Les cours sont ouverts à toutes personnes désireuses de se maintenir en forme, il n'y a pas de contre-indication.

La cotisation annuelle est de **200 F** (licence et assurances comprises) donnant la possibilité de participer aux trois cours. Ils sont dispensés par des animatrices diplômées qui suivent régulièrement des cours de recyclage et font partie de la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV).

Des activités de plein air sont organisées par la Fédération (tennis, ski de fond, de piste, golf, planche à voile, etc...) ouvertes à tous les licenciés à des prix intéressants.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :
- la Présidente, Michèle RAKOUTZ, tél. 805.51.40 ;
- la Secrétaire, Nicole COSTA, tél. 805.46.47.

Une section de **Danse Folklorique** vient de s'ouvrir au sein de la section sous la conduite de Dominique PASSERI, danseur, musicien et animateur. Toutes sortes de danses

de la Renaissance à celles des salons parisiens y sont enseignées dans une ambiance agréable. Il reste encore quelques places. Les séances ont lieu deux jeudis par mois de 20 h. 30 à 22 h. 30, au local de La Compassion I. 100 F par trimestre. Claire MATHEY, tél. 805.54.86 vous donnera tous les renseignements. Inscrivez-vous rapidement.



Espérance et Vaillantes



Photo LYON-MATIN



Photo LYON-MATIN

De l'autre côté du "Pont Vieux".

L'année qui vient de s'écouler ressemble comme une sœur à la précédente, pour les responsables de l'Association de l'avenue de Verdun.

En effet, au cours de la saison écoulée, ils ont parcouru 29.224 km, représentant 2.040 heures de travail bénévole mais, ô combien, exaltant. 39 joueurs ont suivi 69 jours de stage de formation ou d'encadrement.

Outre les stades et gymnases de la région lyonnaise, ils ont eu l'occasion de se déplacer aux quatre coins de la France : de Strasbourg (Bas-Rhin) à Querqueville (Manche), en passant par Château Gontier (Mayenne) et puis Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Roanne, Feurs, St-Etienne, Villefranche-sur-Saône et Bourg-en-Bresse.

Bon nombre de coupes et médailles ont récompensé les meilleurs, et il est bien difficile de dire quel est le plus méritant de Pascal Rochebloine, Valérie Borel, Maria Ouddir (athlétisme) ou Sylvie Accary, Catherine Delauge, Corine Marnas (gymnastique féminine), Pierre Viret, Alexandre Thomas et Lionel Deliot (gymnastique masculine), Stéphane Maguy, Bruno Ingrassia (tennis de table), Renée Félix (tir à l'arc), ou les équipes benjamines de G.R.S. 1^{re} du Challenge du Lyonnais, et l'équipe pongiste demi-finaliste des Coupes F.S.C.F. (Janin-Vindry), E. Rey, X. Galifier, C. Girard (batterie-fanfare). De plus ils ont répondu "présents" pour les principales manifestations organisées par notre ville de Brignais.

Bref, une année "chiffrée" sans histoire qui nous rapproche tout de même d'un anniversaire important dans la vie d'une association. En 1986 l'Espérance et les Vaillantes fêteront leur 75^e anniversaire.

C'est déjà presque là !...

A. VIRET ☐

Fédération des Guides et Scouts d'Europe

Siège : 33 bis, rue du Presbytère, 69530 Brignais, tél. 805.26.91.

• **Président** : Bernard BRUNOT (Scouts), tél. 805.26.91 - Brigitte JACQUIN (Guides), tél. 805.39.52.
• **Trésorier** : Philippe CHABUT, tél. 805.18.82.

Conditions d'adhésion :

- âge : louveteaux, louvettes : 8 à 12 ans - scouts et guides : 12 à 16 ans ;
- cotisation : (année 84-85) 180 F.
Nombre d'adhérents : 125 enfants.

Qu'est-ce que les Guides et Scouts d'Europe ?

Un mouvement de formation et d'éducation, des jeunes de huit à seize ans et plus, par la pratique du scoutisme authentique de Baden Powel.

Basé sur le sens et le respect des autres, le service, la découverte et le respect de la nature par la vie en plein air, la fraternité et l'épanouis-

sement de la foi. C'est un mouvement qui doit permettre de développer à la fois l'esprit d'initiative et l'apprentissage des responsabilités.

Des mots ?... surtout beaucoup d'actions, une solidarité, une vie en groupe et en patrouille, l'épanouissement de chacun à l'intérieur d'une équipe.

Les deux groupes de Brignais se sont honorablement distingués cette année, en étant sélectionnés pour participer à l'EUROJAM. Pour la première fois depuis sa création en 1963, le mouvement rassemblait les groupes de tous les pays d'Europe. Mais ne participaient que ceux ayant réussi différentes épreuves de pré-sélection. Et c'est comme cela que, pendant quinze jours, 60 garçons et filles de Brignais ont rencontré vers Châteauroux, dans un immense camp d'été (aussi grand que le territoire de notre commune) 6.000 autres guides et scouts venus de tous les pays d'Europe, des



DOM-TOM, et même du Canada. Ils ont découvert et partagé le même idéal, et compris ce que voulait dire le mot EUROPE. Ils nous sont revenus pleins d'enthousiasme et d'idées de rencontres.

Les deux groupes de Brignais ont un effectif de 130 enfants, accueillant également ceux venant de nonnant, St-Genis-Laval, Soucieu, Charly, Taluyers, Irigny, etc... Et devant l'affluence des demandes, et grâce à la disponibilité de nouveaux chefs et cheftaines, démarre à partir du 5 janvier une nouvelle meute (garçons de huit à douze ans), base permettant la création d'un 3^e groupe.

Brignais : Entente sur la Paix

Siège : Mairie de Brignais.

Buts : **Article 2.** Cette association a pour but d'organiser des rencontres et des activités culturelles ou autres. Celles-ci sont proposées soit à des groupes constitués, soit au public, en vue de promouvoir un meilleur climat d'entente et si possible de sensibiliser les personnes sur la nécessité de la paix à tous les échelons.

• **Président** : F. BERNE, Bonneton, Orliénas, 69530 Brignais, tél. 805.14.07.
• **Secrétaire** : Denis FLOCHON, Au Charmillon, Ste-Consorce 69.

• **Trésorier** : Jean ALLEGRE, 13, route de Soucieu, 69530 Brignais.

Une seule condition d'adhésion : être sincèrement pour la paix.

Projets : questionnaire violence et télévision, conférence-débat, éventuellement action publique suivant la motivation que nous rencontrerons.

Nos activités cette année vont se porter sur la violence à la télévision.

Nous allons lancer un questionnaire en le distribuant aux enfants des écoles. Le questionnaire est destiné aux familles qui, nous l'espérons, répondront nombreuses.

Le résultat des réponses nous guidera pour aller plus loin, par exemple en organisant une séance débat sur ce sujet.

LE PRÉSIDENT ☐

F.N.A.C.A. Comité de Brignais

Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie.

Siège : Mairie de Brignais.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

• Le Président, tél. 805.39.38.
• Le Vice-Président et responsable juridique, tél. 805.31.25.
• Le Secrétaire, tél. 805.24.26.
• Le Trésorier, tél. 805.09.08.

La présente association a pour but d'entretenir et de renforcer les liens de solidarité, de camaraderie et d'amitié entre les anciens mobilisés en Algérie, Maroc et Tunisie et de leur permettre, par une action concertée, d'assurer la défense de leurs droits.

La Fédération est ouverte à tous ceux qui ont servi dans l'armée en A.F.N. Elle est spécifique à la 3^e génération du feu. Elle agit pour l'obtention de la carte du Combattant, du Titre de Reconnaissance de la Nation, et les demandes de pension. La Fédération met à disposi-

tion de ses adhérents : son journal mensuel, son service juridique, sa caisse mutualiste, ses centres de vacances. Le Comité de Brignais convie la population et les associations à participer aux diverses manifestations du souvenir, et en particulier le 19 mars, afin de rendre un hommage national aux 30.000 morts d'Afrique du Nord le jour du cessez-le-feu (19 mars 1962).

Le comité tient permanence une fois par mois, se réunit en assemblée générale une fois par an, organise diverses manifestations tels que loto, bal.



P. BEYLAT
Aménageur - lotisseur

4, ROUTE DE LYON 69530 BRIGNAIS / TÉL. (7) 805.14.22

Brignais Sports

SKIS PISTE ET FOND
Vente - Location

TENNIS Cordage et Raccordage par Spécialiste
132, avenue Général-de-Gaulle - 69530 BRIGNAIS
Tél. 805.15.02

A.C.P.G. - A.C. 39-45 - C.A.T.M.

(Anciens Combattants Prisonniers de Guerre, Anciens Combattants de 1939-1945, Anciens Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc)

- **Président** : Paul MALINCONI, tél. 805.16.92
- **Vice-Présidents** : Louis GOUMY, tél. 805.16.17
Antoine VIRICEL, tél. 224.58.35.
- **Secrétaire** : Roger TOURNIER, tél. 848.71.46.
- **Secrétaire-Adjoint** : Maurice FLEISCHER, tél. 805.14.86.
- **Trésorier** : Jean-Marie FRANÇOIS, tél. 805.17.95.
- **Trésorier-Adjoint** : Georges MATHIEU, tél. 805.33.54.
- **Présidents d'Honneur** : M. Michel THIERS, Maire de Brignais
Louis VENDRAME, tél. 805.11.41.

Siège : à la Mairie de Brignais.

Buts : rassembler tous les P.G. et tous les A.C. de tous les conflits et de toutes origines et renforcer les liens de camaraderie et d'amitié entre tous ceux que les événements ont conduits à servir la patrie au péril de leur vie. Perpétuer le culte du souvenir à la mémoire de ceux qui sont disparus aux combats, dans les camps, ou fusillés pour leur patriotisme, afin que nous puissions vivre en toute liberté et dans la paix.

Défendre et faire valoir les droits légitimes des A.C., P.G., des Veuves et Orphelins de Guerre. Œuvrer pour une action sociale au service des familles les plus démunies et les plus méritantes, dans un esprit de solidarité.

La cotisation annuelle permet de recevoir le journal "Le Radar", relatant la vie des sections du Rhône, et des informations du monde "Ancien Combattant".

Actuellement la section de Brignais compte 95 adhérents.

Notre action se situe à trois niveaux : sur le plan local, effectuer les démarches pour la constitution des dossiers de retraite, d'aide pour les cas sociaux, visite aux malades ; démarches et constitution des dossiers de cartes d'A.C. et Titre de Reconnaissance de la Nation. A l'échelon départemental par l'intermédiaire de la commission d'aide sociale pour les dépannages et les secours, et l'aide aux malades hospitalisés. Notre association départementale regroupant 7.000 adhérents contribue à l'action de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, et gère l'Établissement Sanitaire et Social d'Yzeuron.

Sur le plan national, notre Fédération regroupant 550.000 adhérents poursuit une action persévérante pour la reconnaissance des droits de ses ressortissants : retraite professionnelle à taux plein à partir de 60 ans pour tous les A.C. et P.G. de 1939-1945. Revalorisation des pensions de guerre et application rigou-

reuse du rapport constant des pensions. Égalité des droits de toutes natures entre les générations du feu. Définition d'une pathologie spéciale aux anciens d'A.F.N. Droits à pension des épouses et des veuves.

L'Action Mutualiste est largement développée au sein de la Fédération dans plusieurs sociétés mutualistes spécialisées : pour la couverture des risques médicaux, chirurgicaux et dentaires, pour la prévoyance en cas de décès, pour la gestion d'une retraite mutualiste des Anciens Combattants avec participation de l'État.

En 1985, pour la première fois à Brignais, pour le 40^e anniversaire de la Victoire de 1945, le Congrès Départemental se déroulera les 8 et 9 juin en présence des autorités civiles, religieuses et militaires du département.

La section de Brignais convie la population et les associations à participer aux manifestations du souvenir :

- 4^e dimanche d'avril : Journée Nationale de la Déportation.
- 8 mai : Anniversaire de la Victoire de 1945.
- 18 juin : Anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle.
- 14 juillet : Fête Nationale.
- 20 août à St-Genis-Laval : Cérémonie anniversaire du massacre de 120 Résistants.
- 2 septembre : Anniversaire de la Libération de Brignais en 1944.
- 16 octobre : Hommage national aux 30.000 morts d'Afrique du Nord.
- 11 novembre : Anniversaire de l'Armistice de 1918.

Association des Amis de l'Orgue de Brignais

Siège : 11, chemin de l'Archet, Brignais.

- **Président** : Jean-Marie ROYET, 11, chemin de l'Archet, tél. 805.21.75.
- **Secrétaire** : Philippe JACQUIN, 12, Bd Georges-Brassens, tél. 805.39.52.
- **Trésorier** : Michel PELLETIER, 3 bis, rue Auguste-Simondon, tél. 805.22.89.

Conditions d'adhésion :
- âge : 18 ans.

- cotisation annuelle : 50 F,
Association ouverte à toute personne physique ou morale.

Nombre d'adhérents : 47 adhérents au 1-11-84 + une association (groupe vocal "Le Tourdion").

Calendrier des manifestations :

- 30 novembre 84 : concert vocal et instrumental,
- 22-23 juin 85 : exposition sur l'orgue et J.S. Bach.

Toute jeune (puisque ses statuts ont été déposés le 8 juin 1983 à la Préfecture du Rhône), elle est née d'un besoin latent, ressenti tant par des musiciens qui souhaitent entendre de la musique, en concert, que par beaucoup de participants aux cérémonies religieuses, dont l'orgue est tout naturellement le soutien.

Les Amis de l'Orgue de Brignais pensent devoir jouer aussi un rôle culturel, en faisant découvrir à tous la musique d'orgue, trop peu entendue dans la vie courante, alors que les compositions écrites par les plus grands auteurs pour cet admirable instrument sont très nombreuses et intéressantes par leur qualité et leur diversité.

Un bon nombre d'églises lyonnaises sont pourvues d'orgues, construites à partir du XIX^e siècle, dans le style dit "symphonique".

Les Amis de l'Orgue, après de nombreux contacts avec des organistes professionnels, proposent, pour l'église de Brignais, un orgue de composition originale, dans le style classique français. Instrument de dimensions modestes, certes, mais de grandes qualités sur le plan musical, et construit dans la tradition des organiers des XVII^e et XVIII^e siècles, présentant toutes les qualités de fiabilité.

Installé dans la belle église néogothique de Brignais, récemment restaurée, cet orgue serait un apport estimable au patrimoine culturel de notre commune et de notre région.

L'Association des Amis de l'Orgue souhaite rassembler toutes les personnes qui s'intéressent à l'art musical, à son histoire et à son évolution, et qui veulent participer à la réalisation d'une œuvre d'art importante, originale et durable.

Pour le Bureau de l'Association,
Le Président, J.M. ROYET □

Ensemble vocal "Le Tourdion"

- **Président** : Pierre TEYSSOT, 34, Le Garel, tél. 805.28.07.
- **Secrétaires** : Dominique CHAPTAL, 74, Le Garel, tél. 805.04.81.
Adeline TOURNIER, 41, Le Garel, tél. 805.17.27.
- **Trésorière** : Nicole PRADINES, "Le Bonneton", tél. 805.15.62.

Cotisation : 65 F.

Nombre d'adhérents : 45.

Calendrier des manifestations :

Courant janvier, notre ensemble donnera son concert annuel en l'église de Brignais, au cours de cette soirée, nous aurons le grand plaisir d'interpréter les œuvres suivantes :

- Le "Lamento d'Ariana" de Monteverdi.
- Le "Magnificat" de Buxtehude.
- "L'Ave Verum Corpus".



Nous participerons également au "chant du Mai" dans les rues de Brignais, ainsi qu'aux festivités commémorant le 125^e anniversaire de l'Harmonie Municipale.

Une aubade sera donnée dans différents quartiers de notre ville en l'honneur de la Journée de la Musi-

que. Notre chorale se retrouve tous les lundis soir à partir de 20 h. 30 dans les locaux de l'école maternelle Jean Moulin à Brignais. Si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas, présentez-vous à notre local le lundi soir, un accueil chaleureux vous y sera réservé. →

FABRICATION ET RÉPARATION MATÉRIEL AGRICOLE
RENAULT MOTOCULTURE

Serrurerie Alain GRILLON

Siège Social : 5, chemin des Marronniers, 69530 BRIGNAIS - Tél. (7) 805.39.37
Atelier : 185, rue Général de Gaulle, 69530 BRIGNAIS - Tél. (7) 805.21.34

Demandez notre brochure
FONTANA ÉVASION 1985

Des voyages ! Du rêve ! Des prix !

Rue d'Alsace

69530 BRIGNAIS

Tél. (7) 805.16.24

Association des Peintres de Brignais

Son siège est à la Mairie de Brignais mais vous pouvez également contacter : Danielle MYARD, 16, chemin de la Rivière, 69530 Brignais, tél. 805.15.98 après 18 heures.

Cette association a pour but de promouvoir l'art, de le rendre accessible à tous en proposant deux expositions de peinture et sculpture par an : en juin à Taluyers et son salon national en décembre ; et d'accepter les personnes "chatouillant la muse".

- **Présidente** : Danielle MYARD, 16, chemin de la Rivière, Brignais, tél. 805.15.98.
- **Secrétaire** : Pierre DUBECQ, rue Jean-Schielin, 69440 Mornant, tél. 844.15.80.
- **Secrétaire-Adjointe** : Colette Jorland, les Esses, 69440 Taluyers, tél. 805.21.47.
- **Trésorier** : Jean-Xavier CHOMARAT, 28, rue du Pont-Chabrol, 69290 Craponne, tél. 857.17.83.

Cette année l'association accueille en son sein un doyen croix-roussien de la peinture connu sur la place de Lyon pour son talent et son grand âge puisqu'il aura 95 ans le 2 janvier prochain. Donc pas de limite d'âge pour adhérer à notre association, mais un certain coup de pinceau laissant deviner un talent qui ne demanderait qu'à éclater au grand jour.

La cotisation est de 60 F par an plus 10 F pour adhérer à la Fédération Nationale des Beaux Arts.

A chaque salon un droit d'accrochage de 20 F par tableau est exigé.

L'association comprend bon an mal an une cinquantaine d'adhérents qui couvrent plusieurs départements (l'Allier, la Drôme, la Loire, le Pays de Loire, l'Isère, le Rhône, la Saône-et-Loire, l'Ain...).

Plusieurs sorties peinture sont prévues pour l'an prochain ainsi que la visite à Vichy de l'atelier du sculpteur André TATANA.

Nous espérons trouver de nouveaux adeptes de l'art contemporain.



Photo LYON-MATIN

Ci-dessous :
Remise des Prix du 6^e Salon avec la participation de Mme FROBERT, Maire du 1^{er} arrondissement de Lyon, déléguée par Francisque Colomb, sous l'égide de M. Michel Thiers.



Ecole de Musique de Brignais

C'est une association. Comme l'Harmonie Municipale et l'ensemble vocal "Le Tourdion", c'est une section de l'Association Musicale de Brignais.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration comprenant des parents d'élèves, deux représentants de la Municipalité, deux profes-

seurs. Tout le travail administratif est effectué bénévolement par des parents, membres ou non du Conseil d'Administration. Il consiste :

- à collecter, mensuellement ou trimestriellement, les cotisations des familles après en avoir établi le montant (quotient familial, nombre

de frères et sœurs à l'Ecole de Musique) ;

- payer les professeurs, établir mensuellement les fiches de payes, les chèques, les déclarations (URSSAF, ASSEDIC, etc..., les déclarations fiscales) ;

- tenir la comptabilité et le secrétariat ;

- prévoir et réaliser les achats d'instruments et de matériel pédagogique ;

- organiser la location des instruments aux élèves ;

- établir les budgets et formuler les demandes de subventions ;

- organiser matériellement les fêtes et manifestations ;

- surveiller les entrées et sorties des cours collectifs (solfège), etc...

L'ensemble est dispensé par 23 professeurs.

L'école est dirigée par une directrice qui organise les cours collectifs, coordonne le travail des professeurs en concertation avec eux.

127 heures de cours sont données par semaine dont 34 de solfège, 78 d'instruments (leçons particulières d'une demi-heure), 8 d'ensembles, 7 de concertation et coordination.

Les professeurs s'adressent à 250 élèves originaires de 180 familles. La diversité des instruments enseignés explique le grand nombre de professeurs :

- piano, guitare, harpe, violon, violoncelle, trompette, trombone, saxophone, cor d'harmonie, flûte, hautbois, basson, clarinette, accordéon, percussions.

Chaque professeur assure de 1 à

20 heures par semaine selon sa spécialité.

Avec la directrice, ils ont donc en charge l'activité pédagogique qui, au-delà des heures d'enseignement, nécessite un long travail de préparation et de recherche. Ils assurent aussi l'organisation des fêtes, concerts, auditions.

Comme on peut le voir ci-après le budget est élevé. L'importance des charges liées aux salaires porte la masse salariale à un niveau très élevé, malgré le salaire net encore modeste versé aux professeurs (52 F/heure net).

Le budget est équilibré par la participation des familles (cotisations) et les subventions, dont la subvention municipale, de loin la plus importante. Cette dernière permet, avec l'application d'un barème personnalisé (Q.F., nombre d'enfants à l'Ecole de Musique) de mettre la musique à la portée de tous.

A ce propos, il faut préciser, qu'aucun élève instrumentiste ne paie le prix intégral des prestations qui lui sont fournies, ce qui ne permet pas de dire que par l'application du quotient familial, les uns paieraient pour les autres. De même, contrairement à des opinions

exprimées, la situation financière des professeurs reste modeste et précaire.

En conclusion, l'Ecole de Musique ne veut pas être qu'une distribution de cours d'instruments et de solfège. Elle essaie de tendre vers une éducation musicale complète avec ses ateliers d'activité musicale, ses auditions, ses concerts, ses ensembles. L'an dernier, les professeurs ont montré leurs compétences musicales, lors d'un concert qui obtint un franc succès. Un effort leur a été demandé pour augmenter encore la cohésion de l'ensemble, par la définition d'objectifs communs pour le solfège, une concertation de plus en plus large, une recherche pédagogique.

Les élèves peuvent être fortement motivés par leur intégration dans un groupe amical, chaleureux, où l'on essaie ensemble d'obtenir un résultat.

C'est ce qui fait l'originalité de l'Ecole de Musique par rapport à la leçon particulière traditionnelle : vouloir faire de la musique, en même temps qu'un perfectionnement personnel, une activité faite avec les autres et si possible pour les autres, une activité sociale.

COMPTES DE L'ASSOCIATION		COMPTES DE L'ASSOCIATION	
ECOLE DE MUSIQUE		COMPTES DE L'ASSOCIATION	
BRIGNAIS		COMPTES DE L'ASSOCIATION	
commençant le 24/09/1984 et se terminant le 30/06/1985		COMPTES DE L'ASSOCIATION	
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
DÉFICIT AU 24/09/1984 à justifier	40 981	SOLDE DE LA TRÉSORERIE AU (Caisse, Banque, CCP, Caisse d'Épargne)	
RESTES A PAYER :	1462	RESTES A RECOURER :	2 268
FONCTIONNEMENT - Frais de personnel (charges comprises) : 460 000 - Licences et engagements : 2 150 - Cotisations fédérales ou autres : 6 500 - Frais d'organisation des fêtes : - Frais de réception : - Transports et déplacements : - Documentation, publicité : 10 000 - Frais généraux (PTT, Bureau, etc.) Bulletin : 3 800 - Loyers et charges locales : - Assurances : - Divers (à préciser) : 3 500		COTISATIONS - Membres actifs : 221 000 - Membres honoraires : - Membres bienfaiteurs : SUBVENTIONS - Municipale : 230 000 - ADDIM - Fonctionnement : 14 000 - ADDIM - Equipement (instruments) : 9 000 - Autres subventions : AUTRES RESSOURCES - Produits des fêtes, entrées, tombolas, etc : 11 500 - Licences et engagements divers : 7 000	
EQUIPEMENT - Achats d'instruments : 22 500 - Matériel pédagogique : 4 000			
TOTAL DES DÉPENSES	543 873	TOTAL DES RECETTES	494 768
EXCÉDENT DE DÉPENSES RECETTES		49 105 à Brignais le 17-11-1984	

Le Centre Social :

Un lieu de vie, d'action au service de la réalité du Brignais d'aujourd'hui

Depuis sa création en 1973 par un groupe d'habitants nouvellement installés dans la commune, le centre social n'a cessé de mettre en place et de développer des services répondant aux besoins des différentes couches de la population et plus particulièrement celles les plus défavorisées.

Nous avons déjà eu l'occasion de différentes reprises et notamment dans ce bulletin de les inventorier :

- mise en place des centres aérés,
- création d'une halte-garderie,
- mise en place des animations de quartiers,
- service pédicure pour le 3^e âge,
- labo-photo,
- service de coupe et couture,
- artisanat,
- sorties de ski, manifestations ponctuelles...

Mais les mutations de la vie moderne, l'évolution de Brignais ont conduit l'ensemble des responsables du Centre Social à mener une réflexion et à adapter leur intervention en fonction de ces nouvelles données.

Travail particulièrement probant au niveau des techniques audiovisuelles utilisées comme outils de communication sociale, vidéo-institutionnelle, vidéo-légère, radio-libre, etc... ont permis un premier brassage et un décloisonnement de la vie institutionnelle et sociale.

Thèmes développés et abordés avec différents supports et sous différentes formes.

Mais, l'effort prioritaire, cette année est situé en direction d'une population dont le processus de marquage social entraîne des dégradations ; les répercussions immédia-



tes et futures peuvent être lourdes de conséquences.

Après la mise en place des animations de quartiers durant les vacances scolaires depuis trois ans, des dispositifs ont été très lourds à assumer pour une petite structure comme la nôtre (mini-camp de Cublize, camp du Morvan, Centre Aéré, sorties hebdomadaires à Miribel-Jonage, etc...), ainsi que différentes actions ponctuelles : travail inter-associatif pour élaborer un dossier de prévention, etc...

Le Centre Social a pris la décision de consolider les actions entamées par une assiduité sur des zones considérées comme prioritaires dans l'action sociale. Ce qui nous a conduits à mettre en place les **animations des mercredis** sur les quartiers des Pérouses, de prendre en charge l'animation péri-scolaire (soutien scolaire) deux fois par

semaine touchant une cinquantaine d'enfants, d'engager des actions formatrices auprès d'un certain nombre de jeunes recrutés sur les quartiers et encadrant ces différentes activités.

Nous avons délibérément choisi la voie la moins facile, néanmoins, nous pensons qu'à travers ce travail entamé depuis plus de trois ans, renforcé particulièrement cette année, notre Centre rempli plus pleinement sa mission de régulateur de la vie sociale, qu'il doit être reconnu en tant que tel.

Pour conclure, nous nous réjouissons que Brignais ait décidé d'adhérer au Conseil National de la Délinquance... avec un souhait : pouvoir faire partager notre réflexion, notre expérience dans un esprit constructif avec tous les acteurs sociaux de la vie brignairote à travers cette nouvelle structure.

Principales activités :

- Expositions pour les enfants et les adultes.
- Pour les enfants : heure du conte, visite de classe à la bibliothèque.
- Pour les adultes : comités de lecture pour décider des achats de livres, animations autour du livre (visites, rencontres avec des écrivains).

Conditions d'adhésion :

- Tout lecteur adulte (plus de 16 ans) inscrit à la bibliothèque et à jour de sa cotisation est membre de l'association.

Association des Amis de la Bibliothèque Municipale de Brignais

Siège : 143, rue du Général de Gaulle, 69530 Brignais.

Buts : favoriser la promotion du livre et organiser des activités en relation avec la bibliothèque municipale.

• **Président** : Mme Danielle CHAU-

VIN, 18, résidence le Garon, 69530 Brignais, tél. 805.08.48.

• **Secrétaire** : M. Jean-François MESPLEDE, Le Hameau de Brignais, 69530 Brignais, tél. 805.58.11.

• **Trésorier** : Mme Marie-Christine BONNOT, 9, rue E.-Rocher, 69008 Lyon, tél. 874.40.14.

-
- Age minimum : 16 ans.
- Cotisation : 30 F par an. Gratuité pour les enfants.
- Nombre d'adhérents : 600.
- Projets :
- Comité de lecture pour décider des

- achats de livres (un par trimestre).
- Heure du conte (une fois par mois environ).
- Visite de "Lyon Matin" en janvier (pour tous).
- Exposition en mars, vraisemblablement sur le fonds ancien de la

bibliothèque, avec la participation de tous ceux qui le veulent (prêt de documents divers : livres, archives, cartes postales, etc.). Les dates de ces différentes animations sont affichées à la bibliothèque au moins quinze jours avant la date prévue.

Le Centre Culturel

L'année 1985 sera pour le Centre Culturel une année bénéfique. Les animations, toujours réalisées par des bénévoles, seront encore développées.

Cinéma

Les films que nous présentons sont tous très récents, et les Brignairots souscrivent à cette formule. Pour "Indiana Jones", nous avons refusé des spectateurs la salle s'est révélée trop petite.

Les prochaines dates :

- 25 janvier,
- 12 février,
- 22 mars,
- 6 avril...

Conférences

De très grande qualité. Nous essayons de produire à Brignais les grands conférenciers de "Connaissance du Monde", "Visages et Réalités"... La plupart de ces films sont programmés ensuite sur nos écrans de télévision.

L'avantage de ces conférences est, bien entendu, le dialogue avec le conférencier.

Les prochaines conférences :

- 11 janvier 1985 : Ethiopie,
- 28 février 1985 : Ile Maurice,
- 8 mars 1985 : Mexique,
- 19 avril 1985 : Au fil du Danube.

Les Clubs

Le Centre Culturel a développé les rencontres par groupe d'intérêt de loisirs.

• **Club "Des Chiffres et des Lettres"**, affilié à Antenne 2 : tous les jeudis de 13 h. 45 à 16 h. 15, salle Gutton.

• **Centre Féminin** : renseignements au 805.43.85.

• **Yoga** :

- les lundis à 9 h. 30, 53 bis, rue Général de Gaulle,
- les mardis à 19 h. 30, école Jean-Moulin,

- les mercredis à 19 h. 30, école Claudius Fournion,
- les vendredis à 14 h., 53 bis rue du Général de Gaulle.

• **Gym-Tonic** :

- les jeudis de 18 h. 30 à 19 h. 30, école Claudius-Fournion,
- les jeudis de 19 h. 30 à 20 h. 30, école Claudius-Fournion.

Expositions

Plusieurs expositions seront proposées cette année 1985 : chemin de fer, chauffage solaire et, avec "Les Amis de l'Orgue", une exposition sur J.S. Bach (fin juin).

Séances théâtrales

Pour les écoles de Brignais, une séance le **jeudi 14 mars à 10 h.**, et une autre à 15 h. salle du gymnase. Renseignements : tél. 805.21.15.



Donner une vie culturelle à Brignais est notre but. Que chaque Brignairot y participe est notre souhait.

Philatélie : Création d'une Amicale à Brignais

La sortie de la première flamme postale de Brignais, le 11 novembre 1984, a connu un très vif succès auprès des philatélistes de notre commune qui s'est étendu bien au-delà de ses limites géographiques.

Un courant s'en est suivi tendant à nouer de nombreux contacts et relations, en vue d'échanges entre collectionneurs.

Fort de ces résultats positifs, un grand nombre de philatélistes a ressenti le besoin, pour notre ville, d'un groupement associatif dans lequel les connaissances de chacun, mises en commun, seraient utiles à tous et permettraient les échanges nécessaires aux diversités que comporte l'univers de la philatélie.

Ce projet a pu se concrétiser grâce à l'agrément encourageant et sympathique de la Mairie de Brignais ; les réunions auront lieu au 143, rue Général de Gaulle.

Sous l'aile de cet heureux parrainage a eu lieu une réunion à laquelle assistaient Mme THIERS, fervente philatéliste, M. MAILLÉ, receveur des Postes de Brignais. Étaient également présents : M. AMADEI, Mme BOUCHUT, Mlle CONSTANTIN, M. DANVE, M. DREUX, Mme GATEAU, M. GUEFFIER, M. DJANSIZIAN, M. MARTIN, M. MONCLARD, M. MOUTIÉ, M. et Mme NEYRET, M. ROURE, M. TEYSSOT.

Se sont excusés, empêchés : M. Jean DARFEUILLE délégué à la vie associative, Mme RAKOUTZ, adjointe à la commission Culture-Loisirs, M. RICHARD, M. PIRREZ, M. PERNOD, Mme PAILLARD, M. DURIEU, M. GOUMY, Mlle ORLOWSKI, M. PLASARD.

Afin de créer l'Amicale Philatélique de Brignais, le bureau directeur a été constitué à l'issue de la réunion du 12-1-1985 et fonctionnera comme suit :

- *Président* : Robert DJANSIZIAN
- *Président-Adjoint* : Julien AMADEI
- *Secrétaire* : Maurice MONCLARD
- *Secrétaire-Adjointe* : Claudette BOUCHUT
- *Trésorier* : Jacques MOUTIÉ
- *Trésorière-Adjointe* : Jeanne NEYRET

mf

**entreprise générale
s.a. minssieux-ferrand**

maisons individuelles
bâtiments industriels
entretien - rénovation

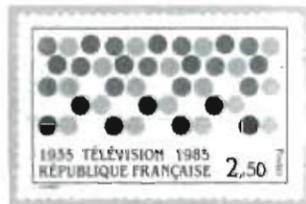
**13, rue de Ronde
69530 BRIGNAIS Tél. (7) 805.38.57**

MOS
Tél. (7) 889.42.06



Premier timbre de l'année 1985 paru le 16 janvier dans la série des timbres commémoratifs. Il souligne la création en France d'un Haut Conseil de la Francophonie présidé par le Chef de l'Etat.

Timbre commémorant le cinquantenaire de la Télévision, 1935/1985. Il sort le 28 janvier.



La flamme de Brignais.

Le bureau constitué a élu M. THIERS, Maire de la commune, Président d'Honneur de l'Amicale de Brignais.

Cette association, régie par la loi 1901, est composée de membres actifs bénévoles. Elle a pour vocation de développer la connaissance et le goût de la philatélie, de permettre aux collectionneurs d'étendre le champ de leurs relations d'échanges. Ouverte à tous (débutants ou "acharnés"), l'Amicale se promet une activité dynamique, aux ramifications fédérales, avec pour tâches fixées d'être attentive à toutes préoccupations de nouveautés ou autres thèmes dans la mesure de ses possibilités étant aidée en cela par des membres actifs aux connaissances et compétences déjà très solides.

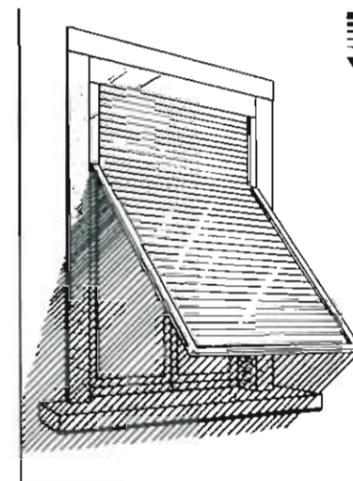
Pour débiter les réunions se tiendront tous les quinze jours de 20 h. 30 à 22 h. environ, la première étant le 30 janvier 1985, 143, rue Général de Gaulle.

Tout courrier à l'attention de l'Amicale philatéliste est à adresser : Mairie de Brignais, 69530 Brignais.

Pour le Bureau : M. MONCLARD ☐

L'Actualité Philatélique est diffusée tous les mardis à 8 h. 15 sur RADIO FOURVIÈRE, 88,3 Mhz FM stéréo :

- émissions générales : France, Andorre...
- premiers jours,
- bureaux temporaires (Région Rhône-Alpes, Paris...),
- flammes d'oblitérations illustrées,
- manifestations régionales (philatélie, cartophilie, etc...).



S.A.R.L. au capital de 20.000 F

70, rue Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS
Tél. 805.30.20

**Stores Intérieurs
et Extérieurs
Tous Modèles**



VERTICAL
LE STORE DE QUALITÉ

- Revêtements sol et mur
- Voilages, ameublement
- Peinture
- Tapisserie

**Toutes prestations...
Devis gratuits**

Décoration Conseil : Evelyne Galera

Département NETTOYAGE INDUSTRIEL — Shampoing moquette
3 bis, Rue du Stade - 69630 CHAPONOST